

Industrie Canada
Rapport sur le rendement



**Pour la période se terminant
le 31 mars 2004**

Ministre de l'Industrie

Table des matières

Section 1	Messages	1
	Message du Ministre	1
	Déclaration de la direction	3
Section 2	Rendement du Ministère	5
	2.1 Contexte	5
	2.2 Stimuler l'essor économique	5
	Renseignements financiers	6
	Le partenariat, voie du succès	7
	2.3 Tableau des priorités d'Industrie Canada	8
	2.4 Réalisations en matière de rendement	9
	Tableau récapitulatif des réalisations en matière de rendement	9
	Réalisations détaillées en matière de rendement	15
	Innovation	15
	Connectivité	22
	Marché	29
	Investissement	34
	Commerce	40
	2.5 Thèmes pangouvernementaux et initiatives de gestion	44
	Cadre de responsabilisation de gestion	44
	Gouvernement en direct	44
	Services axés sur les citoyens	45
	Milieu de travail exemplaire	46
	Article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	48
	Développement durable	48
	Vérifications et évaluations	50
Section 3	Résultats financiers et responsabilisation	52
	3.1 Affectation des ressources en fonction de résultats stratégiques	52
	3.2 Tableaux financiers récapitulatifs	53
	3.3 Subventions conditionnelles et fondations	69
	3.4 Diversification des modes de prestation de services	71
	3.5 Frais d'utilisation externe	72
	3.6 Achats et marchés	77
	3.7 Initiatives horizontales	78
	3.8 Résumés des rapports des comités parlementaires et des recommandations du Bureau du vérificateur général	78
Section 4	Autres renseignements	80
	4.1 Organigramme d'Industrie Canada	80
Index	81

Section 1

Message du Ministre

Le gouvernement du Canada a un rôle vital à jouer pour doter le pays d'une économie du XXI^e siècle dynamique et novatrice. En gérant judicieusement les deniers publics, en créant un contexte propice à la recherche, au développement et à la commercialisation et en favorisant un climat qui encourage l'esprit d'entreprise, le portefeuille de l'Industrie aide à établir l'avenir du Canada sur des bases solides. Ce sont des bases sur lesquelles nous pouvons faire fond pour relever les défis que pose le marché mondial, bases qui sont essentielles pour engendrer les richesses dont les Canadiennes et les Canadiens ont besoin pour améliorer leur niveau et leur qualité de vie.

Le portefeuille de l'Industrie, qui comprend 15 ministères et organismes, contribue énormément à l'amélioration de la performance du Canada en matière d'innovation. En continuant de financer la recherche fondamentale au moyen des conseils subventionnaires et en collaborant avec les petites et moyennes entreprises par des initiatives telles que le Programme d'aide à la recherche industrielle et Entreprise autochtone Canada, le Portefeuille peut encore accélérer la mise en œuvre du programme d'innovation et améliorer la capacité nationale de commercialisation.

Grâce aux progrès accomplis par le Portefeuille dans le programme de recherche et de commercialisation, le Canada pourra beaucoup mieux soutenir la concurrence mondiale à l'avenir. Les investissements consentis dans les universités et les collèges donnent de bons résultats. Il nous faut, pour transformer cette capacité de recherche accrue et ces résultats en emplois pour les Canadiens, collaborer avec nos intervenants de manière à encourager l'innovation et à renforcer la capacité nationale de commercialisation.

Afin de faire fructifier tout cela, le Canada doit se doter d'un contexte commercial de tout premier ordre, avec un solide encadrement des marchés qui encourage l'activité des entreprises tout en éliminant les obstacles à leur croissance. Dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, le Canada doit veiller à ce que sa réglementation compte parmi les plus efficaces du monde. C'est pourquoi le gouvernement accorde une importance primordiale à la réforme de la réglementation.

Les nombreux programmes qu'offre le portefeuille de l'Industrie donnent à nos régions et à nos collectivités la possibilité de faire croître leurs entreprises et de mieux soutenir ainsi la concurrence mondiale. En fournissant plus de services et de renseignements essentiels par Internet, le gouvernement du Canada devient présent jusque dans les régions les plus reculées du pays.

Le portefeuille de l'Industrie

- Agence de promotion économique du Canada atlantique*
- Agence spatiale canadienne
- Banque de développement du Canada†
- Commission canadienne du tourisme†
- Commission du droit d'auteur Canada
- Conseil canadien des normes†
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
- Conseil national de recherches Canada
- Développement économique Canada pour les régions du Québec*
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada*
- Industrie Canada
- Société d'expansion du Cap-Breton*†
- Statistique Canada
- Tribunal de la concurrence

* Aux fins du Budget principal des dépenses, il ne s'agit pas d'un membre du Portefeuille.

† N'a pas à produire de rapport sur le rendement.

Les cinq objectifs stratégiques d'Industrie Canada étaient les suivants : améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation; faire du Canada le pays le plus branché du monde; créer un marché équitable, efficace et concurrentiel; promouvoir davantage le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement; et accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux. Industrie Canada a beaucoup progressé pour ce qui est d'aider les Canadiens à augmenter leur productivité et leur compétitivité :

- en favorisant l'essor d'une économie du savoir novatrice et prospère qui encourage la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs dans les domaines scientifiques et technologiques canadiens, et qui garantit au Canada un bassin suffisant de personnel hautement qualifié;
- en atteignant en 2003 son objectif dans le cadre du programme « Gouvernement en direct » (GeD) — offrir ses 17 services clés dans Internet — c'est-à-dire au moins deux ans avant l'échéance que s'était fixée le gouvernement du Canada;
- en travaillant pour garantir au Canada un marché concurrentiel et une réglementation efficace qui stimulent l'innovation et la croissance économique, tout en protégeant les citoyens;
- en faisant connaître les avantages que le Canada offre en tant que lieu d'investissement idéal, et en informant les investisseurs éventuels sur les possibilités de faire croître et prospérer les entreprises à valeur ajoutée au Canada, particulièrement dans les secteurs prioritaires;
- en continuant d'encourager les efforts qui visent à améliorer l'accès aux nouveaux marchés et à renforcer l'accès aux marchés existants.

Grâce à ces initiatives et à d'autres encore, Industrie Canada joue un rôle déterminant dans la création des débouchés économiques nécessaires pour soutenir la concurrence dans un monde en mutation rapide. Les progrès accomplis profitent aux Canadiennes et aux Canadiens sur les plans économique et social, dans toutes les régions du pays.

Je vous invite à lire le *Rapport sur le rendement* d'Industrie Canada afin d'en savoir plus sur ce que fait Industrie Canada pour favoriser l'essor d'une économie du XXI^e siècle productive, novatrice et concurrentielle au pays.

Le ministre de l'Industrie,



David L. Emerson

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur le rendement* (RMR) de 2003-2004 d'Industrie Canada.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation de rapport et aux exigences de déclaration énoncées dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement de 2003-2004*. À ma connaissance, les renseignements donnent un portrait global, juste et transparent du rendement de l'organisation à l'exercice 2003-2004.

Le sous-ministre,

Suzanne Hurtubise

Date

Section 2

Rendement du Ministère

2.1 Contexte

Le présent document décrit les réalisations d'Industrie Canada en matière de rendement, comparativement aux engagements pris dans les rapports antérieurs sur les plans et les priorités. Toutefois, les modifications apportées aux rouages gouvernementaux annoncées le 12 décembre 2003 influent sur la façon dont Industrie Canada rendra compte de ses réalisations par rapport à ses engagements pour l'année financière 2003-2004. Ces modifications ont abouti au transfert de responsabilités des organismes suivants au nouveau ministère du Commerce international (CICan) :

- Partenaires pour l'investissement au Canada;
- le Centre des occasions d'affaires internationales (Secteur de l'industrie);
- la Direction de l'intégration du commerce (Secteur des opérations);
- les Centres du commerce international répartis dans les régions (Secteur des opérations);
- les segments de la Direction générale de la politique du commerce et d'investissement internationaux, connus sous le nom de Direction de la politique du commerce industriel, ainsi que les segments relatifs à l'investissement de la Direction de la politique d'investissement internationale, sauf ceux s'occupant de l'application de la *Loi sur Investissement Canada* (Secteur de la politique).

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a demandé aux ministères de ne faire rapport que sur les organismes relevant toujours d'eux. Industrie Canada continuera de rendre des comptes au sujet des engagements pris dans les rapports antérieurs sur les plans et les priorités, en suivant son tableau des priorités, qui énonce cinq résultats stratégiques (innovation, connectivité, marché, investissement et commerce) et les principaux engagements connexes en matière de résultats (voir la page 8). Toutefois, le Ministère modifiera son rapport sur les résultats liés à l'investissement et au commerce pour prendre en compte les changements adoptés le 12 décembre 2003. Il incombera au ministère du Commerce international de rendre compte, dans son propre rapport sur le rendement, des activités des segments cédés par Industrie Canada.

Par suite de ces changements organisationnels, Industrie Canada a révisé les résultats qu'il se propose d'atteindre. À l'avenir, les rapports seront axés sur trois nouveaux résultats stratégiques qui correspondront aux fonctions actuelles du Ministère. Ce sont : un marché équitable, efficace et concurrentiel; une économie innovatrice; industrie concurrentielle et collectivités durables. Le *Rapport sur les plans et les priorités* du Ministère pour 2004-2005 repose sur les nouveaux résultats stratégiques.

2.2 Stimuler l'essor économique

Industrie Canada a pour but d'aider les Canadiens à être plus productifs et concurrentiels dans l'économie du savoir. Le Ministère s'est donc donné quatre priorités : la croissance de la productivité, la création d'emplois, l'augmentation des revenus et le développement durable. Les progrès accomplis dans chacun de ces domaines contribuent à améliorer la qualité de vie de toute la population canadienne. (Voir le tableau des priorités d'Industrie Canada à la page 8.)

Afin de stimuler la croissance et de créer des emplois de qualité bien rémunérés, Industrie Canada a continué de soutenir ces quatre priorités, en tendant vers ses résultats stratégiques. Par exemple, en renforçant la capacité d'innover du Canada, le Ministère aide à faire en sorte que des découvertes et des percées se produisent ici, au Canada, et que leurs retombées économiques et sociales améliorent le niveau et la qualité de vie de la population. La connectivité favorise la recherche de pointe, l'accès à l'infrastructure numérique, le perfectionnement des compétences et le commerce électronique (cybercommerce), et améliore la prestation des services. Des structures de marché solides contribuent à créer un climat d'affaires propice à l'innovation, à l'investissement et à l'entrepreneuriat. L'investissement encourage l'innovation dans l'économie, par le perfectionnement des compétences, la formulation d'idées et la création de débouchés dans l'économie du savoir, et le commerce permet au pays de mettre en marché ses produits et ses services. En tendant vers l'ensemble de ses résultats stratégiques, le Ministère stimule la croissance de l'emploi, des revenus et de la productivité de même que le développement durable.

Renseignements financiers

Les rapports financiers de la section 3 du présent document se limitent aux fonctions relevant toujours d'Industrie Canada. Le ministère du Commerce international rendra compte des résultats financiers des fonctions qui lui incombent et dont il est responsable durant toute l'année financière.

Progrès vers la réalisation des quatre priorités d'Industrie Canada

Productivité

- Le Canada continue de progresser. De 1997 à 2002, il occupait le deuxième rang parmi les pays du G7, après les États-Unis, quant aux gains de productivité du travail, mesurés en fonction de la croissance annuelle du produit intérieur brut par travailleur.

Emplois

- Le taux d'emploi au Canada s'est maintenu à 62,5 p. 100 en février 2004, soit un niveau à peine plus bas que le taux record atteint en décembre 2003 (62,7 p. 100).
- Au cours des quatre derniers mois de 2003, le nombre d'emplois a augmenté de 205 100, ce qui a porté à 278 200 le nombre total d'emplois ajoutés en 2003. En outre, l'économie a créé 58 200 emplois à temps plein dans les deux premiers mois de 2004.
- Le taux de chômage normalisé du Canada a augmenté légèrement, passant de 7,3 p. 100 en mars 2003 à 7,5 p. 100 en mars 2004.

Revenus

- D'après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le revenu disponible réel par habitant était de 19 335 \$US en 2002 au Canada; dans le G7, seuls les États-Unis faisaient mieux à cet égard, avec 25 946 \$US.

Développement durable

- Dans l'Indice de durabilité environnementale publié en 2002, le Forum économique mondial classait le Canada au premier rang des pays du G7 et au quatrième rang mondial quant à la place accordée à l'environnement dans l'élaboration des politiques économiques.

Résumé des renseignements sur le rendement financier d'Industrie Canada

Dépenses prévues : 1 659,5 millions de dollars

Autorisations totales : 2 300 millions de dollars

Dépenses réelles de 2003-2004 : 1 912,8 millions de dollars

Industrie Canada reçoit ses crédits budgétaires par l'entremise du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses approuvés par le Parlement. En 2003-2004, le Budget principal des dépenses d'Industrie Canada qui avait été approuvé se chiffrait à 1 408,1 millions de dollars.

Le Ministère a également reçu d'autres fonds par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations, et il a transféré des fonds à Commerce international Canada.

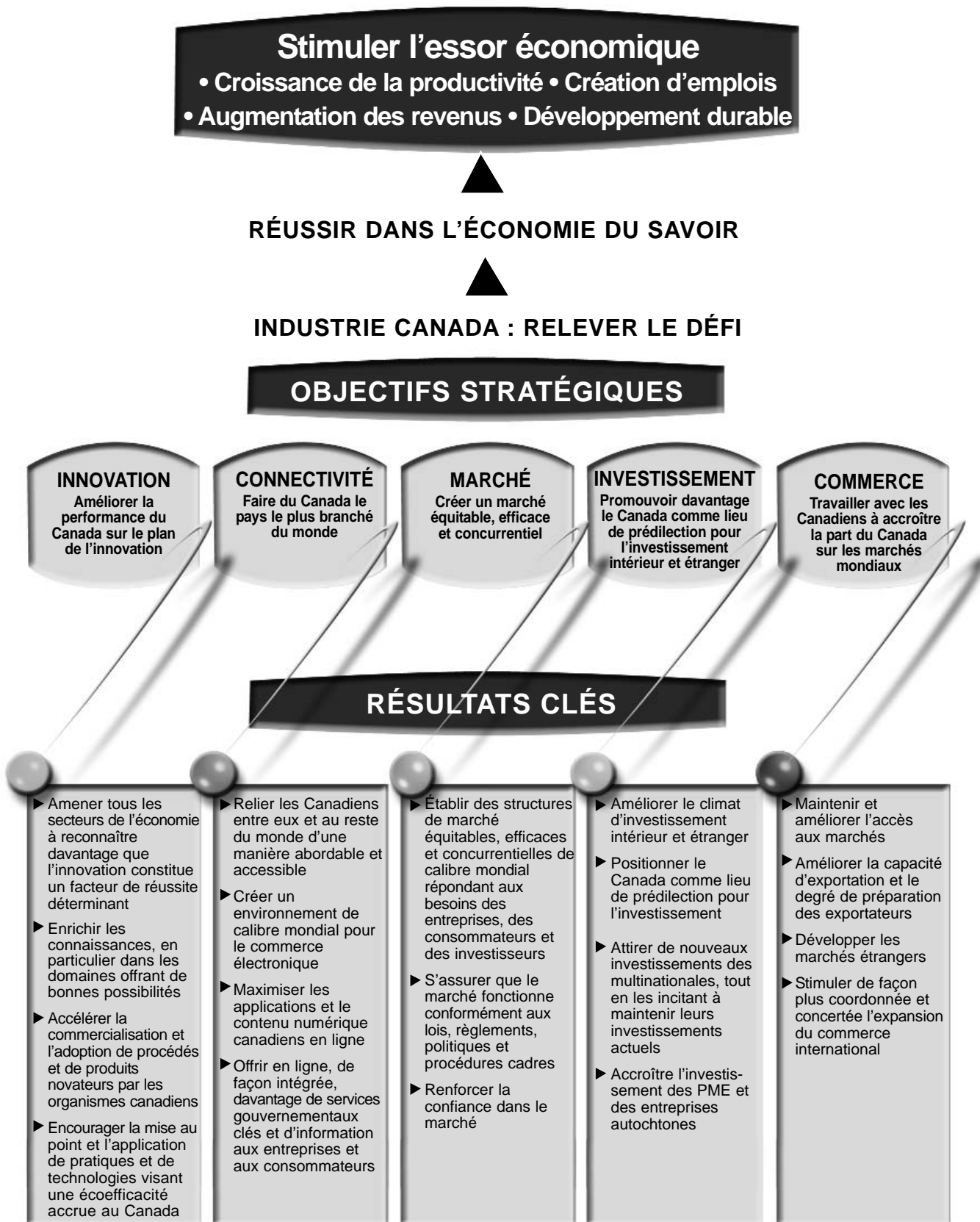
Le partenariat, voie du succès

Afin de remplir son mandat et de mettre en œuvre ses programmes et ses services, Industrie Canada travaille en partenariat avec les membres du portefeuille de l'Industrie et divers intervenants. Le Ministère consulte aussi ces derniers pour élaborer de bonnes politiques microéconomiques. Il a continué d'étendre ces partenariats de coopération afin de maintenir la croissance économique du pays et de cerner de nouveaux défis et débouchés. Le Ministère sait que cette collaboration est essentielle à sa réussite. On trouve d'autres renseignements sur les programmes et les services d'Industrie Canada à www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/icPages/Programmes.

Principaux partenaires

- Membres du portefeuille de l'Industrie
- Autres ministères
- Secteurs industriels
- Universités et collèges
- Partenaires internationaux
- Organismes non gouvernementaux

2.3 Tableau des priorités d'Industrie Canada



2.4 Réalisations en matière de rendement

La présente section porte sur les réalisations d'Industrie Canada ayant trait à chacun de ses cinq résultats stratégiques — l'innovation, la connectivité, le marché, l'investissement et le commerce, exposées par principal engagement en matière de résultats (PER). Ces réalisations, qui rapprochent le Ministère de ses objectifs, résultent des activités qu'il s'était engagé à mener dans ses rapports antérieurs sur les plans et les priorités (RPP). Elles sont décrites ici par rapport aux fonctions relevant toujours du Ministère.

Tableau récapitulatif des réalisations en matière de rendement

Résultat stratégique — Innovation : Améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation	
13 ^e place parmi les pays de l'OCDE pour ce qui est des dépenses de recherche-développement, exprimées en pourcentage du produit intérieur brut	
Dépenses estimatives prévues (millions de dollars) 528,7 \$ (voir le RPP de 2003-2004)	Dépenses estimatives réelles (millions de dollars) 413,2 \$
La différence entre les dépenses estimatives prévues et les dépenses estimatives réelles est principalement attribuable à la réallocation des fonds selon les niveaux de référence des années futures.	
Plans et priorités par principal engagement en matière de résultats	Résultats atteints
PER 1 : Amener tous les secteurs de l'économie à reconnaître davantage que l'innovation constitue un facteur de réussite déterminant	
<ul style="list-style-type: none"> Faire en sorte que le Ministère comprenne mieux les défis qui se posent aux grandes entreprises canadiennes en matière d'innovation. Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les dossiers de l'innovation. Renforcer la capacité d'innover de l'industrie. Éduquer, attirer et garder un nombre suffisant de personnes hautement qualifiées. 	<p>A coparrainé la publication du cinquième <i>Rapport annuel sur l'innovation</i> du Conference Board du Canada, en novembre 2003 (page 16).</p> <p>A convenu de collaborer (avec les organismes provinciaux et territoriaux correspondants) pour stimuler l'innovation, et a cerné les principaux domaines de coopération (page 16).</p> <p>Par l'intermédiaire du Centre de recherches sur les communications Canada (CRC), a négocié 38 contrats de licence portant sur le transfert de propriété intellectuelle, et a mis sur pied le réseau de centres d'excellence sans fil CWCnet (page 17).</p> <p>A collaboré avec divers partenaires pour faciliter l'admission au Canada de personnes hautement qualifiées et pour faire connaître le pays comme une destination de choix pour quiconque veut poursuivre des études (page 17).</p>

PER 2 : Enrichir les connaissances, en particulier dans les domaines offrant de bonnes possibilités	
<ul style="list-style-type: none"> Mieux faire comprendre ce qu'est le développement régional et local pour profiter au maximum des avantages uniques offerts à chaque niveau. Stimuler l'innovation dans les entreprises, leur compétitivité et leur expansion sur le marché, et améliorer la participation des collectivités et des entreprises à l'économie du savoir. Investir dans des technologies de pointe et encourager la commercialisation et la croissance économique dans les secteurs émergents. 	<p>A fait une analyse détaillée du développement et des tendances économiques aux niveaux régional et local, pour contribuer à l'élaboration d'initiatives judicieuses en matière d'innovation (page 18).</p> <p>Par l'intermédiaire de l'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor), a continué d'investir dans les projets d'innovation communautaires dans cette région, en mettant particulièrement l'accent sur le secteur des ressources (page 18).</p> <p>Par l'intermédiaire de Partenariat technologique Canada (PTC), a investi 189,7 millions de dollars dans 38 projets menés dans des secteurs à forte croissance (page 18).</p> <p>A fait une analyse des mesures novatrices à prendre pour positionner le secteur des bioproduits dans l'économie canadienne en général, et a élaboré une carte routière en matière d'innovation à cet égard (page 19).</p>
PER 3 : Accélérer la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs par les organismes canadiens	
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le rendement du Canada au chapitre de la commercialisation en transformant plus de résultats de la recherche en avantages économiques pour les Canadiens. 	<p>A lancé le Portail de la commercialisation et l'e-Transfert de la technologie des sciences de la vie (page 19).</p> <p>A mis en œuvre l'initiative du district de découvertes en sciences médicales et connexes (Medical and Related Sciences Discovery District) (page 20).</p> <p>Par l'intermédiaire du programme de recherche de Precarn (phase 3), a soutenu la mise au point et l'utilisation accrues des systèmes intelligents (page 20).</p>
PER 4 : Encourager la mise au point et l'application de pratiques et de technologies visant une écoefficacité accrue au Canada	
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser davantage les entreprises aux pratiques et aux outils axés sur l'écoefficacité. Par l'intermédiaire de PTC, continuer de soutenir le programme d'action du gouvernement sur les changements climatiques, en faisant des investissements stratégiques dans la recherche-développement (R-D) et l'innovation relatives à des technologies de transformation clés. Continuer de promouvoir le développement durable dans le contexte des trois objectifs énoncés dans la Stratégie de développement durable du Ministère pour 2000-2003. 	<p>En partenariat avec d'autres ministères fédéraux, l'industrie et les milieux universitaires, a terminé la trousse d'outils et le cadre de travail pour l'évaluation du développement durable dans l'industrie (page 20).</p> <p>A organisé une série d'ateliers sur l'écoefficacité et les grappes éco-industrielles. Les associations nationales, plus sensibilisées à la question, planifient une série d'ateliers sur le développement durable (page 20).</p> <p>Par l'intermédiaire de PTC, a investi dans six projets de technologie axés sur l'environnement et l'énergie, dans le cadre du programme de R-D et, en octobre 2003, a lancé le Programme des adhérents pionniers h2 (page 21).</p> <p>A atteint l'objectif qui consistait à dresser 29 plans d'action relatifs aux trois objectifs de la Stratégie (page 21).</p>

Résultat stratégique — Connectivité : Faire du Canada le pays le plus branché du monde	
Le deuxième des pays les plus branchés du monde	
Dépenses estimatives prévues (millions de dollars) 310,2 \$ (RPP de 2003-2004)	Dépenses estimatives réelles (millions de dollars) 243,6 \$
La différence entre les dépenses estimatives prévues et les dépenses estimatives réelles est principalement attribuable à la réallocation des fonds selon les niveaux de référence des années futures.	
Plans et priorités par principal engagement en matière de résultats	Résultats atteints
PER 1 : Relier les Canadiens entre eux et au reste du monde à un prix abordable et d'une manière accessible	
<ul style="list-style-type: none"> Financer les initiatives locales visant à déployer des réseaux à large bande sous la direction du secteur privé dans les localités ayant peu de chances d'être servies par les seules forces du marché. Veiller à ce que la population canadienne ait accès à l'infrastructure numérique. Préserver et améliorer l'intégrité et la sécurité de l'infrastructure canadienne des communications. 	<p>Par l'intermédiaire du Programme pilote sur les services à large bande pour le développement rural et du Nord, a investi dans 154 projets qui visaient à aider des collectivités de tout le Canada à dresser des plans d'activités, et dans 58 projets présentés par environ 850 collectivités et portant sur le déploiement des services à large bande dans ces endroits (page 22).</p> <p>A fait la promotion de la culture numérique et facilité une participation équitable à l'économie en réseaux (page 23).</p> <p>A continué de collaborer avec les intervenants afin d'améliorer les politiques et les procédés de préparation du Canada aux situations d'urgence dans le domaine des télécommunications (page 24).</p>
PER 2 : Créer un environnement de calibre mondial pour le commerce électronique	
<ul style="list-style-type: none"> Encourager et accélérer l'adoption et la croissance du commerce électronique dans tous les secteurs de l'économie. 	<p>A amélioré ebiz.facile, portail des affaires électroniques créé par le Ministère, ce qui a doublé le nombre de visites au site Web par rapport à celui de l'année précédente (page 25).</p> <p>Dans le cadre de l'Initiative canadienne pour le commerce électronique, a milité en faveur de l'adoption du cybercommerce (page 25).</p> <p>Par l'intermédiaire de l'initiative Étudiants bien branchés, a procuré à plus de 16 500 clients, en 2003-2004, la formation technique nécessaire pour les préparer au commerce électronique (page 26).</p>
PER 3 : Maximiser les applications et le contenu numérique canadiens en ligne	
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'infrastructure canadienne des technologies de l'information et des communications (TIC) afin de pleinement favoriser l'interactivité et l'utilisation des applications TIC. 	<p>A continué de soutenir la mise au point et la démonstration d'applications et de technologies novatrices, afin de faire progresser les réseaux à large bande et de renforcer l'infrastructure TIC dans tout le Canada, grâce à des programmes tels que le Projet de développement d'applications de pointe de CANARIE Inc. (Phase 3) (page 27).</p>
PER 4 : Offrir en ligne, de façon intégrée, plus de services et de renseignements gouvernementaux clés aux entreprises et aux consommateurs	
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le raccordement avec les entreprises et la population grâce au projet Gouvernement en direct (GeD), en veillant à ce que les services les plus souvent utilisés soient fournis sur Internet d'ici 2005. 	<p>A atteint, avant la date prévue, l'objectif du projet GeD, en offrant tous ses 17 principaux services sur Internet dès 2003 (page 27).</p>

Résultat stratégique — Marché : Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel Deuxième dans l'OCDE pour ce qui est du peu d'obstacles réglementaires à l'entreprise	
Dépenses estimatives prévues (millions de dollars) 133,7 \$ (RPP de 2003-2004)	Dépenses estimatives réelles (millions de dollars) 134,9 \$
Plans et priorités par principal engagement en matière de résultats	Résultats atteints
PER 1 : Établir des structures de marché équitables, efficaces et concurrentielles de calibre mondial, répondant aux besoins des entreprises, des consommateurs et des investisseurs	
<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'encadrement du marché réduit au minimum la réglementation et encourage l'innovation, tout en décourageant les comportements illégaux et frauduleux. 	<p>A participé au projet de réglementation intelligente pour encourager l'instauration de conditions propices à l'innovation et à l'investissement (page 30).</p> <p>A travaillé sur des propositions de remplacement de la Partie II de la <i>Loi sur les corporations canadiennes</i> par une nouvelle loi sur les sociétés sans but lucratif (page 30).</p> <p>A élaboré des propositions pour renforcer la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> (page 30).</p> <p>A participé à l'examen parlementaire sur les grandes questions relatives au régime canadien d'insolvabilité (page 30).</p>
PER 2 : S'assurer que le marché fonctionne conformément aux lois, aux règlements, aux politiques et aux procédures cadres	
<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied un programme d'enregistrement volontaire pour habiliter des sociétés qualifiées à certifier, au nom de Mesures Canada, l'exactitude des systèmes de mesure dans le secteur pétrolier d'aval. Travailler à la rationalisation des règlements sur la certification et à l'approbation du matériel de télécommunications et de radiocommunications. Veiller à l'observation continue de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>. 	<p>Par l'intermédiaire du programme de certification de Mesures Canada, a fourni un mécanisme de remplacement pour l'inspection et la certification des appareils utilisés dans le commerce, conformément à la <i>Loi sur les poids et mesures</i> (page 31).</p> <p>A adopté des règlements et des procédures pour reconnaître la certification des appareils radio par des organismes de certification privés, ce qui a permis de commercialiser le matériel six mois plus vite et de réaliser des économies importantes (page 32).</p> <p>Dans le cadre de l'Initiative pour l'administration ponctuelle et ordonnée des dossiers d'insolvabilité, a repéré 99 syndicats qui accusaient des retards dans le traitement des dossiers et/ou dont les opérations bancaires présentaient des problèmes (page 33).</p>
PER 3 : Renforcer la confiance dans le marché	
<ul style="list-style-type: none"> Faire en sorte que les entreprises et les consommateurs canadiens aient accès à des outils et à des renseignements plus fiables. 	<p>A inauguré au Bureau du surintendant des faillites du Canada le système de dépôt de documents par voie électronique, de manière à améliorer et à faciliter l'accès aux services du Bureau (page 33).</p> <p>Par l'intermédiaire de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), a pris des mesures pour améliorer les services et réduire les délais de traitement et le nombre de dossiers en attente. L'OPIC a aussi obtenu le statut d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international (page 33).</p>

Résultat stratégique — Investissement : Promouvoir davantage le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement intérieur et étranger	
Faire du Canada le pays le plus attrayant quant à la rentabilité du démarrage et de l'exploitation d'une entreprise	
Dépenses estimatives prévues (millions de dollars)	Dépenses estimatives réelles (millions de dollars)
506,7 \$ (RPP de 2003-2004) (une partie à CICan)	332,3 \$
La différence entre les dépenses estimatives prévues et les dépenses estimatives réelles est principalement attribuable à la réallocation des fonds selon les niveaux de référence des années futures.	
Plans et priorités par principal engagement en matière de résultats	Résultats atteints
PER 1 : Améliorer le climat d'investissement intérieur et étranger	
<ul style="list-style-type: none"> Repérer les obstacles à l'investissement et s'y attaquer. 	<p>Avec l'appui d'intervenants clés, a terminé une analyse du prix de revient des entreprises dans des pays rivaux et des mesures incitatives qui y sont offertes, et a entrepris un examen des restrictions appliquées à l'investissement étranger dans les télécommunications (page 35).</p> <p>A appuyé la création, par le Conseil du Partenariat du secteur canadien de l'automobile, du Conseil pour les ressources humaines de l'automobile (page 35).</p> <p>A participé à la Table ronde sur l'énergie de l'Atlantique, afin de concrétiser la vision d'une industrie pétrolière grandissante au large des côtes, industrie qui contribuerait au développement économique et social de la région (page 36).</p>
PER 2 : Positionner le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement	
<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître le Canada comme une destination optimale pour l'investissement étranger. 	A informé des investisseurs éventuels sur les possibilités de faire prospérer au Canada des entreprises à valeur ajoutée (page 36).
PER 3 : Attirer de nouveaux investissements des multinationales, tout en les incitant à maintenir au Canada leurs investissements actuels	
<ul style="list-style-type: none"> Attirer et garder des investissements des multinationales dans les secteurs prioritaires. 	A élaboré des stratégies d'investissement dans des secteurs bien précis et a repéré des entreprises qui investissent, ont une performance commerciale solide, sont des chefs de file en R-D et envisagent des investissements à forte valeur ajoutée (page 37).
PER 4 : Accroître l'investissement des PME et des entreprises autochtones	
<ul style="list-style-type: none"> Continuer de travailler à la création et à l'expansion de petites et moyennes entreprises (PME) viables appartenant aux groupes visés par les efforts du Ministère. 	<p>Par l'intermédiaire de FedNor, a accru la capacité d'investissement au niveau local et aidé les PME à remédier à leur manque de fonds, en fournissant des capitaux à investir aux sociétés d'aide au développement des collectivités (page 37).</p> <p>Par l'intermédiaire d'Entreprise autochtone Canada, a aidé les entreprises autochtones à préparer leurs plans d'affaires, à réunir des capitaux et à faire du marketing, leur a fourni des services d'appoint et a soutenu un réseau d'institutions financières autochtones, ce qui a accru la viabilité des entreprises autochtones (page 38).</p>

Résultat stratégique — Commerce : Travailler avec les Canadiens à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux	
Septième exportateur mondial de marchandises	
Dépenses estimatives prévues (millions de dollars)	Dépenses estimatives réelles (millions de dollars)
33,4 \$ (RPP de 2003-2004)	17,3 \$
La différence entre les dépenses estimatives prévues et les dépenses estimatives réelles est principalement attribuable au transfert d'autorisations à Commerce international Canada.	
Plans et priorités par principal engagement en matière de résultats	Résultats atteints
PER 1 : Maintenir et améliorer l'accès aux marchés	
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les intérêts commerciaux sectoriels du Canada. 	<p>A travaillé à la libéralisation des échanges au niveau multilatéral, régional et bilatéral (page 40).</p> <p>A adhéré à l'Initiative de représentation accrue afin de promouvoir les intérêts du Canada aux États-Unis (page 41).</p> <p>A collaboré avec les provinces et les territoires pour stimuler le commerce intérieur dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur (page 41).</p>
PER 2 : Améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs	
<ul style="list-style-type: none"> Fournir aux entreprises canadiennes les renseignements et les services dont elles ont besoin pour exporter leurs produits et leurs services. 	<p>A continué d'aider les entreprises canadiennes à exporter leurs produits et leurs services grâce à des outils tels que les sites Web SourceCAN, Une approche mondiale, Service Export.com et Équipes sectorielles commerciales Canada, et a ciblé des produits d'information dans des secteurs industriels prioritaires (page 41).</p>
PER 3 : Développer les marchés étrangers	
<ul style="list-style-type: none"> Mieux faire connaître l'importance des industries du secteur tertiaire pour l'économie canadienne. Sensibiliser davantage les acheteurs étrangers au fait que le Canada est une économie de tout premier ordre et que l'industrie canadienne est une des grandes sources mondiales de produits et de services de haute qualité et de haute technologie. 	<p>A mieux fait comprendre ce qu'est le commerce des services grâce à la recherche, dans le cadre d'une étude sur l'économie des services menée par l'OCDE (page 42).</p> <p>Par l'intermédiaire des Équipes sectorielles commerciales Canada, a organisé plusieurs missions commerciales et réalisé des études afin d'offrir plus d'occasions aux entreprises canadiennes de rencontrer des acheteurs étrangers sur des marchés prioritaires du monde entier, l'objectif global étant d'accroître les exportations de biens et de services (page 42).</p>
PER 4 : Stimuler de façon plus coordonnée et concertée l'expansion du commerce international	
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les liens et la collaboration entre les trois piliers du développement des affaires internationales : le commerce, l'investissement, et les sciences et la technologie. Accroître le degré de préparation des PME à l'exportation et leur faciliter l'accès aux marchés. 	<p>Par l'intermédiaire de l'Initiative de représentation accrue, a continué de nouer de nouveaux liens pour favoriser une planification commune et l'adoption d'une démarche cohérente en ce qui concerne le développement des affaires internationales et les mesures de promotion aux États-Unis (page 43).</p> <p>Par l'intermédiaire de FedNor, a entrepris une stratégie commerciale pour le Nord de l'Ontario, afin d'encourager l'acquisition de compétences en matière d'exportation par les PME et le renforcement de leurs capacités (page 43).</p>

Réalisations détaillées en matière de rendement

INNOVATION : Améliorer la performance du Canada en matière d'innovation

Le mot « innovation » désigne, d'une part, le processus créateur consistant à engendrer et à appliquer des connaissances et, d'autre part, le résultat de cette démarche, à savoir de nouveaux produits ou procédés. Innover, c'est formuler de nouvelles idées sur la façon de mieux faire les choses ou de les faire plus vite, en utilisant les connaissances pour mettre au point des produits et des services. Dans l'économie du savoir actuelle, l'innovation est une force dynamique importante lorsqu'il s'agit de créer des richesses et de stimuler la croissance économique et le développement social de la population canadienne. En outre, l'innovation est essentielle à l'amélioration de l'efficacité et au progrès du développement durable.

On évalue à 413,2 millions de dollars les ressources financières affectées en 2003-2004 à l'amélioration de la performance du Canada en matière d'innovation.

Selon l'OCDE, le Canada se classe 13^e parmi les pays membres de l'Organisation pour ce qui est des crédits consacrés à la R-D, exprimés en pourcentage du produit intérieur brut.

Le gouvernement du Canada reconnaissait, dans la *Stratégie d'innovation du Canada* (strategieinnovation.gc.ca) que, par les efforts de leurs chercheurs, les universités canadiennes contribuent fondamentalement à améliorer la performance du Canada en matière d'innovation. Afin de soutenir et d'encourager la recherche universitaire, d'aider les universités et les collèges à offrir un milieu de recherche compétitif de niveau international, et d'encourager les meilleurs étudiants à poursuivre des études supérieures et à participer davantage à la recherche, le gouvernement du Canada a adopté plusieurs initiatives en 2003-2004, dont les suivantes :

- la mise sur pied d'un programme permanent de financement des coûts indirects de la recherche universitaire (www.coutsindirects.ca);
- la création, par la Fondation canadienne pour l'innovation, du Fonds des hôpitaux de recherche (www.innovation.ca).

L'Accord-cadre de principes sur la recherche universitaire financée par le gouvernement fédéral, conclu entre ce dernier et l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), a été mis sur pied pour mesurer les progrès accomplis en vue de doubler le nombre de projets de recherche exécutés et de tripler la commercialisation des résultats de la recherche d'ici 2010. L'AUCC et Industrie Canada se sont entendus sur les dates de présentation des rapports relatifs à l'Accord et ils collaborent à une meilleure évaluation des résultats de la recherche et de la commercialisation. Le premier rapport est attendu en octobre 2005.

La *Stratégie d'innovation du Canada* précise les nombreux objectifs à atteindre pour améliorer la performance du Canada en matière d'innovation. Il est essentiel, à cette fin, de surveiller et d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux engagements pris et aux résultats des principaux concurrents du Canada. Industrie Canada a demandé au Conference Board du Canada de rédiger le premier rapport d'analyse comparative, qui sera publié à l'automne 2004 et qui dresse une évaluation en fonction de 17 indicateurs de l'innovation. Il compare le Canada à 10 autres pays, y compris ceux du G7 et les pays les plus novateurs de l'OCDE (conferenceboard.ca, en anglais seulement).

Analyse comparative sur la recherche axée sur l'innovation

La région de l'Atlantique a dirigé quatre études provinciales comparatives réalisées par ses partenaires régionaux et ceux du Portefeuille, qui font complément au projet de comparaison nationale des indicateurs de l'innovation. Ces études posent des jalons importants pour évaluer l'avancement du programme d'innovation au niveau régional.

Afin de s'assurer que les préoccupations de l'industrie manufacturière sont prises en compte, Industrie Canada s'est associé aux Manufacturiers et exportateurs du Canada (**cme-mec.ca**) dans un dialogue national sur l'avenir du secteur secondaire au Canada baptisé Fabrication 20/20. Dans le cadre de cette initiative, quatre documents de travail ont été publiés au début de 2004 : *L'importance du secteur manufacturier au Canada*, *Les défis du secteur manufacturier au Canada*, *Tendances mondiales dans le secteur manufacturier* et *Le secteur manufacturier canadien : facteurs critiques de réussite*. Les documents ont été utilisés dans plus de 50 réunions locales de fabricants dans tout le pays, pour orienter les discussions d'environ 500 participants sur les plans d'action et les questions intéressant le plus l'industrie canadienne. Industrie Canada évaluera les résultats des discussions en 2004-2005.

Afin d'atteindre son objectif, c'est-à-dire améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation, le Ministère a défini ses principaux engagements en matière de résultats (voir le tableau des priorités d'Industrie Canada, à la page 8). Les résultats obtenus par Industrie Canada sont présentés en fonction de chacun de ces principaux engagements.

Réalizations par principal engagement en matière de résultats

Amener tous les secteurs de l'économie à reconnaître davantage que l'innovation constitue un facteur de réussite déterminant

En faisant comprendre l'importance de l'innovation et en fournissant aux entreprises les renseignements et les outils dont elles ont besoin pour adopter des méthodes novatrices, Industrie Canada joue un rôle déterminant.

Afin de mieux comprendre certains des défis que les principales entreprises canadiennes doivent relever pour innover, Industrie Canada a co-commandité la publication du cinquième *Rapport annuel sur l'innovation* préparé par le Conference Board du Canada et intitulé *Trading in the Global Ideas Market*. Le rapport, publié en novembre 2003 (**conferenceboard.ca**, en anglais seulement), a aidé à sensibiliser le secteur public et les milieux d'affaires à des questions clés en matière d'innovation et de commercialisation.

La collaboration des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en matière d'innovation est essentielle pour garantir la meilleure utilisation possible de ressources rares et l'harmonisation des initiatives stratégiques, et encourager la participation du secteur privé. Industrie Canada et les ministères provinciaux et territoriaux correspondants ont convenu de conjuguer leurs efforts pour renforcer l'innovation dans tout le Canada, en désignant les principaux domaines de coopération suivants : la formation de partenariats pour l'innovation; l'accès au capital-risque; l'examen de la réglementation; et l'adoption de mesures destinées à inciter les entreprises à consacrer plus de fonds à la R-D.

L'innovation en pratique

Le Ministère s'intéresse aux petites localités de tout le Canada. À Sydney (Cap-Breton), il a co-organisé un atelier sur l'innovation au cours duquel deux entrepreneurs locaux ont fait la démonstration de leurs produits et de leurs styles de gestion novateurs devant d'autres entrepreneurs et des étudiants du Collège universitaire du Cap-Breton. La vidéo réalisée à cette occasion et d'autres du même genre seront ajoutées au site Web Strategis du Ministère, dans le cadre d'une série intitulée « L'innovation en pratique ».

(**strategis.gc.ca**)

Les activités fédérales en sciences et en technologie

Afin de stimuler l'innovation, le gouvernement du Canada a besoin des conseils d'experts indépendants et neutres. Le Ministère a continué d'appuyer le travail du Conseil consultatif des sciences et de la technologie (CCST), mis sur pied par le premier ministre, et celui du Conseil d'experts en sciences et en technologie (CEST).

En 2003-2004, le CCST a remis au premier ministre et au ministre de l'Industrie un ensemble intégré de propositions stratégiques destinées à faire progresser la recherche et la commercialisation au Canada. En avril 2003, après examen par le Cabinet, le CEST a publié un rapport qui propose des recommandations et des mécanismes pour rendre les communications fédérales sur les sciences et la technologie plus efficaces et contribuer ainsi à promouvoir l'innovation au Canada.

(**acst-ccst.gc.ca**)

(**csta-cest.ca**)

Industrie Canada se soucie en priorité de collaborer avec les secteurs de l'industrie à l'élaboration de plans d'action fondés sur leurs engagements en matière d'innovation. De tels plans, qui ont été dressés dans un certain nombre de ces secteurs, ont permis au Ministère de mieux comprendre les aspects de l'innovation qu'ils jugent essentiels à leur compétitivité future.

Sur un marché mondial où les entreprises ont de plus en plus de mal à demeurer concurrentielles, la planification technologique revêt une importance capitale. Industrie Canada a aidé les entreprises en leur fournissant un cadre dont elles peuvent se servir pour se préparer de façon stratégique aux exigences des marchés de l'avenir. En 2003-2004, le Ministère a mis la dernière main à des cadres, ou cartes routières technologiques, pour les matières premières, les carburants et les produits industriels issus de la biomasse et pour les produits en matériaux composites peu coûteux pour l'aérospatiale (strategis.gc.ca/crt).

Le Ministère a continué, en collaboration avec des intervenants du secteur privé, à renforcer la capacité d'innover de l'industrie et sa performance en la matière. Ainsi, le Centre de recherches sur les communications Canada (CRC) (crc.ca) a autorisé des PME travaillant dans les TIC à utiliser ses laboratoires d'essai, son matériel et ses compétences techniques, ce qui les a aidées à mettre au point de nouveaux produits. Cela est particulièrement important pour les PME, qui ont souvent du mal à trouver les installations techniques de soutien et le savoir-faire nécessaires pour lancer de nouveaux produits. Le CRC a aussi mis sur pied le CWCnet, réseau de six centres de R-D et d'essai en technologies sans fil, répartis dans tout le Canada. Le CWCnet a pour principal objectif de fournir aux PME l'infrastructure qui leur est nécessaire pour mettre au point et tester de nouveaux produits et services sans fil, ce qui facilite leur commercialisation (www.cwcnet.ca).

Transfert de propriété intellectuelle

Le CRC est un des laboratoires qui réussit le mieux à commercialiser sa propriété intellectuelle. En 2003-2004, il a négocié 38 contrats de licence, dont 23 avec des entreprises canadiennes. Les entreprises qui bénéficient de la propriété intellectuelle du CRC ont un grand avantage, car elles n'ont pas à faire des investissements risqués à long terme.

(crc.ca)

Afin d'innover et de réussir dans l'économie du savoir, le Canada doit pouvoir éduquer, attirer et garder un nombre suffisant de travailleurs hautement qualifiés. D'après les tendances démographiques, le Canada n'arrivera pas, avec sa seule population, à combler la demande de main-d'œuvre future. Il doit donc absolument s'assurer la contribution économique et sociale continue d'immigrants. En 2003-2004, Industrie Canada a travaillé à ce que le pays dispose d'un bassin suffisant de personnes hautement qualifiées, c'est-à-dire de personnes titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires ou de l'équivalent. Le Ministère a collaboré en particulier avec :

- Citoyenneté et Immigration Canada pour faciliter l'admission au Canada de personnes hautement qualifiées ayant déjà négocié un contrat d'emploi;
- l'ancien ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et ses partenaires non gouvernementaux, afin de faire connaître le Canada comme une destination de choix pour les étudiants, de sorte qu'un plus grand nombre d'étrangers sont venus poursuivre des études et travailler ici;
- des représentants clés de l'industrie pour préparer un avant-projet de programme d'études en biofabrication à l'intention de l'industrie biopharmaceutique, afin de faciliter la formation d'un personnel hautement qualifié dans le secteur de la biotechnologie.

En tant que l'un des principaux intervenants dans le dossier de la reconnaissance des titres de compétences étrangers au Canada, le Ministère a participé aux mesures prises pour sensibiliser les employeurs aux questions relatives à l'immigration, notamment au moyen de solutions Internet. Il y a eu progrès pour ce qui est d'aider les immigrants à s'intégrer plus facilement dans la société et l'économie canadiennes, mais il reste encore à faire. Industrie Canada a, en outre, fait des démarches préliminaires dans des universités connues en Russie, en Inde et en Chine pour faire connaître le Canada auprès de personnes hautement qualifiées, qui pourraient venir ici étudier, enseigner, faire de la recherche ou travailler.

Enrichir les connaissances, en particulier dans les domaines offrant de bonnes possibilités

Les collectivités et les régions de l'ensemble du Canada constituent les bases socioéconomiques du pays. Elles possèdent des ressources intellectuelles génératrices de valeur économique. Parallèlement, la *Stratégie d'innovation du Canada* reconnaît qu'une solution universelle pour améliorer la performance régionale et locale en matière d'innovation n'est ni indiquée ni souhaitable. Industrie Canada entend mieux comprendre les paramètres du développement régional et local, pour tirer profit des avantages propres à chaque région et à chaque collectivité. En 2003-2004, le Ministère a entrepris une analyse détaillée de l'évolution et des tendances économiques régionales et communautaires afin de mieux comprendre les facteurs qui influent sur le niveau de vie et la productivité à l'échelle locale. Cette analyse lui a permis de cerner les facteurs locaux décisifs pour l'innovation, ce qui l'a aidé à élaborer des projets d'innovation adaptés aux différentes régions et collectivités.

Afin de renforcer la capacité d'innover et la compétitivité des entreprises et d'élargir leurs marchés, tout en améliorant leur participation et celle des collectivités à l'économie du savoir, FedNor a continué d'investir dans l'innovation locale dans le Nord de l'Ontario, particulièrement dans le secteur des ressources. En 2003-2004, FedNor a contribué aux initiatives suivantes axées sur le savoir, qui correspondent au programme national d'innovation :

- huit projets d'une valeur de près de un million de dollars se rapportant à la grappe industrielle de la foresterie du Nord-Ouest ontarien;
- élaboration d'un plan stratégique dans le cadre du projet Équipe pour l'innovation dans le Nord-Ouest de l'Ontario;
- cinq projets de R-D réalisés avec des PME, investissement total de 1,4 million.

Partenariat technologique Canada

Une évaluation extérieure de PTC faite en 2003-2004 a révélé que, depuis sa création en 1996, il a beaucoup contribué à accroître la capacité du Canada de commercialiser les découvertes issues de la recherche et de les transformer en nouveaux produits. PTC continue de susciter une forte croissance de la demande, surtout dans le domaine des technologies transformatrices.

Voici les conclusions de l'évaluation du programme de 2003 :

- 90 p. 100 des entreprises bénéficiaires interrogées déclarent avoir mis au point des technologies nouvelles ou améliorées et accru leur capacité technologique grâce à leur projet financé par PTC;
- plus de 66 p. 100 des entreprises déclarent avoir amélioré leur position face à leurs concurrents;
- 80 p. 100 déclarent que des emplois exigeant des compétences élevées ont été créés.

Les investissements stratégiques que PTC fait dans le cadre de son programme de R-D permettent de maintenir et d'élargir la base et les capacités technologiques de l'industrie canadienne dans des secteurs à forte croissance. En 2003-2004, PTC a investi 189,7 millions de dollars dans 38 projets¹, soit :

- 87,1 millions dans 24 projets portant sur l'aérospatiale et la défense;
- 56,7 millions dans huit projets portant sur des technologies habilitantes;
- 45,9 millions dans six projets portant sur des technologies environnementales.

Il est évidemment risqué de financer de la technologie. PTC gère les risques en finançant une partie du coût de la R-D (30 p. 100 en moyenne), dans différents projets exécutés dans les divers secteurs stratégiques à forte croissance. Grâce à un portefeuille d'investissements diversifié et bien géré, PTC protège les intérêts du public, car les risques sont atténués au sein du portefeuille.

¹ Ne comprend pas les investissements faits dans le cadre de l'initiative PTC Programme d'aide à la recherche industrielle.

(ptc.ic.gc.ca)

Les pays qui veulent réussir au XXI^e siècle doivent investir dans des technologies de pointe. Les nouveaux secteurs, comme la biotechnologie, les sciences de la santé, la technologie environnementale, la nanotechnologie et les TIC, offrent un grand potentiel de croissance durable. Grâce à des programmes tels que PTC et à des organismes comme Génome Canada, Piles à combustible Canada et BioProduits Canada, Industrie Canada a continué à faire en sorte que l'économie canadienne soit bien placée pour profiter pleinement de ces secteurs émergents à fort potentiel de croissance durable.

Le Ministère a analysé les étapes nécessaires pour stimuler la croissance économique des secteurs industriels qui utilisent la biomasse dans la fabrication de bioproduits industriels, et faire en sorte qu'ils commercialisent plus. Les principales difficultés cernées portaient sur le financement, les compétences, l'infrastructure et la capacité. Industrie Canada a donc mobilisé les intervenants pour produire et publier une carte routière de l'innovation. Celle-ci permettra à l'industrie, de concert avec les gouvernements et les milieux universitaires, de concevoir des stratégies à long terme pour utiliser la biomasse canadienne afin de créer des bioproduits industriels, y compris des carburants, des matières premières industrielles et des produits industriels.

Accélérer la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs par les organismes canadiens

Pour que le Canada profite au maximum de l'impulsion donnée par les investissements dans la R-D, il doit améliorer sa performance en matière de commercialisation en transformant davantage les résultats de la recherche en retombées économiques pour les Canadiens. Comme le gouvernement le déclarait dans le discours du Trône de 2004, le Canada doit faire plus pour faire passer ses idées et ses innovations du stade conceptuel au marché. Afin de faciliter la commercialisation des innovations canadiennes et le transfert des technologies connexes, le Ministère a lancé deux produits :

- le Portail de la commercialisation, conçu pour faire le pont entre la science et les entreprises en reliant les utilisateurs aux éléments les plus pertinents du processus de commercialisation de la technologie;
- l'e-Transfert de la technologie des sciences de la vie, marché international des possibilités d'octroi de licence qui présente les recherches et les innovations canadiennes dans le secteur des sciences de la vie.

On peut voir les deux produits en empruntant la Passerelle des sciences de la vie (strategis.gc.ca/sciencesdelavie). Les spécialistes des sciences de la vie peuvent utiliser des ressources clés du projet GeD pour adopter des moyens pratiques en vue de développer leurs affaires et de commercialiser les produits issus de leur recherche. En procurant aux entreprises du monde entier un outil pour repérer rapidement les possibilités canadiennes d'octroi de licence, le Ministère aide à mettre les fruits de la recherche et de l'innovation canadiennes plus vite sur le marché.

Génome Canada

En réunissant des consortiums pour exécuter des travaux de recherche, créer des plates-formes technologiques et réaliser de grands projets de génomique, Génome Canada permet au pays de faire partie de l'avant-garde mondiale en matière de recherche en génomique et en protéomique.

En 2003-2004, par l'intermédiaire de ses cinq centres régionaux de génomique, l'organisme a accompli ce qui suit avec succès :

- il a fait des recherches dans le cadre de 56 projets de grande envergure;
- il a cofinancé l'exposition itinérante *Le Génie du génome*;
- il a organisé le premier Symposium national de génomique et de protéomique;
- il a participé au Projet de séquençage du génome des bovins, dans le cadre de son Initiative du Consortium international, afin de comprendre et d'enrayer l'encéphalopathie spongiforme bovine;
- il a appuyé l'intervention rapide organisée pour séquencer le coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS).

(genomecanada.ca)

En outre, le Ministère a analysé la performance de l'industrie biopharmaceutique relativement à la commercialisation de produits. Cela a abouti à la création du circuit des produits BioPharma, site Web qui peut aider à former des partenariats d'entreprises à des fins de commercialisation et qui contient des données analytiques permettant de comparer l'industrie biopharmaceutique canadienne à celle de pays concurrents.

Afin d'accroître la commercialisation, le gouvernement a, dans le budget de 2003, annoncé l'initiative MaRS, ou Medical and Related Sciences Discovery District (**marsdd.com**, en anglais seulement) (District de découverte en sciences médicales et connexes). MaRS est une société sans but lucratif fondée par des leaders des milieux universitaires, scientifiques et d'affaires canadiens. L'initiative aidera à faire augmenter le taux de commercialisation des hôpitaux de recherche et des universités. De plus, elle encouragera le secteur privé à investir plus dans la commercialisation de la recherche en santé. Enfin, elle favorisera le resserrement des liens entre les chercheurs et les milieux d'affaires canadiens.

Par l'intermédiaire du Programme de recherche de Precarn (Phase 3), Industrie Canada a continué d'encourager la mise au point et l'utilisation accrues des systèmes intelligents. Precarn réunit des groupes partageant des intérêts communs qui se penchent sur le développement et la commercialisation de technologies habilitantes essentielles. Tout projet de Precarn doit obligatoirement élaborer un plan de commercialisation détaillé de ses résultats, menant à l'exploitation commerciale de la R-D, ce qui accroît la capacité de créer et d'utiliser des produits et des procédés novateurs. En 2003-2004, Precarn a géré 27 projets d'un budget global d'environ 6,5 millions de dollars. Precarn vient de terminer la première moitié de son programme; de nombreux projets presque achevés produisent leurs premiers résultats. Ainsi, la Quester Tangent Corporation a mis au point un système de diagnostic et de surveillance des réseaux ferrés urbains rapides. Le système a été vendu à la New Jersey Transit Authority. Une évaluation de la Phase 3 de Precarn sera terminée en 2004.

Industrie Canada a aussi aidé des entreprises à intégrer des méthodes comme la fabrication sans gaspillage dans leurs modes de fonctionnement. Le Ministère a organisé, avec le concours des Manufacturiers et exportateurs du Canada, un atelier sur les pratiques exemplaires favorisant l'excellence sans gaspillage, de même qu'un forum sur la productivité et le profit auxquels ont assisté respectivement 177 et 85 représentants d'entreprise. Les deux forums ont permis à des experts de travailler directement avec des entreprises canadiennes pour les aider à comprendre des composantes clés de la compétitivité, entre autres la fabrication sans gaspillage. On peut trouver d'autres exemples où l'industrie a adopté des techniques de fabrication accroissant la productivité sur le site strategis.gc.ca.

Encourager la mise au point et l'application de pratiques et de technologies visant à une écoefficacité accrue au Canada

Préserver l'environnement naturel du pays pour les générations à venir, grâce à des méthodes de gestion durable et écoefficace et à de nouvelles « technologies vertes », est une des grandes priorités du gouvernement du Canada. En adoptant, sous l'impulsion du gouvernement, des pratiques et des technologies écoefficaces, les entreprises non seulement rehaussent la valeur de leurs actions et améliorent l'environnement, mais elles stimulent l'innovation, ce qui renforce la productivité et l'économie du Canada en général.

Afin de sensibiliser davantage les entreprises aux pratiques écoefficaces et aux outils mis à leur disposition, Industrie Canada a organisé une série d'ateliers intitulés « L'écoefficacité : un fin sens des affaires ». De concert avec d'autres ministères fédéraux, l'industrie et les milieux universitaires, le Ministère a terminé la trousse d'outils et le cadre de travail pour l'évaluation du développement durable dans l'industrie mis au point pour évaluer la durabilité des technologies tôt dans la recherche. Le Ministère a aussi organisé des ateliers sur les grappes éco-industrielles afin de renseigner les fabricants, les sociétés commerciales et les PME de tout le pays sur les méthodes durables actuelles et sur les possibilités de partenariat visant à réduire le gaspillage de matériel et d'énergie. Depuis ces ateliers, des associations nationales telles que l'Association canadienne du ciment préparent une série d'ateliers sur le développement durable, qui seront

proposés dans huit villes du pays. Ils porteront sur les possibilités en matière de construction durable, en présence d'intervenants de toute la chaîne d'approvisionnement, depuis les fabricants de ciment aux exploitants de bétonnières, en passant par les concepteurs d'immeubles et les urbanistes.

Par l'intermédiaire de PTC, le Ministère a continué d'appuyer le programme d'action du gouvernement sur les changements climatiques, en faisant des investissements stratégiques dans la R-D et l'innovation dans des technologies transformatrices clés. La stratégie environnementale de PTC permet aux entreprises de perfectionner leurs technologies et de faire des percées importantes dans la mise au point d'énergies de remplacement durables, de techniques de prévention et de réduction de la pollution, et de mesures correctives.

En 2003-2004, PTC a investi 45,9 millions de dollars dans six projets concernant des technologies environnementales et énergétiques. Deux d'entre eux présentent des avantages quantifiés sur le plan des changements climatiques : un investissement de 9,6 millions pour aider l'entreprise QuestAir Technologies à mettre au point des technologies habilitantes clés pour la purification de l'hydrogène et l'amélioration de l'efficacité des piles à combustible à haute température; et un investissement de 8,7 millions pour aider Honeywell ASCa Inc.

à créer des technologies de fabrication des pâtes et papiers respectueuses de l'environnement.

Industrie Canada a continué de promouvoir le développement durable en poursuivant les trois objectifs de sa deuxième Stratégie de développement durable (2000-2003), à savoir accroître la capacité des Canadiens, des industries et des entreprises de mettre au point et d'utiliser des pratiques, des outils et des technologies économes; faciliter la création et la diffusion de technologies environnementales et habilitantes; et intégrer le développement durable dans le processus décisionnel, notamment dans l'élaboration des politiques, des plans et des activités du Ministère. Au cours de la période visée par le présent rapport, Industrie Canada a atteint son but, qui consistait à dresser 29 plans d'action relatifs aux trois objectifs susmentionnés. Le Ministère a collaboré avec de nombreux intervenants pour progresser vers ces objectifs, dont la réalisation globale contribuera à améliorer la performance du pays en matière d'innovation et de développement durable. Pendant cette période, le Ministère a ajusté sa démarche de manière, notamment, à profiter davantage des nouvelles possibilités qui se présentent. Il a donc obtenu de meilleurs résultats que prévu dans le cadre d'au moins 10 des 29 plans d'action. Pour en savoir plus sur les réalisations accomplies dans le cadre de la Stratégie de développement durable, voir le tableau à la page 48 du présent rapport, le site Web consacré par le Ministère au développement durable (strategis.gc.ca/dd) et le chapitre 3 du Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable de 2003 (www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c2003menu_f.html).

Programme des adhérents pionniers h2

En octobre 2003, donnant suite à un engagement pris par le gouvernement du Canada en faveur de l'économie de l'hydrogène, à laquelle il réservait une enveloppe de 80 millions de dollars sur cinq ans, PTC a annoncé le lancement du Programme des adhérents pionniers h2.

Le Programme doit investir 60 millions de dollars sur cinq ans dans des projets pilotes intégrés menés par des partenaires des secteurs public et privé. Les projets présenteront l'économie de l'hydrogène en modèle de mise au point technique dans des contextes réels.

La mise au point et la démonstration continues des technologies de l'hydrogène et des piles à combustible prépareront le terrain pour d'autres initiatives de réduction des émissions, ce qui aidera le Canada à atteindre ses objectifs à long terme en matière de changements climatiques.

(ptc.ic.gc.ca/h2)

Aider les entreprises à produire des rapports sur le développement durable

Les méthodes utilisées par les entreprises en matière de durabilité peuvent stimuler l'innovation, l'efficacité et l'adoption de technologies, tout en améliorant la performance de ces entreprises.

En 2003-2004, Industrie Canada et deux autres ministères ont financé la création d'une trousse d'information Internet sur la production de rapports sur le développement durable, trousse que les entreprises cotées à la Bourse de Toronto ont été invitées à utiliser.

Les milieux financiers et l'industrie ont favorablement accueilli l'initiative, puisque le Ministère enregistre environ 1 500 visites du site Web par mois. Par conséquent, les entreprises canadiennes connaissent et comprennent mieux les méthodes de rapport sur le développement durable.

(rapportdurabilite.ca)

CONNECTIVITÉ : Faire du Canada le pays le plus branché du monde

Dans un monde où la technologie évolue rapidement, le Canada a vite compris que la connectivité serait essentielle pour bâtir une économie concurrentielle et novatrice ainsi qu'une société inclusive. Le gouvernement fédéral entend faire du Canada le pays le plus branché du monde et offrir à la population un accès à prix abordable à une infrastructure de l'information et des communications ultramoderne ainsi que les compétences nécessaires pour profiter pleinement de l'ère de l'information.

On évalue à 243,6 millions de dollars les ressources financières affectées en 2003-2004 pour faire du Canada le pays le plus branché du monde.

D'après le Conference Board du Canada, le pays arrive au deuxième rang mondial en ce qui concerne la connectivité et ce, pour la quatrième année consécutive.

Industrie Canada travaille à la réalisation des objectifs nationaux en matière de connectivité, en mettant l'accent sur les activités, les programmes et les politiques se rapportant aux trois piliers d'un pays réseauté, à savoir l'infrastructure, l'utilisation et le contenu.

Après avoir grandement progressé vers ses objectifs en matière de connectivité, Industrie Canada continue de travailler à la création de l'infrastructure canadienne des services à large bande, en réalisant des initiatives telles que le Programme pilote sur les services à large bande pour les régions rurales et du Nord. Ce programme aide le gouvernement à respecter l'engagement qu'il a pris de faire en sorte que les collectivités canadiennes aient accès aux services à large bande d'ici 2005. Il vise à aider celles qui en sont actuellement privées. Le plus souvent, il est nécessaire d'améliorer l'accès pour assurer aux collectivités autochtones, septentrionales, rurales ou éloignées des services de santé et d'éducation et y multiplier les possibilités économiques.

L'accès aux services à large bande dans les régions de l'Atlantique, des Prairies et du Nord

Près de la moitié de la population du Canada atlantique vit dans les régions rurales. Rien d'étonnant, donc, à ce que les collectivités concernées aient participé avec enthousiasme et créativité au Programme pilote sur les services à large bande pour les régions rurales et du Nord. En fait, un tiers des projets proposés par des collectivités rurales, autochtones ou éloignées approuvés à l'échelle nationale venaient de cette région.

La Société d'aide au développement des collectivités des régions à blé a reçu des fonds par l'intermédiaire du Programme pilote, afin de raccorder à Internet plus de 30 localités du sud-ouest du Manitoba. Grâce au nouveau réseau à large bande à haute vitesse ainsi créé, 50 institutions, bureaux municipaux ruraux et centres de développement économique, notamment, se sont dotés de matériel de vidéoconférence, ce qui a amélioré la prestation des services et permis aux localités de mieux coopérer aux grandes initiatives régionales. Le matériel et les salles de vidéoconférence seront bientôt offerts en location aux entreprises locales, ce qui procurera de nouveaux revenus aux municipalités.

Afin de faire du Canada le pays le plus branché du monde, le Ministère a défini ses principaux engagements en matière de résultats (voir le tableau des priorités d'Industrie Canada, à la page 8). Les résultats obtenus par Industrie Canada sont présentés en fonction de chacun de ces engagements principaux.

Réalisations par principal engagement en matière de résultats

Pilier I : L'infrastructure

Relier les Canadiens entre eux et au reste du monde à un prix abordable et d'une manière accessible

L'infrastructure des services à large bande et l'accès à ces services jouent un rôle important dans toute économie novatrice. Ce sont les fondements sur lesquels les sociétés commerciales et les entreprises d'économie sociale canadiennes peuvent construire et offrir de nouvelles applications

et de nouveaux services dans des domaines tels que la santé, l'éducation et le commerce, tout en responsabilisant les collectivités et en accroissant leurs capacités. Conscient de cela, le Ministère a lancé le Programme pilote sur les services à large bande pour les régions rurales et du Nord, en septembre 2002; le Programme aide le gouvernement à respecter l'engagement qu'il a pris de faire en sorte que les collectivités canadiennes aient accès à des services à large bande d'ici 2005. Le Programme pilote finance des initiatives locales visant à déployer des réseaux à large bande sous la direction du secteur privé dans les localités ayant peu de chances d'être servies par les seules forces du marché. En tout, 4,2 millions de dollars ont été investis dans 154 projets lancés pour aider des collectivités de tout le pays à préparer des plans d'activités, et 79 millions ont été investis dans 58 projets axés sur le déploiement des services à large bande dans quelque 850 localités (**largebande.gc.ca**). Dans le cadre de son Programme d'accès à large bande en régions rurales et éloignées, le CRC a continué de mettre au point des technologies d'accès rentables et à exploiter de nouvelles bandes de fréquences afin d'offrir aux collectivités rurales et éloignées du pays des services à large bande fiables et à prix abordable.

Industrie Canada a continué de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de garantir aux Canadiens un accès à l'infrastructure numérique, en encourageant la culture numérique et en facilitant une participation équitable à l'économie en réseaux, grâce à des programmes tels que Rescol et le Programme d'accès communautaire (PAC).

En collaboration avec Statistique Canada, Industrie Canada a conçu et exécuté la première enquête nationale sur les TIC dans les écoles, de la maternelle à la 12^e année. L'enquête visait à savoir s'il existe un fossé numérique entre les écoles, en fonction de variables telles que la taille, la localisation (urbaine ou rurale), le niveau d'instruction (primaire ou secondaire) et le type (publique ou privée). Le questionnaire d'enquête, qui a été envoyé à 15 549 directeurs d'école, a permis de dresser un tableau national général et prospectif montrant le degré d'intégration des TIC dans l'apprentissage. Statistique Canada a publié un rapport sommaire (**www.statcan.ca**). La prochaine étape du projet comportera une analyse de la situation dans les écoles des Premières nations, toujours en vue d'évaluer l'ampleur du fossé numérique.

Examen des programmes visant à brancher les Canadiens

À l'automne 2003, Industrie Canada a amorcé l'examen de tous les principaux programmes et projets composant l'initiative Un Canada branché, soit :

- Rescol
- Programme d'accès communautaire (PAC)
- Ordinateurs pour les écoles
- Collectivités ingénieuses
- Franccommunautés virtuelles
- CANARIE Inc.
- Commerce électronique

Le Ministère a évalué les programmes en bonne et due forme. Il a consulté les principaux intervenants et partenaires, et repéré les activités connexes menées actuellement par d'autres ministères fédéraux, par les provinces et par le secteur privé. Il a examiné les tendances qui se dessinent au Canada et à l'étranger dans le domaine des TIC. Il a évalué le rôle du gouvernement fédéral dans la diffusion et l'utilisation des TIC. Les résultats de cet examen, qui servent à orienter l'élaboration des politiques, ont aidé le Ministère à obtenir des fonds pour poursuivre Rescol et le PAC durant deux années supplémentaires.

Renforcer la durabilité du Programme d'accès communautaire

La Région des Prairies et du Nord a organisé trois séances de réflexion qui ont réuni les champions des centres et des réseaux du PAC dans les collectivités. Ces réunions ont permis aux participants d'échanger des idées et des plans sur la création de cyber-associations provinciales et territoriales. Ces dernières, constituées de petits réseaux du PAC :

- facilitent la prise de décisions collectives;
- renforcent la stabilité;
- donnent plus d'occasions de partager des pratiques exemplaires ainsi que des ressources humaines, techniques et autres;
- favorisent la négociation d'achats en gros;
- créent de nouvelles possibilités pour l'obtention de fonds et de revenus.

Le programme Premières nations sur Rescol contribue beaucoup à combler le fossé numérique dans un segment de la population canadienne qui vit en général dans les régions rurales et éloignées. En 2003-2004, le nombre d'écoles des Premières nations branchées à Internet a augmenté de 28 p.100, et celui des écoles autochtones qui ont amélioré leur connectivité, de 13 p. 100. Le rapport entre le nombre d'ordinateurs et celui des élèves autochtones s'est aussi amélioré, passant de 1 pour 20 en décembre 2002 à une moyenne de 1 pour 13 en mars 2004. Grâce à cet accès aux TIC dans les écoles, les élèves pourront obtenir leur diplôme après s'être familiarisés avec le monde numérique, ce qui facilitera leur participation à l'économie du savoir.

Depuis sa création en 1994, le PAC a fourni des fonds à plus de 8 800 centres communautaires dans l'ensemble du Canada, permettant ainsi à des citoyens, à des organismes et à des entreprises de localités rurales et urbaines d'accéder aux TIC à divers endroits. En 2003-2004, le PAC a versé des fonds de viabilité à environ 7 000 centres d'accès communautaires.

Par l'intermédiaire de CANARIE Inc., Industrie Canada a lancé CA*net4, qui offre une infrastructure de pointe permettant une collaboration de tout premier ordre entre chercheurs en raccordant des installations de recherche canadiennes à des établissements semblables à l'étranger. Industrie Canada a mis sur pied un comité d'examen fédéral qui suit et mesure les progrès du Canada vers les objectifs de CA*net4.

En décembre 2003, Industrie Canada a dirigé la délégation canadienne au Sommet mondial sur la société de l'information sous l'égide des Nations Unies. Cette délégation a permis à des représentants de haut niveau de différents pays de comprendre et de soutenir le modèle Un Canada branché, et a fait connaître le savoir-faire canadien. Le Canada a aidé les 11 000 délégués au Sommet à s'entendre sur une démarche multi-intervenants en faveur de la connectivité mondiale. Parmi les délégués figuraient 44 chefs d'État et d'autres représentants de gouvernements, du secteur privé et de la société civile. On voit les résultats de la première étape dans la Déclaration et le Plan d'action adoptés par consensus, qui contenaient les points de vue du Canada et d'Industrie Canada sur le rôle des TIC en tant qu'outils fondamentaux du développement économique, social et culturel.

Vu l'incertitude géopolitique actuelle, on se préoccupe davantage de préserver et d'améliorer l'intégrité et la sécurité de l'infrastructure canadienne des communications. En 2003-2004, Industrie Canada a continué de collaborer avec les intervenants afin de parfaire les politiques et les procédés relatifs à l'état de préparation des réseaux de télécommunications du Canada en cas

SourceCAN

SourceCAN, marché électronique et réseau de possibilités d'affaires du Canada, est un portail harmonisé qui offre aux entreprises les débouchés commerciaux et les outils dont elles ont besoin pour faire des affaires par Internet. En 2003-2004, Industrie Canada :

- a amélioré l'accès du Canada aux débouchés internationaux en ajoutant au réseau les International Funding Information Services, qui comprennent plus de 31 sources dans des institutions financières internationales et des organismes de développement;
- a trouvé plus de 418 000 affaires pour ses clients, ce qui leur a permis de décrocher des contrats d'un montant global de plus de 400 millions de dollars;
- a accru la capacité multilingue du réseau en traduisant son site Web en espagnol et en chinois;
- a lancé un nouveau procédé d'enregistrement axé sur les clients, pour améliorer les occasions d'affaires et la possibilité d'établir des partenariats;
- a adopté le code de produits et de services normalisé des Nations Unies pour mieux harmoniser le contenu;
- a créé de nouveaux partenariats fédéraux-provinciaux-territoriaux, municipaux et internationaux, notamment avec le Québec, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

Ces efforts permettront de mieux faire connaître les capacités du Canada sur un marché potentiel de plus de 1,7 milliard de clients.

(sourcecan.com)

d'urgence, de manière à ce que les Canadiens restent reliés les uns aux autres et au reste du monde. Cela comprend les initiatives suivantes :

- Une étude de faisabilité sur la technologie HPC (forte probabilité d'établissement d'une communication). Cette technologie doit permettre d'affronter les situations où les réseaux sont sollicités à l'extrême, quand les outils normaux de gestion des réseaux risquent de ne pas pouvoir endiguer le trafic élevé ou que la demande dépasse la capacité des réseaux interurbains. Il ressort de l'étude qu'il est possible d'adopter la technologie au Canada, et les responsables sont en train de dresser un plan d'action.
- Une étude préliminaire sur le service prioritaire sans fil (WPS), qui permet aux systèmes de télécommunications sans fil de donner un accès prioritaire aux utilisateurs se trouvant dans une situation d'urgence.
- Des études analytiques et des démonstrations de nouvelles technologies d'alerte du public axées sur les télécommunications, et des essais sur le terrain ont eu lieu avec le concours de la Canadian Broadcasting Corporation pour montrer la faisabilité d'un système national d'alerte du public.
- Un groupe de travail sur la cyberprotection des télécommunications a été créé avec de grandes sociétés de télécommunications canadiennes afin de s'attaquer à des problèmes communs du cyberspace et de définir des plans et des méthodes pour partager l'information et faire face aux situations.
- Le Laboratoire d'analyse des protocoles élaborera des outils et analysera les protocoles de télécommunications, en collaboration avec trois grandes universités.

Ces initiatives visent à améliorer la robustesse des réseaux de télécommunications canadiens et à en assurer l'intégrité contre les cyberattaques.

Pilier II : L'utilisation

Créer un environnement de calibre mondial pour le commerce électronique

Les TIC, y compris Internet, ont profondément modifié la façon dont les personnes communiquent, échangent des renseignements et font des affaires. Elles ont en outre fait du commerce électronique un des fondements de la nouvelle économie mondiale. Pour que le Canada demeure concurrentiel dans ce nouveau contexte, ses PME doivent profiter pleinement des possibilités qu'offre le cybercommerce. Industrie Canada vise à créer un environnement de calibre mondial qui encouragera et accélérera l'adoption et la croissance du cybercommerce dans tous les secteurs de l'économie.

Le portail des affaires électroniques créé par Industrie Canada, ebiz.facile, guide les PME dans l'adoption de stratégies de commerce électronique. En 2003-2004, des améliorations lui ont été apportées : le site a été réorganisé, l'outil de navigation a été amélioré, et des éléments ont été ajoutés pour mieux répondre aux besoins des entreprises. Parmi les ajouts figuraient un didacticiel en ligne offrant une introduction générale aux aspects fondamentaux du cybercommerce et un module sur le rendement du capital investi, afin d'aider les utilisateurs à prendre des décisions relatives à l'investissement dans le cybercommerce. Le nombre de consultations du site a beaucoup augmenté, pour atteindre 22 000 par mois en mars 2004, soit plus du double de l'année précédente.

L'Initiative canadienne pour le commerce électronique (ICCE) (**icce.ca**) est un partenariat bénévole dirigé par le secteur privé qui met l'accent sur la productivité, le leadership et l'innovation. Avec l'ICCE, Industrie Canada aide à créer des conditions propices aux affaires électroniques au Canada, en préconisant l'adoption et l'utilisation du cybercommerce, en fournissant des conseils sur la réglementation en matière fiscale et d'investissement qui entrave

la croissance économique, en faisant connaître le Canada comme un pays possédant des compétences technologiques, et en comparant la performance du Canada à celle d'autres pays dans l'économie numérique. L'ICCE publie *Pour une progression rapide*, rapport qui examine les réseaux d'affaires Internet dans toute l'économie canadienne, et *Étude canadienne de l'impact d'Internet*, qui montre comment les PME canadiennes se comparent à celles d'autres pays. L'ICCE propose aussi aux PME des outils en ligne et des renseignements sur la protection des renseignements personnels. Par ailleurs, Industrie Canada a appuyé les projets d'évaluation du rendement de l'économie numérique, au niveau des entreprises et à l'échelle nationale, au Canada. Des rapports, comme celui sur l'Enquête sur le commerce électronique et la technologie, publiés par Statistique Canada, révèlent que le cybercommerce connaît une croissance annuelle solide au Canada. Bien que l'Indice de connectivité de 2003 montre le Canada ex æquo au deuxième rang mondial pour ce qui est de l'existence et de l'utilisation de TIC, d'autres indicateurs font ressortir un retard quant à l'adoption et à l'utilisation efficace du cybercommerce et des TIC. Néanmoins, ces initiatives ont permis de continuer à former des partenariats entre les secteurs privé et public et à promouvoir les réussites et les pratiques exemplaires canadiennes au chapitre du commerce électronique.

Le Ministère s'est également efforcé d'accélérer l'adoption d'applications du cybercommerce par les PME, par l'intermédiaire du programme Étudiants bien branchés (EBB) (etudiantsbienbranchés.ca). EBB fournit aux PME des conseils pratiques pour les aider à adopter des méthodes de commerce électronique. En 2003-2004, plus de 16 500 clients ont profité de la formation technologique offerte par EBB. Cette formation aide les PME à apprendre à intégrer Internet dans leurs modes de fonctionnement et à devenir des utilisateurs avertis des services de soutien informatique. EBB les aide également à affirmer leur présence dans Internet. La formation est assurée par des étudiants du niveau postsecondaire. En 2003-2004, EBB a donné à plus de 400 étudiants l'occasion d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences en TIC grâce à une expérience pratique.

Plus de 1 300 des clients qui ont bénéficié d'une formation sur le cybercommerce ont aussi été initiés à la sécurité dans Internet. Il ressort d'un rapport publié en 2002 par l'Association des banquiers canadiens (cba.ca) que la protection des renseignements personnels et la sécurité sont des domaines où les secteurs privé et public doivent faire davantage pour aider les PME canadiennes à faire du commerce électronique. En s'attaquant au problème, EBB aide les PME à créer un environnement plus sûr pour les affaires électroniques.

Afin de faire comprendre à l'industrie, aux associations professionnelles et aux groupes sans but lucratif l'importance des affaires électroniques, de les sensibiliser davantage à cette réalité et d'encourager plus d'entreprises à entrer dans la cyberéconomie, Industrie Canada a organisé deux conférences intitulées « Associons-nous aux affaires électroniques ». Les représentants de plus de 300 associations provinciales, territoriales et nationales ont assisté à ces colloques où ont été présentés des services et des outils offerts par les secteurs privé et public pour aider les entreprises et les associations à utiliser le commerce électronique.

MusicGrid

Grâce au savoir-faire du CRC et à des fonds de CANARIE Inc., le projet MusicGrid a réussi à montrer qu'on peut utiliser la technologie à large bande dans l'enseignement et l'apprentissage à distance. Le projet, lancé en septembre 2003, a permis à des experts installés dans de grandes villes d'enseigner la musique à des élèves vivant dans des régions éloignées. Grâce au réseau à large bande CA*net4 et à ses liaisons par satellite, le programme a relié des élèves en musique, des enseignants, des conservatoires, des musiciens professionnels et des chercheurs de toutes les parties de l'Ontario, du Québec, de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nunavut.

(www.musicgrid.ca, en anglais seulement)

Pilier III : Le contenu

Maximiser les applications et le contenu numérique canadiens en ligne

Il existe une demande d'applications, de collections, de renseignements et de services multimédias plus nombreux et de meilleure qualité se rapportant au Canada et aux Canadiens. Les industries canadiennes doivent être bien placées pour profiter de ces possibilités, avec des applications et des services novateurs. Il est essentiel d'améliorer l'infrastructure canadienne des TIC, afin de favoriser la pleine interactivité et l'utilisation complète des applications TIC qui pourraient déboucher sur des avantages socioéconomiques, tels que des programmes de télésanté et de cyberapprentissage.

En 2003-2004, Industrie Canada a continué de promouvoir la mise au point et la démonstration d'applications et de technologies novatrices afin de faire progresser les réseaux à large bande et de renforcer l'infrastructure des TIC dans tout le Canada, grâce à des programmes comme CANARIE Inc. (canarie.ca).

Ainsi, avec le Projet de développement d'applications de pointe (PDAP), CANARIE Inc. (Phase 3) a financé la conception et la réalisation d'environ 80 projets en 2003-2004. Les responsables des projets ont mis au point des applications de pointe dans des secteurs primordiaux, comme les affaires électroniques, le cyberapprentissage, la télésanté et les systèmes intelligents. Le PDAP a pris fin le 31 mars 2004. L'évaluation finale qui en a été faite mettait l'accent sur sa pertinence et son degré de réussite et sur les orientations futures de CANARIE. Il était trop tôt pour montrer les avantages des applications financées, car beaucoup en étaient encore au stade préconcurrentiel, mais le programme a réussi à encourager et à faciliter la collaboration entre les organismes et les particuliers et à créer entre eux des intérêts communs. Cette réussite est due à la capacité de CANARIE de surmonter les obstacles institutionnels et interorganisationnels et à sa réputation d'organisme crédible, averti et expérimenté. La Phase 3 a aussi montré la contribution que les applications de pointe peuvent apporter à l'économie.

Offrir en ligne, de façon intégrée, plus de services et de renseignements gouvernementaux clés aux entreprises et aux consommateurs

Le gouvernement fédéral s'est engagé à améliorer ses liens avec les entreprises et la population par son projet Gouvernement en direct (GeD), en faisant le nécessaire pour offrir dans Internet, d'ici 2005, ses services les plus souvent utilisés. En 2003, soit deux ans avant l'échéance fixée à l'ensemble de l'administration fédérale, Industrie Canada a atteint son objectif, c'est-à-dire offrir ses 17 principaux services dans Internet. Les Canadiens et les entreprises ont maintenant accès en ligne à ses produits d'information les plus souvent employés et à ses programmes de subventions et de contributions. Ils peuvent aussi faire des transactions par Internet afin de se conformer à des règlements clés.

Voici des exemples des réalisations du Ministère :

- le portail des technologies d'aide (liens-ta.gc.ca), utilisé par environ 295 personnes par jour, permet aux personnes handicapées d'accéder à des documents en ligne et il renseigne le public sur les technologies d'aide;
- la procédure provinciale-fédérale intégrée de constitution en personne morale permet aux entreprises de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario de se constituer en société simultanément aux niveaux fédéral et provincial et de faire des paiements;
- le taux de satisfaction parmi les entreprises qui se sont constituées en société par Internet au niveau fédéral est de 94,6 p. 100;

- l'utilisation des services offerts dans Internet par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) a triplé;
- en 2003, les syndicats ont utilisé Internet pour déposer, au nom de leurs clients, le quart des dossiers d'administration sommaire, par l'intermédiaire du Bureau du surintendant des faillites Canada (BSF);
- 99 p. 100 des lobbyistes s'inscrivent maintenant en ligne;
- Mesures Canada a mené dans Internet un projet pilote de calendrier des enquêtes;
- il y a eu introduction, dans Internet, du paiement protégé des frais dus à l'OPIC, au Bureau de la concurrence et au BSF et des frais fédéraux de constitution en société, sommes envoyées directement au Receveur général.

Le Ministère, qui continuera de rendre ses services en ligne plus fonctionnels, s'efforce actuellement d'en accroître la popularité.

En 2003-2004, le Ministère a dirigé, avec d'autres partenaires fédéraux, l'élaboration d'une vision post-GeD des services aux entreprises, qui expose comment ces derniers pourraient évoluer après 2005.

La section 2.5 (voir les pages 44, 45 et 46) donne d'autres renseignements sur le projet GeD et sur la prestation de services axée sur la population.

Strategis

Site Web d'Industrie Canada consacré aux entreprises et aux consommateurs, Strategis demeure un instrument de choix pour accéder à des renseignements sur les programmes et les services du Ministère. La gamme de renseignements et de services transactionnels offerts par ce site Web se révèle précieuse pour un vaste éventail de Canadiens. En 2003-2004, le nombre de consultations du site a plus que doublé par rapport à l'année financière précédente, pour avoisiner les 15 millions de visiteurs.

Face à l'intensification du trafic client sur Strategis et par suite des recommandations de l'Étude d'évaluation de 2002, Industrie Canada a entrepris de renouveler l'infrastructure de Strategis afin de s'assurer qu'elle soit suffisamment robuste pour répondre aux exigences grandissantes de la clientèle. En plus de sans cesse améliorer les produits d'information, le Ministère a renforcé la fonction de recherche de Strategis. Il a aussi mis au point un outil de sondage instantané, de manière à pouvoir continuer d'évaluer les besoins et les attentes des clients.

(strategis.gc.ca)

MARCHÉ : Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel

Il faut un marché efficace si on veut susciter et conserver la confiance des consommateurs et créer des conditions propices à l'investissement et au développement durable. Un marché équitable, efficace et concurrentiel, combiné à une réglementation judicieuse, crée un contexte commercial propice à l'innovation et à la croissance économique, qui, en même temps, protège les Canadiens. Un marché vigoureux permet en outre à Industrie Canada d'examiner de près l'application de politiques de développement durable qui exploitent la dynamique du marché et font progresser le programme du Ministère en la matière.

On évalue à 131,5 millions de dollars les ressources financières affectées en 2003-2004 à la création d'un marché équitable, efficace et concurrentiel.

D'après l'OCDE, à l'exception d'un autre pays, le Canada est, des pays membres de l'Organisation, celui dont la réglementation entrave le moins l'entrepreneuriat.

Industrie Canada a travaillé à doter le Canada d'un régime du droit d'auteur moderne qui encourage à investir davantage dans le savoir et la culture. En fait, le Ministère a amorcé un programme de réforme du droit d'auteur à court, à moyen et à long terme, comme le montre le rapport intitulé *Stimuler la culture et l'innovation : Rapport sur les dispositions et l'application de la Loi sur le droit d'auteur* (Rapport sur l'article 92), déposé au Parlement en octobre 2002 (voir la section 3.8, à la page 79). Le Ministère a appuyé le travail du Comité permanent du patrimoine canadien (CPPC) de la Chambre des communes, qui a examiné la *Loi sur le droit d'auteur* et, avec le ministère du Patrimoine canadien, il a déposé, de concert avec le CPPC, le *Rapport d'étape sur la réforme du droit d'auteur* (voir la section 3.8, à la page 79), qui décrit des politiques envisageables à court terme au sujet du droit d'auteur. Quant au CPPC, il a déposé son propre rapport, intitulé *Rapport intérimaire sur la réforme du droit d'auteur* (voir www.parl.gc.ca/InfocomDoc/Documents/37/3/parlbus/commbus/house/reports/herirp01-f.htm), dans lequel il présente au gouvernement des recommandations sur diverses questions primordiales intéressant le droit d'auteur à court terme.

Industrie Canada a dirigé l'élaboration d'un projet de loi visant à mettre en application la décision prise par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le 30 août 2003, au sujet de la propriété intellectuelle et de la santé publique. Le projet de loi C-9, désormais connu sous le nom de *Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique*, a reçu la sanction royale en mai 2004. En facilitant l'accès à des produits pharmaceutiques, la Loi aidera à régler des problèmes de santé publique auxquels sont confrontés de nombreux pays en développement.

Organisations de services au marché

- Bureau de la concurrence
- Bureau de la consommation
- Bureau du surintendant des faillites Canada
- Corporations Canada
- Direction générale des politiques-cadres du marché
- Mesures Canada
- Office de la propriété intellectuelle du Canada
- Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications

En 2003-2004, les organisations de services au marché (OSM) d'Industrie Canada ont veillé à ce que le marché demeure concurrentiel et dynamique, en continuant de moderniser et d'améliorer les services fournis aux Canadiens et les outils utilisés pour détecter, prévenir et décourager les comportements frauduleux, inéquitables et trompeurs.

Afin d'établir un marché équitable, efficace et concurrentiel, le Ministère a défini ses principaux engagements en matière de résultats (voir le tableau des priorités d'Industrie Canada, à la page 8). Les résultats obtenus par Industrie Canada sont présentés en fonction de chacun de ces engagements principaux.

Réalizations par principal engagement en matière de résultats

Établir des structures de marché équitables, efficaces et concurrentielles de calibre mondial répondant aux besoins des entreprises, des consommateurs et des investisseurs

Pour que le marché réponde aux besoins, attire des investisseurs et protège les consommateurs, il lui faut des structures qui réduisent au minimum le fardeau de la réglementation et qui encouragent l'innovation, tout en décourageant les comportements illégaux et frauduleux. Une réglementation-cadre moderne s'impose pour permettre aux entreprises canadiennes de soutenir la concurrence sur le marché mondial et pour attirer les talents et les investissements nécessaires à leur croissance.

Une réglementation intelligente stimule l'innovation et l'investissement. Dans le cadre de son initiative à cet égard, le gouvernement du Canada a créé le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente, avec la mission suivante :

- le conseiller sur la refonte de la réglementation canadienne pour le XXI^e siècle;
- désigner les secteurs et les domaines où une réforme de la réglementation s'impose;
- le conseiller sur des questions particulières soulevées par les intervenants.

En 2003-2004, Industrie Canada a participé à l'initiative sur la réglementation intelligente. Il a en effet appuyé le Comité consultatif externe en lui fournissant beaucoup de renseignements sur la réglementation sectorielle, ce qui a aidé ce dernier à cerner les questions préoccupant l'industrie et les priorités de la réforme. Industrie Canada a aussi contribué à un rapport présenté par le Comité qui encourage l'utilisation de normes et de codes en complément ou en remplacement des règlements mêmes. On estime que les normes et les codes contribuent à mettre en place un régime de réglementation plus efficace, tout en continuant de protéger l'intérêt public.

Comme il l'a annoncé dans le budget de 2004, le gouvernement est résolu à élaborer une nouvelle loi-cadre sur les sociétés afin de soutenir l'économie sociale du Canada. En 2003-2004, le Ministère a travaillé à des propositions visant à remplacer la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* par une nouvelle loi sur les sociétés sans but lucratif, de manière à rationaliser le processus de constitution en société et d'établir des règles de gouvernance modernes. La nouvelle loi contribuerait à donner aux organismes bénévoles et sans but lucratif la vigueur et la vitalité qui leur sont nécessaires pour servir la population canadienne.

En 2003-2004, Industrie Canada s'est aussi penché sur une série de propositions concernant la réforme et le renforcement de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, qui régit les sociétés canadiennes. Le processus est lui aussi annoncé dans le budget de 2004. La modification de la Loi contribuerait à faire en sorte que les entreprises constituées en société en vertu d'une loi fédérale continuent d'appliquer les normes de gouvernance les plus élevées. Elle permettrait aussi de renforcer la confiance des investisseurs et du public dans les marchés canadiens. Les propositions tiendront compte des recommandations du Comité sénatorial des banques et du commerce, énoncées dans le rapport de juin 2003 sur les questions relatives à la confiance des investisseurs et influant sur les marchés canadiens (www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/com-f/bank-f/rep-f/rep12jun03-f.pdf).

Par ailleurs, le Ministère a participé activement à un examen de questions clés concernant le système canadien de l'insolvabilité, examen dirigé par le Comité sénatorial des banques et du commerce. Des représentants du Ministère ont comparu devant le Comité en mai 2003 et lui ont remis, pour le guider dans son travail, un rapport qui détaillait les options stratégiques relatives à divers aspects de l'insolvabilité des consommateurs et des entreprises. Le BSF a aidé le Comité

dans sa tâche en cernant des solutions pour améliorer l'administration des lois du Canada sur l'insolvabilité. Le Comité, qui a tenu de longues audiences publiques, a, en novembre 2003, publié son rapport intitulé *Les débiteurs et les créanciers doivent se partager le fardeau : Examen de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (voir la section 3.8, à la page 79). Le rapport contient 53 recommandations sur la réforme des deux lois susmentionnées. Le Ministère a commencé l'examen approfondi de ces recommandations.

Face à l'évolution rapide du marché, due notamment à la croissance d'Internet, Industrie Canada a continué à favoriser l'adoption de codes et de normes Internet volontaires. En janvier 2004, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la consommation ont sanctionné le Code canadien de pratiques pour la protection des consommateurs dans le commerce électronique. C'est là une étape franchie vers l'application du Code par les entreprises canadiennes. La mise en pratique du Code renforcera la confiance des consommateurs dans le commerce électronique au Canada, car les marchands qui y adhéreront seront plus susceptibles d'être fiables et de fournir aux consommateurs les renseignements dont ils auront besoin pour prendre des décisions éclairées en faisant des achats par Internet.

En 2001-2002, le Bureau de la concurrence (**cb-bc.gc.ca**) s'est engagé à examiner les règlements pris en application de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, de la *Loi sur l'étiquetage des textiles* et de la *Loi sur le poinçonnage des métaux précieux* afin de repérer les dispositions à modifier pour répondre à l'évolution du marché. L'examen a été retardé à cause d'un examen interne des programmes réglementaires du Bureau. Durant l'année écoulée, celui-ci a demandé un rapport sur la façon dont ces programmes pourraient être davantage intégrés dans ses principales activités relatives à la conformité.

Un droit et une politique de la concurrence solides ainsi que leur application dans d'autres pays rassurent les entreprises canadiennes faisant affaire avec l'étranger, tout en renforçant et en soutenant la libéralisation des échanges, vu que les pays s'engagent à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles. Le Bureau de la concurrence fournit une assistance technique à un certain nombre de pays en train d'élaborer, d'adopter et de mettre en application leur propre droit de la concurrence. De plus, il participe activement à des projets internationaux afin de partager son savoir-faire en matière de politique de la concurrence et de réforme de la réglementation.

La capacité de réunir des renseignements auprès de pays étrangers est vitale pour promouvoir et faire jouer la concurrence dans une économie mondialisée. En juin 2002, le gouvernement a ajouté la Partie III à la *Loi sur la concurrence* pour permettre au Canada de conclure des accords d'entraide juridique dans des dossiers non pénaux relatifs à la concurrence. Il sera plus facile, ainsi, de recueillir des renseignements et des faits dans les enquêtes sur les fusions, dans les cas de publicité mensongère et d'abus de position dominante.

S'assurer que le marché fonctionne conformément aux lois, aux règlements, aux politiques et aux procédures cadres

L'évolution du marché, les ralentissements économiques et la déréglementation comptent parmi les nombreux facteurs qui justifient un examen continu des services, des interventions et des outils que les OSM utilisent pour garantir le fonctionnement équitable et efficace du marché.

Parmi les priorités d'Industrie Canada en 2003-2004, figure la mise sur pied d'un programme d'enregistrement volontaire qui permettra d'habiliter des entreprises qualifiées à certifier, au nom de Mesures Canada, l'exactitude des systèmes de mesure employés dans le secteur pétrolier d'aval. Après le lancement du programme en avril 2004, Mesures Canada a commencé à enseigner à des techniciens de l'industrie comment mener des inspections. D'autres cours seront donnés à l'automne 2004. Grâce à ce programme d'enregistrement, l'industrie pétrolière d'aval et Industrie Canada disposent d'un mécanisme de remplacement pour l'inspection et

l'homologation des appareils utilisés dans le commerce conformément à la *Loi sur les poids et mesures*. Le programme contribuera à préserver l'équité, la compétitivité et l'exactitude du marché au Canada. Pour des renseignements précis sur le programme d'enregistrement, voir le site mc.ic.gc.ca.

Par l'intermédiaire du Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications (stt.ic.gc.ca), le Ministère

s'est également efforcé, durant l'exercice financier écoulé, de rationaliser les règlements sur l'homologation et l'approbation des appareils de télécommunications et de radiocommunications. Il a mis en œuvre des règlements et des procédures pour reconnaître l'homologation d'appareils radio par des organismes privés, ce qui a permis de gagner jusqu'à six mois dans la commercialisation du matériel et de faire ainsi des économies importantes. Ces mesures rendront le secteur canadien de l'homologation des appareils radio plus concurrentiel. De plus, le Ministère a créé une capacité de surveillance après la mise en marché afin de s'attaquer aux problèmes d'interférence et de conformité.

En 2003, à la Conférence mondiale des radiocommunications, Industrie Canada a joué un rôle vital dans les négociations menées afin que les Canadiens et l'industrie aient accès au spectre des radiofréquences avec les nouvelles technologies de communication. Le Canada a atteint tous ses objectifs pour ce qui est de procurer aux Canadiens et à l'industrie l'accès au spectre grâce aux TIC telles que les réseaux Wireless Fidelity, ou Wi-Fi, l'accès à Internet depuis des aéronefs par satellite (Boeing Connexion) et IMT 2000 (systèmes cellulaires de l'avenir).

En 2003-2004, Industrie Canada a aussi pris des mesures pour faire échec au piratage de la télévision satellitaire. Le gouvernement a déposé le projet de loi C-2 qui vise à réduire le piratage, à aider le secteur canadien de la radiodiffusion à devenir plus dynamique et compétitif, et à faire en sorte que le marché canadien fonctionne conformément aux lois et aux règlements. Le projet de loi a été transmis au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, qui a adopté une motion demandant aux ministres de l'Industrie et du Patrimoine de mettre sur pied une petite commission d'examen chargée d'étudier des solutions pour élargir la gamme des nouveaux services offerts et faire des recommandations à cet égard. La commission doit déposer son rapport à l'automne 2004.

L'immunité aux termes de la *Loi sur la concurrence*

L'activité criminelle des cartels internationaux risque de se traduire par des hausses de prix pour les consommateurs canadiens.

Dans le cadre des efforts soutenus qu'il déploie pour repérer, poursuivre en justice et décourager les cartels, le Bureau de la concurrence a publié le document intitulé *Programme d'immunité prévu par la Loi sur la concurrence*. Ce programme étant mieux connu, le Bureau a vu croître le nombre de demandes d'immunité (45 depuis 1998). Dans 14 cas, des garanties d'immunité conditionnelles ont été accordées, ce qui a contribué à obtenir 22 plaidoyers de culpabilité. Le gouvernement a perçu 174 millions de dollars en amendes imposées par les tribunaux, dont 54 millions grâce au Programme d'immunité du Bureau. La communication des résultats de ces activités convainc le public de l'équité, de l'efficacité et de la compétitivité du marché.

(cb-bc.gc.ca)

Maintenir la concurrence dans le secteur du bois d'œuvre résineux à Prince George

Le 31 mars 2004, le Bureau de la concurrence a déposé un accord consensuel devant le Tribunal de la concurrence, afin de dissiper les craintes de ceux qui estimaient que l'acquisition de Slocan Forest Products Ltd. par la Canfor Corporation réduirait la concurrence. L'accord exige que Canfor, premier producteur de bois d'œuvre résineux du Canada, se dessaisisse de sa scierie de Fort St. James, près de Prince George (Colombie-Britannique).

Le Bureau avait conclu que la transaction aurait réduit le choix offert aux vendeurs de billes de bois, aux usines de conversion qualitative des bois et aux vendeurs de copeaux de bois dans la région de Prince George. L'accord prévoit que si Canfor ne réussit pas à céder la scierie de Fort St. James, un administrateur sera désigné pour mener la vente à bien.

Le BSF a travaillé à faire respecter la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. En août 2003, l'Initiative pour l'administration ponctuelle et ordonnée des dossiers d'insolvabilité (IOTA) a été lancée. Jusqu'ici, les responsables de l'Initiative ont repéré 99 syndicats enfreignant la Loi, en ce sens qu'ils accusent un retard dans le traitement des dossiers (ceux-ci sont ouverts trop longtemps par rapport à la norme établie par le BSF), ou qu'ils ont des problèmes d'ordre bancaire (ils contreviennent ou ont contrevenu aux dispositions de la Loi, à des directives ou à des règles relatives aux opérations bancaires). Le taux de réponse de 97 p. 100 était très encourageant et, au 31 mars 2004, l'IOTA avait permis de distribuer environ 8 millions de dollars aux créanciers sous forme de dividendes. Cette initiative montre qu'Industrie Canada s'efforce d'établir des programmes et des procédés modernes afin de repérer et de réduire véritablement les risques d'abus et de préserver l'intégrité du régime d'insolvabilité canadien.

Renforcer la confiance dans le marché

Il est essentiel de renforcer la confiance dans le marché pour attirer des investissements, stimuler l'innovation et créer des conditions où les consommateurs et les entreprises sont bien informés. Étant donné la complexité grandissante du marché d'aujourd'hui, les consommateurs et les entreprises du Canada doivent pouvoir compter sur des outils et des renseignements fiables dans un marché fortement concurrentiel.

L'OPIC (opic.ic.gc.ca) a pris diverses mesures pour réduire les délais d'exécution et le nombre de dossiers en souffrance et améliorer le service. En outre, il a travaillé à la mise au point d'outils d'éducation, de formation et de référence, afin que les entrepreneurs canadiens en sachent plus sur la propriété intellectuelle et l'utilisent mieux. Dans l'économie mondiale compétitive d'aujourd'hui, il est de plus en plus essentiel que les entrepreneurs adoptent des stratégies pour protéger leur propriété intellectuelle et l'intégrer dans leurs processus opérationnels.

L'OPIC s'est, par ailleurs, vu attribuer le statut d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international. Cela signifie que, depuis juillet 2004, l'Office peut aider ses clients à acquérir des droits de brevet dans le monde entier. L'obtention de ce statut et les mesures que l'OPIC a adoptées pour améliorer ses services vont dans le sens de l'engagement pris par Industrie Canada de favoriser un encadrement de marché qui s'adapte aux nouvelles réalités et qui soit efficace, concurrentiel et de classe internationale.

Améliorer le service à la clientèle

En décembre 2002, le BSF a lancé son système de dépôt de documents par voie électronique, afin de faciliter l'accès à ses services et d'améliorer le service à la clientèle.

Après un an, le BSF a atteint son objectif, soit recevoir par voie électronique le quart des dossiers d'administration sommaire (24 000). À la fin de 2003-2004, le taux mensuel était passé à 45 p. 100 des dossiers admissibles.

(osb-bsf.ic.gc.ca)

● INVESTISSEMENT : Promouvoir davantage le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement intérieur et étranger

Le gouvernement du Canada s'est, entre autres, donné pour priorité de faire connaître le pays comme lieu propice aux investissements. Les changements à l'appareil gouvernemental annoncés le 12 décembre 2003 en témoignent. Industrie Canada continue de collaborer avec les secteurs prioritaires et avec les milieux concernés pour améliorer le climat d'investissement; avec Commerce international Canada, le Ministère appuie en outre le programme du gouvernement en matière d'investissement.

La créativité et le dynamisme d'une économie dépendent de l'investissement et, à leur tour, favorisent l'accroissement des richesses et l'amélioration du niveau de vie. Les investissements, tant intérieurs qu'étrangers, sont essentiels à la croissance économique, à l'innovation et au développement durable. Les entreprises étrangères font des investissements importants qui aident à augmenter la productivité et le niveau des capitaux investis au Canada, et elles sont plus enclines que leurs homologues canadiennes à faire de la R-D.

Industrie Canada continue de prendre des mesures et d'encourager les investissements dans des activités existantes ou nouvelles axées sur des marchés et des secteurs prioritaires, tels que les entreprises autochtones et les PME.

Afin d'améliorer la position du Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement intérieur et étranger, le Ministère a défini ses principaux engagements en matière de résultats (voir le tableau des priorités d'Industrie Canada, à la page 8). Les résultats obtenus par Industrie Canada sont présentés en fonction de chacun de ces engagements principaux.

On évalue à 317,8 millions de dollars les ressources financières affectées en 2003-2004 à mieux faire connaître le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement intérieur et étranger.

D'après KPMG, c'est au Canada qu'on trouve les coûts d'exploitation les plus bas du G7.

Secteurs d'investissement prioritaires

En cernant et en ciblant des secteurs d'investissement prioritaires, Industrie Canada et ses partenaires ont pu définir des stratégies de marketing et de communication particulières à chacun.

Voici les secteurs d'investissement prioritaires d'Industrie Canada :

- l'aérospatiale et la défense
- l'automobile
- les produits chimiques
- les technologies énergétiques
- les technologies de l'information et des communications
- les sciences de la vie (biotechnologie, appareils médicaux et produits pharmaceutiques)

Agriculture et Agroalimentaire Canada et Ressources naturelles Canada sont des partenaires sectoriels clés.

(investiraucanada.gc.ca)

Réalizations par principal engagement en matière de résultats

Améliorer le climat d'investissement intérieur et étranger

Si l'on veut améliorer le climat d'investissement intérieur et étranger au Canada, il faut repérer les obstacles à l'investissement et s'y attaquer. En consultant des organismes partenaires et d'autres ministères fédéraux, Industrie Canada a continué d'analyser les problèmes relatifs au climat d'investissement. Le Ministère a également appris à mieux connaître et comprendre les principaux obstacles ainsi que leur effet sur les industries clés et le climat d'investissement.

Des études menées conjointement par Industrie Canada, Statistique Canada et l'Université Harvard sur la contribution des TIC à la croissance de la productivité et des revenus réels au Canada et aux États-Unis depuis 1990, font ressortir la nécessité de renforcer le dynamisme et la compétitivité de ce secteur au Canada. C'est particulièrement important si l'on veut réduire l'écart qui se creuse depuis 20 ans avec les États-Unis sur le plan de la productivité et des revenus réels.

Avec le concours d'intervenants clés tels que Partenaires pour l'investissement au Canada, les associations industrielles, les provinces et les territoires, Industrie Canada a analysé le coût d'exploitation des entreprises dans des pays concurrents du Canada et les incitatifs qui y sont offerts, en particulier dans les secteurs de l'automobile et de l'aérospatiale. Il a ainsi pu mieux comprendre la situation dans ces pays et trouver des solutions pour changer les idées reçues concernant le Canada sur le plan de l'investissement.

Le Ministère a aussi collaboré avec des organismes partenaires afin d'examiner et d'analyser des problèmes de réglementation perçus comme autant d'obstacles à l'investissement extérieur au Canada, y compris le manque d'harmonisation dans le secteur de l'automobile, les questions de droits influant sur le développement de l'industrie pétrolière au large des côtes du Canada atlantique et les obstacles à la commercialisation dans le secteur des sciences de la vie. L'analyse a permis de mieux comprendre les problèmes de réglementation et de cerner les mesures que les organismes concernés pourraient prendre pour s'attaquer aux obstacles à l'investissement, notamment dans l'innovation, véritable catalyseur de l'investissement dans tous les secteurs prioritaires.

Par ailleurs, le ministère et le portefeuille de l'Industrie ont mené des consultations et des recherches sur le marché canadien du capital-risque des années 1996 à 2002, ce qui leur a permis de mieux comprendre le climat d'investissement de ce type de capitaux au Canada. L'exercice a aussi encouragé la collaboration entre les intervenants des secteurs privé et public sur les questions clés à examiner quand on élabore des politiques pour renforcer le secteur canadien du capital-risque et pour aider les sociétés du savoir à accéder à ce capital (strategis.gc.ca/capitalderisque).

Réseau de gestion des relations avec les clients

Le Secteur du STIT a mis au point son réseau de gestion des rapports avec les clients afin de renforcer ses liens avec les investisseurs et de pouvoir mieux faire connaître les avantages que le Canada offre aux investisseurs. Ce faisant, il a contribué à attirer, à accroître et à garder des investissements au Canada.

Conseil du Partenariat du secteur canadien de l'automobile

Le Conseil du Partenariat du secteur canadien de l'automobile est un organisme dirigé par l'industrie. Il regroupe des cadres supérieurs et des dirigeants de l'industrie, des syndicats, du milieu universitaire et du gouvernement. Il étudie toute une gamme de questions se posant à l'industrie relativement à l'investissement dans les secteurs du montage et des pièces, à l'emploi, à l'innovation, à la viabilité, à la réglementation, ainsi qu'à l'identité et à la cohésion de l'industrie.

Avec l'appui d'Industrie Canada, qui a offert des services de secrétariat, le Conseil a examiné les tendances de la performance économique du Canada dans le secteur de l'automobile, il a réaffirmé sa volonté de comparer cette performance aux tendances mondiales et il a cerné les domaines où des mesures s'imposent en priorité, soit :

- la modification du régime fiscal et des programmes pour favoriser l'investissement et la R-D;
- les moyens à prendre pour remédier aux pénuries de compétences;
- les mesures à prendre pour que l'industrie de l'automobile apporte la contribution promise dans le cadre du Protocole de Kyoto;
- l'harmonisation des normes concernant les dispositifs de retenue des occupants.

Dans le dernier discours du Trône, le gouvernement a mis l'accent sur la formation de conseils sectoriels. Les efforts déployés antérieurement pour créer un conseil du secteur de la construction automobile ont échoué. L'année 2003-2004 a vu une grande réalisation, la création du Conseil pour les ressources humaines de l'automobile, organisme national permanent qui s'attaque aux défis communs de l'industrie au chapitre des ressources humaines.

(www.cpscainfo.ca)

Afin de s'assurer que les politiques d'investissement du Canada sont de classe mondiale, le ministre de l'Industrie a annoncé, en novembre 2002, que le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie examinerait les facteurs qui limitent l'investissement étranger dans les télécommunications.

Donnant suite aux recommandations formulées par le Comité permanent dans son rapport intitulé *Ouverture sur le monde pour les communications canadiennes* (voir la section 3.8, à la page 79), Industrie Canada a aidé à rédiger la réponse du gouvernement du Canada qui a été déposée à la Chambre des communes le 25 septembre 2003 (voir la section 3.8, à la page 79).

Dans sa réponse, le gouvernement a reconnu que la levée des restrictions à l'investissement étranger présentait des avantages pour le secteur des télécommunications et pour les utilisateurs des services. Toutefois, comme le Comité permanent du patrimoine canadien recommandait dans un autre rapport de maintenir ces restrictions, le Ministère continuera d'étudier la question afin de trouver la meilleure façon de concilier les recommandations contradictoires des deux comités.

Positionner le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement

Le gouvernement du Canada tient au plus haut point à faire connaître le pays comme une destination de choix pour l'investissement étranger. Bien que le coût d'exploitation des entreprises soit plus bas au Canada que partout ailleurs dans le G7, le Canada n'est pas le premier pays qui vient à l'esprit des investisseurs.

Afin de faire connaître les avantages que le Canada offre aux investisseurs, le Ministère a continué, en adoptant des stratégies de marketing et de communication ciblées, surtout dans les secteurs prioritaires, d'informer les investisseurs éventuels sur les possibilités de prendre de l'expansion et de créer des entreprises à valeur ajoutée au Canada. Ainsi, le Ministère a publié, comme chaque année, le document intitulé *Pensez Canada!*, qui définit les avantages économiques du Canada par

La Table ronde sur l'énergie de l'Atlantique

La Table ronde sur l'énergie de l'Atlantique résulte d'une coopération entre des ministères fédéraux et provinciaux, ainsi que des associations industrielles et leurs membres. Tous s'efforcent de mettre l'industrie pétrolière extracôtière en croissance au service du développement économique et social de la région. La Table ronde a approuvé un plan de travail qui met l'accent sur la réglementation et sur l'amélioration des possibilités de l'industrie.

Voici quelques résultats obtenus l'an dernier :

- un résumé des besoins en recherches sur le pétrole, qui a été comparé ensuite aux capacités régionales de recherche;
- la modification des droits d'importation imposés aux navires de forage, afin d'accroître l'exploration dans la région;
- une meilleure circulation de l'information entre les sociétés pétrolières et les fournisseurs au sujet des acquisitions prévues;
- l'élaboration de pratiques recommandées pour huiler les rouages de la chaîne d'approvisionnement.

(www.apec-econ.ca/aer.htm)

Faire connaître les atouts du Canada aux milieux d'affaires internationaux

Ciblant certains secteurs de l'industrie, Industrie Canada et ses intervenants ont organisé des campagnes de promotion sectorielle de l'investissement dans le cadre des activités suivantes :

- les salons de l'automobile de Tokyo et de Détroit, le Salon de l'aéronautique de Paris, et le Salon asiatique de l'aérospatiale de 2004, à Singapour;
- Bio 2003 à Washington;
- le Symposium européen sur les piles à combustible, au Royaume-Uni;
- la Conférence du secteur pétrochimique, organisée par la National Petroleum Refiners Association.

Le Ministère a rédigé des messages de communication et de marketing ciblés pour ces événements. En outre, il y a eu plus de 200 réunions d'entreprises avec des ministres, des réceptions de création de réseaux au Canada, la présentation de témoignages sur l'investissement au Canada et des activités d'établissement de partenariats. Toutes ces activités renseignent beaucoup les investisseurs et engendrent un grand nombre de nouveaux contacts d'affaires propices à l'investissement.

rapport à ceux d'autres grandes économies, en particulier les États-Unis. On trouve ce document sur le site Web des Partenaires pour l'investissement au Canada; les ambassades et les consulats du Canada s'en servent beaucoup pour promouvoir l'investissement au Canada, partout dans le monde (investiraucanada.gc.ca).

En outre, le Ministère a rassemblé à l'intention des investisseurs des renseignements sur les atouts et les capacités d'industries canadiennes clés, renseignements qu'il actualise constamment avant de les diffuser. On y parle notamment du soutien accordé par le Canada à la R-D, des grands innovateurs et des capacités technologiques du pays. Industrie Canada a par ailleurs rédigé des brochures sectorielles détaillant les avantages qu'il y a à investir dans les secteurs de l'aérospatiale, de l'automobile, des produits chimiques, des logiciels, des sciences de la vie et du sans-fil, entre autres. Ces secteurs étaient mentionnés dans le rapport de KPMG (2004) intitulé *Choix concurrentiels : guide à l'intention des PDG sur les coûts des entreprises à l'échelle internationale* (investiraucanada.gc.ca).

Attirer de nouveaux investissements de multinationales, tout en incitant ces dernières à maintenir au Canada leurs investissements actuels

Industrie Canada a collaboré avec divers partenaires pour attirer et conserver des investissements de multinationales. Pour cela, il a élaboré des stratégies d'investissement sectorielles et il s'est attaqué à des questions propres à des secteurs ou à des entreprises, qui sont essentielles pour les investisseurs sur le point de décider où placer leurs capitaux. Ainsi, le Ministère a défini et appliqué une stratégie d'investissement proactive pour l'Inde. Résultat, des entreprises comme Aptech Systems Inc., Satyam Computer Services Ltd. et Datamatics Technologies Ltd. se sont installées au Canada. De plus, le Ministère a mis à jour, lorsque c'était nécessaire, les stratégies d'investissement de chaque secteur industriel prioritaire.

Dans les secteurs prioritaires, le Ministère a repéré des entreprises très performantes qui investissent, sont des chefs de file en R-D et envisagent de faire des placements à forte valeur ajoutée. Il a organisé des réunions avec ces entreprises afin de discuter de possibilités d'investissement particulières et des atouts que le Canada offre. Ces efforts ont souvent nécessité un travail d'équipe auquel ont participé le ministre de l'Industrie, de hauts fonctionnaires, des partenaires fédéraux, des missions à l'étranger, des gouvernements provinciaux, des administrations municipales et des associations industrielles. Coordinés et ciblés, ces travaux ont contribué à convaincre des sociétés telles que Shell Chemical Canada Ltd., Messier Dowty Inc., Robert Bosch Corporation et DaimlerChrysler Canada d'investir au Canada. Ces investissements contribuent à élargir les capacités des secteurs de l'industrie et à améliorer leur performance en matière de technologie et d'innovation, autant d'éléments qui concourent à la réalisation de l'objectif ultime d'Industrie Canada : créer une économie dynamique et prospère.

Accroître l'investissement des PME et des entreprises autochtones

Industrie Canada a continué de favoriser la création et l'expansion de PME et d'autres entreprises viables appartenant à des groupes visés. Afin d'accroître la capacité d'investir au niveau local et d'aider les PME et les groupes en question à remédier au manque de fonds, FedNor a fourni des capitaux aux sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) des régions rurales et du Nord de l'Ontario. Les prêts consentis par les SADC sont souvent des éléments vitaux du plan de financement des PME rurales. Entre avril et décembre 2003, FedNor a beaucoup amélioré l'accès des PME des régions rurales et du Nord de l'Ontario au soutien financier en s'associant à des SADC et à des institutions financières. Par l'intermédiaire des programmes de prêts des SADC, plus de 35,5 millions de dollars ont été investis dans des entreprises locales. Ces fonds ont engendré plus de 72 millions de dollars en investissements

supplémentaires d'autres sources, ce qui a sensiblement accru le ratio d'amplification des SADC, qui est passé de 1/1,4 en 2002-2003 à 1/2 en 2003-2004. Afin de réduire les risques au minimum, les prêts sont généralement plafonnés à 125 000 \$, et toute une gamme de conseils sont offerts aux entreprises.

En encourageant la création et l'expansion au Canada d'entreprises viables qui appartiennent à des Autochtones et sont contrôlées par eux, le gouvernement contribue à créer richesses et emplois et à promouvoir l'autosuffisance économique des Autochtones et de leurs collectivités. En soutenant les PME autochtones, il montre l'importance qu'il accorde à ces objectifs aux investisseurs canadiens et étrangers susmentionnés.

En 2003-2004, un accroissement de son budget de subventions et de contributions a permis au programme Entreprise autochtone Canada (EAC) de soutenir plus de 1 000 projets, avec des investissements qui ont réuni plus de 100 millions de dollars. Des fonds ont ainsi été versés pour appuyer toute une gamme d'activités, y compris les plans d'affaires, la capitalisation, le marketing et le soutien opérationnel. En plus de contributions directes au capital-actions, le programme a financé un réseau d'institutions financières autochtones (IFA), qui a fourni des prêts et des services à des PME autochtones dans tout le pays. Un investissement total de 800 000 \$ fait par EAC sous la forme d'achat de réduction d'intérêts a permis de réunir un fonds de marges de crédit d'un montant total supérieur à 15 millions de dollars qui sert à consentir des prêts de développement. Le réseau d'IFA a accordé plus de 1 300 prêts d'une valeur moyenne d'environ 40 000 \$. Afin d'accroître le taux de survie des entreprises soutenues, EAC met l'accent sur la viabilité commerciale au moment de la sélection des requérants et fournit d'autres formes de soutien aux entreprises.

Programme de financement des petites entreprises du Canada

Le Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC) a pour objectif premier d'améliorer l'accès des PME canadiennes au financement pour leur création, leur expansion, leur modernisation et leur amélioration.

Le Programme propose un outil de financement pour l'investissement intérieur et répond ainsi à un besoin qui, autrement, serait resté insatisfait ou qui aurait été satisfait à des conditions moins intéressantes.

- En 2003-2004, plus de 11 000 prêts consentis à des PME, qui ont engendré des investissements d'environ un milliard de dollars, ont été enregistrés dans le cadre du Programme FPEC. Parallèlement, 114 contrats de location-acquisition, représentant des investissements de 14,8 millions, ont été enregistrés dans le cadre du Projet pilote de location-acquisition.
- En 2003-2004, plus de la moitié des prêts enregistrés en vertu du Programme FPEC ont été accordés à de jeunes entreprises.

(strategis.ic.gc.ca/epic/internet/incsbfp-pfpec.nsf/fr/Home)

Investir dans l'amélioration de la qualité de vie

Au nom d'Infrastructures Canada, Industrie Canada applique le Programme d'infrastructures Canada-Ontario (PICO), volet ontarien de 680,7 millions de dollars du Programme des travaux d'infrastructure du Canada (PTIC). Les infrastructures municipales écologiques constituent la principale priorité du PICO, mais celui-ci investit aussi dans les sports, la culture, le tourisme, les transports et l'innovation.

Entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004, le PICO a annoncé l'approbation de 70 projets, pour une contribution fédérale de plus de 69 millions de dollars. En tout, entre le lancement du Programme et la fin de l'année financière, 450 projets avaient été annoncés. Ils représentaient un investissement fédéral supérieur à 569,6 millions, soit plus de 84 p. 100 des crédits fédéraux réservés à l'ensemble du PTIC. Les investissements du PICO devraient susciter des investissements de capitaux de plus de 1,5 milliard de dollars dans la province, chiffre qui devrait dépasser les deux milliards d'ici la conclusion du Programme, en 2006.

(www.ic.gc.ca/coip-pico)

Le Ministère sait que le perfectionnement continu des compétences est important pour pouvoir s'adapter à la nouvelle économie. C'est pourquoi Industrie Canada a cherché à mieux comprendre les facteurs qui influent sur les décisions des employeurs, et notamment des PME, en matière de formation en cours d'emploi. Un projet de recherche sur les compétences mené conjointement par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC), Industrie Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), sous le titre Initiative de recherche sur les compétences (IRC), a aidé à faire le point sur la formation financée par les employeurs au Canada et à cerner des lacunes importantes sur le plan des connaissances.

L'IRC de RHDCC-IC-CRSH va dans le sens de la Stratégie d'innovation du Canada, car elle vise à créer une plate-forme commune entre RHDCC et Industrie Canada au sujet des compétences. Un programme de recherche triennal a été mis en place; il portera sur quatre grands thèmes : les incidences du vieillissement de la population sur le marché du travail et la main-d'œuvre spécialisée; la formation parrainée par l'employeur; l'adaptation du marché du travail aux travailleurs spécialisés; la mobilité des travailleurs spécialisés dans le monde (strategis.gc.ca).



● **COMMERCE : Travailler avec les Canadiens à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux**

Le commerce contribue beaucoup à stimuler l'activité économique et à maintenir l'emploi dans tout le pays. Il existe, entre l'investissement, l'innovation et le commerce, des liens qui sont essentiels à l'édification d'une base solide pour le commerce international et à l'amélioration de la productivité canadienne. Les changements à l'appareil gouvernemental annoncés le 12 décembre 2003 tiennent compte de ces liens et montrent l'importance du commerce et de l'investissement au Canada.

On estime à 30,3 millions de dollars les ressources financières affectées en 2003-2004 à la collaboration avec les Canadiens pour accroître la part canadienne du commerce mondial. Selon l'OMC, le Canada arrive au septième rang mondial des exportateurs de marchandises.

Industrie Canada appuie les efforts consentis pour améliorer l'accès à de nouveaux marchés et pour assurer et améliorer l'accès aux marchés existants. Le Ministère explique les avantages de l'exportation et aide les PME à mieux s'armer pour affronter la concurrence mondiale. Il aide aussi les sociétés canadiennes à s'implanter sur des marchés étrangers et il fait connaître le Canada comme fournisseur de biens et de services de grande qualité. En outre, Industrie Canada collabore avec le nouveau ministère du Commerce international pour promouvoir le programme du gouvernement en matière de commerce.

Afin de collaborer avec les Canadiens pour accroître la part du Canada dans le commerce mondial, le Ministère a défini ses principaux engagements en matière de résultats (voir le tableau des priorités d'Industrie Canada, à la page 8). Les résultats obtenus par Industrie Canada sont présentés selon chacun de ces engagements principaux pour les fonctions qui restent sous sa compétence.

Réalizations par principal engagement en matière de résultats

Maintenir et améliorer l'accès aux marchés

Pour que les entreprises existantes ou nouvelles réussissent à soutenir la concurrence et aient confiance dans le marché, il faut un environnement commercial ouvert. Le gouvernement du Canada entend abattre les obstacles au commerce sur les marchés clés, garantir un accès continu et efficace aux marchés, et moderniser les frontières communes.

Afin de promouvoir les intérêts commerciaux sectoriels du Canada, Industrie Canada a cherché activement à élargir la libéralisation des échanges au niveau multilatéral, régional et bilatéral. En 2003-2004, le Ministère a continué de participer à plusieurs négociations sur le commerce et l'investissement, y compris celles de l'OMC et de la Zone de libre-échange des Amériques, et celles avec le Groupe des quatre de l'Amérique centrale. Industrie Canada a aussi participé à des discussions préliminaires sur la possibilité d'amorcer des pourparlers avec d'autres partenaires, y compris l'Union européenne, le Marché commun des Caraïbes, la Communauté andine et la République dominicaine. Dans ces pourparlers, Industrie Canada veille à ce que le point de vue et les intérêts de ses intervenants soient présentés et défendus. Le Ministère a aussi joué un rôle actif dans les travaux continus menés dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain, de l'OCDE et de l'OMC, notamment ceux visant des secteurs particuliers de l'industrie, comme la construction navale et l'acier, et le différend canado-brésilien sur les aéronefs.

Grâce aux résultats obtenus jusqu'ici, les entreprises et les investisseurs canadiens bénéficient d'un accès élargi aux marchés étrangers dans le contexte d'un système réglementé et solide. Par ailleurs, Industrie Canada a travaillé en étroite collaboration avec d'autres ministères, comme Commerce international Canada, à promouvoir un système commercial dynamique fondé sur des règles, à veiller à ce que les obstacles au commerce et les problèmes qui surviennent ne nuisent pas à l'industrie canadienne, et à faire en sorte que les initiatives intérieures respectent la réglementation commerciale internationale.

En 2003-2004, Industrie Canada s'est également efforcé de servir les intérêts du Canada dans des tribunes commerciales réunissant les champions de l'adoption et de l'utilisation du commerce électronique. Par son travail à l'OCDE et au Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), le Ministère a favorisé le renforcement des capacités et la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges, afin de stimuler l'adoption et l'utilisation du cybercommerce. Par exemple, les lignes directrices de l'APEC sur la protection des renseignements personnels reposent sur la démarche canadienne, et l'on est parvenu à un consensus international sur la nécessité de lutter contre les pourriels dans Internet.

Après un examen de la capacité actuelle du gouvernement du Canada de représenter les intérêts canadiens aux États-Unis, Industrie Canada a formé un partenariat pluriannuel avec Affaires étrangères Canada, Commerce international Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et le Conseil national de recherches Canada. Ce partenariat, appelé Initiative de représentation accrue, fait complément aux efforts déjà déployés pour défendre les intérêts canadiens aux États-Unis par une participation proactive sur les plans politique et économique, à un niveau régional. L'Initiative permet au Ministère de contribuer à la protection du commerce et des investissements transfrontaliers du Canada, et elle facilite l'accroissement du commerce, de l'investissement et des échanges technologiques.

Durant la dernière année financière, Industrie Canada a collaboré avec les provinces et les territoires pour améliorer le commerce intérieur; ils ont élaboré un programme prospectif pour régler des questions laissées en suspens et de nouvelles questions ayant trait à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Par ailleurs, le Ministère a préconisé une réforme des dispositions de l'ACI sur le règlement des différends, ainsi qu'un examen du processus décisionnel et des chapitres sectoriels de l'Accord. Industrie Canada a en outre dirigé la participation fédérale à l'examen visant à rationaliser et à clarifier les dispositions de l'ACI sur les achats et à en élargir la portée. Le Ministère a également préparé le gouvernement fédéral à participer à l'accord envisagé avec les provinces et les territoires au sujet des achats des sociétés d'État aux termes de l'ACI. Cette mesure ajouterait environ 20 milliards de dollars en achats annuels aux 45 milliards visés par l'Accord. Entre autres avantages, cela permettrait aux fournisseurs canadiens d'avoir accès aux marchés du secteur public à l'échelle nationale, ce qui les aiderait à acquérir des compétences et à réaliser des économies d'échelle importantes pour réussir sur les marchés internationaux. En collaborant avec les provinces et les territoires pour régler des questions en suspens et recommander de nouvelles orientations afin de renforcer et de simplifier l'ACI, le gouvernement fédéral a montré sa volonté d'établir un marché intérieur ouvert et efficace.

Améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs

Une des grandes priorités du gouvernement du Canada en matière de commerce est de fournir aux entreprises canadiennes les renseignements et les services dont elles ont besoin pour mieux exporter leurs produits et leurs services sur les marchés mondiaux. Grâce à des outils tels que les sites Web SourceCAN, Une approche mondiale, Service Export.com et Équipes sectorielles

Initiative des villes durables — Un cas de réussite

En 2003-2004, Industrie Canada a élargi l'Initiative des villes durables (IVD). Celle-ci contient un cadre servant à désigner divers projets de partenariat entre des organismes canadiens et les municipalités étrangères participantes dans les domaines suivants : systèmes complets de gestion durable des déchets, plans directeurs ou expansion de réseaux d'égouts pluviaux ou de collecte des eaux usées, télécommunications, gestion de l'énergie et transports urbains.

L'IVD continue d'être saluée dans le monde comme une formule de partenariat novatrice en matière de développement économique durable. Grâce à l'IVD, on a repéré de nouvelles possibilités de coopération et de commerce, et des organisations canadiennes ont eu plus facilement accès à des marchés et à des débouchés commerciaux. De plus, des alliances stratégiques ont été formées, ce qui a élargi les réseaux mondiaux et amélioré la capacité du Canada de vraiment profiter des débouchés internationaux.

En mettant en valeur le savoir-faire canadien dans le domaine des technologies et des services de développement durable, l'IVD montre le rôle important que le secteur privé peut jouer dans la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la qualité de vie et la promotion des principes de bonne gouvernance.

(strategis.gc.ca)

commerciales Canada (ESCC) et grâce à des produits d'information ciblés sur des secteurs industriels prioritaires, Industrie Canada a continué d'aider les entreprises canadiennes à exporter leurs produits et leurs services. En qualité de membre d'Équipe Canada inc (ECI), Industrie Canada donne également des renseignements sur les produits et les outils offerts sur le site Web d'ECI (exportsource.ca) et par l'entremise du Service d'information sur l'exportation, qui est gratuit.

Développer les marchés étrangers

Le secteur des services compte parmi les secteurs industriels qui croissent le plus vite dans la nouvelle économie du savoir. Industrie Canada s'efforce de faire comprendre le rôle de plus en plus important que ce secteur joue dans l'économie canadienne.

En octobre 2003, le Ministère a organisé à Winnipeg une conférence sur l'industrie des services, afin d'y intéresser l'ensemble des milieux de la recherche et de mieux faire comprendre ce qu'est le commerce des services. Des experts canadiens et étrangers ont été invités à rédiger des documents sur divers thèmes relatifs au commerce, à l'investissement, à la productivité, à l'innovation, au capital humain et aux besoins en données du secteur tertiaire canadien. Les conclusions de ces documents éclaireront l'étude de l'OCDE sur l'économie des services, qui sera remise aux ministres au printemps 2005. Les documents présentés à la conférence seront publiés en 2005 dans le cadre de la série des Documents de recherche d'Industrie Canada (strategis.gc.ca). La conférence a réussi à mettre en lumière le rôle dominant du secteur tertiaire dans l'amélioration de la performance de l'économie canadienne en matière d'innovation et de productivité. Elle a aussi permis de cerner les domaines où des recherches futures feront mieux comprendre plusieurs questions, telles que les systèmes de mesure, la croissance de la productivité, le commerce et les services, et l'innovation dans l'industrie des services. En outre, grâce à la conférence, Statistique Canada s'est engagé à améliorer la qualité des données sur ces industries au cours des cinq prochaines années.

Il est essentiel, pour accroître la part du Canada dans le commerce mondial, de mieux faire savoir aux acheteurs étrangers que le Canada est une économie de niveau mondial et que l'industrie canadienne est une des principales sources mondiales de produits et de services de haute qualité et de pointe.

Afin d'amener le gouvernement et l'industrie à coordonner ensemble les activités et les plans nationaux de développement du commerce dans des secteurs clés, Industrie Canada gère dix ESCC prioritaires.

En 2003-2004, les ESCC ont mené diverses missions commerciales et des études destinées à multiplier les occasions pour les entreprises canadiennes de rencontrer des acheteurs étrangers sur des marchés prioritaires,

Voitures en tête

La stratégie d'image de marque *Voitures en tête* a été élaborée par la Direction générale de l'aérospatiale et de l'automobile du Secteur de l'industrie, avec la collaboration de l'ESCC (Automobile). Elle a été lancée au Salon de l'automobile de Tokyo et à la conférence de la Society of Automotive Engineers International.

La stratégie a atteint un de ses grands objectifs, à savoir attirer l'attention des monteurs d'automobiles et des fabricants de pièces du monde entier et les informer sur ce que les entreprises canadiennes ont à offrir.

Créer des ouvertures pour les entreprises canadiennes proposant des techniques éconergétiques et de lutte contre les changements climatiques

En 2003-2004, de concert avec d'autres ministères fédéraux, Industrie Canada a organisé :

- des colloques sur les changements climatiques et des assemblées de réseautage pour promouvoir les capacités des entreprises canadiennes auprès d'acheteurs mexicains, polonais, indiens et chinois;
- une mission aux États-Unis pour encourager ce pays et le Canada à établir des partenariats technologiques dans le domaine des piles à hydrogène et à combustible;
- la promotion du portail canadien sur les technologies énergétiques propres, où sont présentées des entreprises canadiennes offrant des solutions pour lutter contre les changements climatiques.

(energienonpolluante.gc.ca)

l'objectif global étant d'accroître les exportations de biens et de services. Elles sont donc allées aux États-Unis et en Europe, sur des marchés nouveaux de l'Amérique du Sud, de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale, en Chine, en Inde, en Corée du Sud, au Japon et en Europe de l'Est. Bon nombre de missions visaient surtout à faire connaître le Canada comme source de technologies et de services modernes de niveau mondial.

Stimuler de façon plus coordonnée et concertée l'expansion du commerce international

En 2003-2004, Industrie Canada a renforcé l'intégration des trois piliers de développement du commerce international : le commerce, l'investissement, les sciences et la technologie. Le Ministère reste un membre actif d'Équipe Canada inc, où il joue un rôle déterminant dans le programme Image de marque Canada et dans l'Initiative de représentation accrue. Industrie Canada et ses partenaires ont aussi contribué à nouer de nouveaux liens utiles à la planification commune et à la définition d'une démarche cohérente pour développer le commerce international et promouvoir le Canada aux États-Unis.

En 2003-2004, FedNor a lancé une stratégie commerciale pour le Nord de l'Ontario, stratégie visant à accroître le nombre d'entreprises prêtes à exporter, ainsi qu'à faciliter l'accès des PME aux marchés. Élaborée en consultation avec le Centre du commerce international (Toronto) de Commerce international Canada et avec d'autres partenaires des gouvernements fédéral et provincial et du secteur privé, cette stratégie a encouragé les PME à acquérir des compétences et à renforcer leurs capacités d'exportation. Cela a permis de réaliser plus efficacement les initiatives fédérales sur le commerce et l'exportation dans le Nord et de mieux repérer les débouchés commerciaux. Dans le cadre de cette stratégie, un centre de commerce international (CCI) a été mis sur pied à Sault Ste. Marie; le gouvernement du Canada s'en servira pour stimuler le commerce et le tourisme dans le Nord de l'Ontario. Au cours de la dernière année financière, le CCI a aidé à organiser des séminaires de sensibilisation et des missions commerciales à Detroit et à Chicago, ce qui a contribué à accroître la capacité du Nord de soutenir la concurrence mondiale. De plus, en concluant des ententes avec cinq organismes commerciaux communautaires, FedNor a renforcé l'appui local accordé aux PME qui font du commerce. Ces organismes, connus collectivement sous le nom de Réseau commercial de l'Équipe Nord Ontario, fournissent partout dans le Nord un accès aux renseignements et aux services relatifs au commerce.

2.5 Thèmes pangouvernementaux et initiatives de gestion

Cadre de responsabilisation de gestion

En juin 2003, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) a publié le Cadre de responsabilisation de gestion, qui réintroduit et accentue les sept éléments de la fonction moderne de contrôleur et qui fournit aux sous-ministres et à tous les gestionnaires de la fonction publique une liste des résultats que l'on attend des cadres, laquelle fait écho aux différents éléments des responsabilités de gestion actuelles.

Industrie Canada avait pris le ferme engagement d'adopter des méthodes de contrôle modernes, en se fondant sur le Plan d'action sur la modernisation de la fonction de contrôleur approuvé par la haute direction en avril 2003. Au cours de la dernière année, le Ministère s'est concentré sur les priorités du Plan d'action : les valeurs et l'éthique, la mesure du rendement, la gestion des risques, la formation et le perfectionnement professionnel.

Le Ministère a fait d'énormes progrès en ce qui concerne la modernisation de ses méthodes de gestion. Mentionnons les suivants :

- Les secteurs et les organismes du Ministère ont rédigé des déclarations sur leurs valeurs et l'éthique.
- Le Ministère a poursuivi la création d'un cadre de mesure du rendement fondé sur son tableau des priorités (voir la page 8). Il a aussi entrepris une répartition fictive des ressources entre les cinq résultats stratégiques et les principaux engagements en matière de résultats, ce qui constitue la prochaine étape à franchir pour faire le lien entre les renseignements financiers et non financiers sur le rendement. L'introduction de l'Architecture des activités des programmes (AAP) a remplacé cet exercice, et le Ministère collabore avec le SCT pour définir les indicateurs et répartir les ressources entre les activités des programmes exposées dans l'AAP.
- Les efforts se poursuivent dans tout le Ministère pour doter celui-ci d'un cadre de gestion des risques.
- Le Ministère a sensibilisé davantage les employés à la mesure du rendement et à la gestion intégrée des risques.

Industrie Canada progresse toujours sur le plan des quatre priorités et il examine des façons de faciliter l'amélioration des autres éléments du cadre de responsabilisation de gestion, en s'appuyant sur les méthodes de gestion et les structures de gouvernance existantes.

Gouvernement en direct

Avec son projet Gouvernement en direct (GeD), le gouvernement du Canada s'est engagé à offrir par Internet à la population du pays, d'ici 2005, des services intégrés et axés sur les clients. En 2003, Industrie Canada a devancé de deux ans l'échéance fixée. En outre, des améliorations ont été apportées à la plupart des principaux services fournis par Internet. Le Ministère s'efforce maintenant d'accroître le taux d'utilisation des services en direct et de mesurer le degré de satisfaction des clients afin de toujours améliorer les services. Pour continuer d'assurer des services axés sur les clients, de transformer la prestation des services gouvernementaux, d'aider les entreprises et de faciliter les rapports entre les entreprises et le gouvernement, le Ministère a aussi créé un programme des services aux entreprises qui indique au gouvernement la voie à suivre après 2005.

Industrie Canada est aussi resté à l'avant-garde pour ce qui est de perfectionner et d'exploiter le site **Portaildesaffaires.ca**. Strategis, site Internet par lequel Industrie Canada offre ses programmes, a aidé d'une façon fondamentale le Ministère à respecter ses engagements dans le cadre de GeD. En outre, Strategis contribue beaucoup au contenu du site **Portaildesaffaires.ca**, tant au chapitre des entreprises qu'à celui des données économiques, ainsi qu'à ses groupes de services et de renseignements.

Le Canada figure toujours à l'avant-garde mondiale en matière de cybergouvernement, pour le nombre de services offerts en direct et la qualité de la prestation des services. D'après une étude réalisée par Accenture en 2004, le Canada se classe premier sur 22 pays pour la quatrième année consécutive quant au degré de maturité des services du gouvernement électronique. À cet égard, le Canada domine dans toutes les catégories, y compris la gamme et l'ampleur des services et la gestion des relations avec les clients. Le site du Canada et ses trois portails (pour les Canadiens, les non-Canadiens et les entreprises), qui ont été refondus en 2003-2004, contribuent à cette réussite. (Pour plus de précisions sur GeD, voir la page 27 de la section 2.4).

Services axés sur les citoyens

Pour remplir son mandat, Industrie Canada met l'accent sur ses clients. Il collabore avec d'autres ministères et organismes, avec d'autres gouvernements et avec le secteur privé pour offrir des services axés sur la population, en utilisant des produits et une technologie de l'information de pointe, tout en continuant à donner aux clients le choix du mode d'accès.

En 2003-2004, Industrie Canada a poursuivi le Programme des services aux entreprises, qui décrit en détail les produits et les services que le Ministère veut, à long terme, mettre à la disposition des entreprises canadiennes. Le Programme précise ce que les entreprises peuvent attendre de GeD d'ici 2005 et après, et il parle des investissements stratégiques que le gouvernement du Canada devra faire.

Afin de faire progresser le Programme des services aux entreprises, le Ministère a entrepris deux projets en 2003-2004 : BizPal et la Vitrine des affaires. BizPal fournira une liste personnalisée de licences et de permis délivrés aux entreprises par tous les paliers de gouvernement, licences et permis que l'on pourra un jour obtenir par Internet. Le projet Vitrine des affaires consiste à installer un point d'entrée à valeur ajoutée donnant accès à des services élémentaires ou avancés et permettant de faire des transactions avec les gouvernements de tous les paliers. Dans le cadre de la mise sur pied de la Vitrine, des mesures ont été prises pour harmoniser les services proposés dans Internet par le **Portaildesaffaires.ca** et par les Centres des services aux entreprises du Canada (CSEC).

Le Prix des Nations Unies pour la fonction publique décerné aux Centres de services aux entreprises du Canada

En 2004, le réseau des Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) s'est vu décerner le Prix des Nations Unies pour la fonction publique, dans la catégorie amélioration des résultats des services publics pour les services d'information destinés aux entreprises.

Les lauréats devaient :

- faire preuve d'une grande réceptivité aux besoins des citoyens;
- promouvoir l'équité;
- offrir des services publics mettant l'accent sur la rapidité, la courtoisie et l'accès.

Ce prix, qui attire l'attention sur des pratiques exemplaires, souligne les contributions des institutions au renforcement du rôle, du professionnalisme et de la transparence des services publics.

Grâce à des points d'accès à guichet unique (sur Internet, par téléphone, et en personne), les CSEC mettent les programmes et les services du gouvernement fédéral et d'autres paliers de gouvernement à la portée des entreprises et ils familiarisent celles-ci avec les exigences gouvernementales en matière de conformité. En outre, ils aident les entreprises à dresser leurs plans et à faire leurs études de marché.

(rcsec.org)

Dans le contexte du Programme des services aux entreprises, le Ministère a lancé, en 2003-2004, une version améliorée du Système d'aide au démarrage d'une entreprise (sade.rcsec.org). Il s'agit d'un groupe de services géré par les CSEC sur le site Portaildesaffaires.ca. La nouvelle version répond aux besoins des clients, car elle ajoute des éléments de contenu destinés à des auditoires particuliers (p. ex., les femmes, les Autochtones), de nouveaux thèmes, une meilleure page de recherche et une interface utilisateur modernisée. Durant cette période, le nombre de consultations de la version améliorée a augmenté de 37 p. 100.

En 2003-2004, les CSEC, Portaildesaffaires.ca et d'autres partenaires ont mis au point une suite complète d'assistance aux utilisateurs administrée par les CSEC. La page « Contactez-nous! » des sites Web partenaires énumère les outils de soutien pour formuler une demande. Toute demande à l'intention des partenaires sera transmise aux CSEC. Les outils comprennent une ligne téléphonique sans frais, un télécopieur, le courriel et la fonction « Consultez-nous! », outil amélioré qui intègre les services Internet et la technologie des centres d'appels. Les utilisateurs peuvent en outre s'adresser en personne aux CSEC.

Pour concevoir et améliorer des moyens d'assurer les services, Industrie Canada se fonde sur les résultats de l'enquête, « Taking Care of Business Survey », réalisée par l'Institut des services axés sur les citoyens. En plus du service à la clientèle en ligne, les employés des cinq bureaux régionaux d'Industrie Canada ont continué de fournir des produits et des services dans tout le pays. En fournissant ses services au niveau régional, le Ministère contribue aussi à répondre aux préoccupations locales de sa clientèle diverse.

Milieu de travail exemplaire

Industrie Canada poursuit une stratégie intégrée de recrutement, de maintien en poste des effectifs, de perfectionnement du personnel et de représentativité, stratégie qui s'aligne sur les objectifs du Ministère et sur la prestation des services à la population canadienne.

Mandat général au chapitre des ressources humaines

Industrie Canada poursuit ses grands objectifs en s'assurant de bien comprendre le milieu de travail actuel et en analysant les composantes de la main-d'œuvre active. En 2003-2004, le Ministère a élaboré des modèles statistiques afin de prévoir le nombre de départs à la retraite et d'estimer celui des autres départs. Il a cerné les tendances démographiques, étudié la représentation des groupes désignés et mis sur pied un système pour fournir aux régions et aux secteurs des rapports trimestriels détaillés et adaptés à leur contexte. Ce travail servira de base à la planification des ressources humaines, au moment où le Ministère se prépare à appliquer la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*.

Recrutement

Industrie Canada s'efforce d'adopter des démarches de recrutement efficaces, souples et conformes aux pouvoirs qui lui sont délégués. Les nominations comportant des risques élevés sont assujetties à un contrôle, et les résultats sont consignés dans le *Rapport sur les responsabilités et les pouvoirs délégués en matière de dotation en personnel*, qui a été remis à la Commission de la fonction publique. La *Loi sur la modernisation de la fonction publique* a reçu la sanction royale en novembre 2003, et la politique-cadre d'engagement relative aux questions de recrutement en est encore au stade de l'élaboration et des consultations à l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada. Le Ministère a amorcé l'élaboration d'une stratégie intersectorielle de recrutement des diplômés de niveau postsecondaire, mais les restrictions budgétaires et la limitation des dépenses imposées par le Comité d'examen des dépenses ont réduit sa capacité d'amorcer une campagne de recrutement parmi ces diplômés.

Maintien en poste des effectifs

La mesure dans laquelle Industrie Canada réussit à offrir des programmes et des services qui favorisent la réalisation de ses résultats stratégiques dépend des talents, des compétences et de la motivation de ses employés. En 2003-2004, le Programme de formation ministériel a offert 240 ateliers de perfectionnement professionnel; il y a eu 12 rencontres dans la série d'exposés sur les réalités microéconomiques; 724 employés ont bénéficié de séances individuelles d'orientation professionnelle; 56 nouveaux jumelages entre mentors et protégés ont été conclus. Le Programme de perfectionnement en leadership s'est poursuivi pour les employés des niveaux EX moins 1 et EX moins 2. Il comprend une formation en matière de leadership, l'étude du cadre gouvernemental, un processus de rétroaction à 360 degrés et un encadrement individuel. S'ajoutent à cela les programmes de mentorat et d'orientation professionnelle.

Afin d'appuyer la stratégie de gestion globale du Ministère et l'examen qu'a fait le Comité de gestion d'Industrie Canada du groupe EX moins 1 et du bassin d'employés EX pour planifier la relève, le Ministère a tenu à jour et amélioré la base de données des EX, et a fourni des renseignements à jour au Comité d'examen du sous-ministre. Le Ministère a aussi formulé de nouvelles recommandations et proposé de nouveaux changements concernant les employés promis à une nouvelle affectation au cours de l'Examen du rendement et des carrières de 2002-2003.

Le Comité consultatif du sondage, chargé d'examiner les questions issues du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, a entendu des experts externes, cerné les domaines à examiner en priorité, et élaboré un plan d'action axé sur la continuité. Des fonds ont été fournis pour l'exécution de toute une gamme de projets portant notamment sur ce qui suit : l'orientation professionnelle; le perfectionnement professionnel; l'accessibilité des personnes handicapées; l'apprentissage de la langue seconde et la conservation des connaissances acquises; le perfectionnement du groupe des gestionnaires. Afin d'encourager la modernisation des services en matière de ressources humaines dans la fonction publique, Industrie Canada a été choisi pour tester l'interface du système de paie des ressources humaines du gouvernement du Canada.

Perfectionnement des employés

En janvier 2003, le Ministère a mis en œuvre un programme de perfectionnement qui comportait une formation, diverses expériences de travail et des possibilités d'avancement pour les employés du groupe ES, à la Direction générale de l'analyse de la politique micro-économique. Une évaluation du programme aura lieu en 2004-2005.

Représentativité

Industrie Canada s'efforce de se doter d'un effectif représentatif de la population qu'il sert. Ses quatre comités consultatifs sur la diversité (peuples autochtones, minorités visibles, personnes handicapées et femmes) ont contribué à la stratégie de recrutement et de maintien en poste des effectifs. Afin de continuer à sensibiliser les gestionnaires aux pratiques exemplaires à suivre pour atteindre les objectifs relatifs à l'équité et à la diversité en matière d'emploi, le Ministère a créé une série d'outils qui favorisent l'intégration de l'équité et de l'inclusion dans toutes ses structures. Il a maintenu de hauts niveaux de représentativité des groupes désignés, en dépassant le taux de disponibilité dans la population active en ce qui concerne les femmes, les personnes handicapées et les Autochtones et en faisant passer à 9,6 p. 100 son taux de représentativité des minorités visibles (le tout dernier taux de disponibilité dans la population active était de 10,6 p. 100, selon le recensement de 2001). En 2003-2004, le Ministère a atteint l'objectif fixé par le Groupe de travail Perinbam : 20 p. 100 des personnes nommées à un poste du groupe de la direction appartenaient à une minorité visible.

Industrie Canada a entamé un examen de sa capacité de fournir les services dans les deux langues officielles. Le Ministère a remis au Secrétariat du Conseil du Trésor des données à l'issue de la première étape de l'analyse. Cette responsabilité incombe à présent à l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada.

Article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Dans le cadre du Plan d'action du gouvernement sur les langues officielles, le Ministère a réussi à obtenir 33 millions de dollars en cinq ans pour favoriser le développement économique des collectivités où existent des minorités anglophones ou francophones.

En coopération avec les organismes de développement régional, le Ministère a organisé des consultations avec des représentants des collectivités anglophones et francophones en situation minoritaire. Les réunions ont permis aux gestionnaires de faire connaître leurs programmes et services aux collectivités en question et de se renseigner sur les besoins de ces collectivités. Un réseau de conseillers régionaux a été mis sur pied afin d'aider ces collectivités minoritaires à recourir aux programmes et aux services des organismes de développement ministériels et régionaux pour leur développement économique.

Afin de donner suite à une recommandation du Commissariat aux langues officielles, Industrie Canada, en partenariat avec le Bureau du Conseil privé et d'autres ministères clés, a préparé la création du Comité consultatif canadien pour le français dans Internet.

Une mise à jour et un examen approfondis du site intranet ProAction41 ont été menés à bien. Le site a été créé pour sensibiliser le personnel d'Industrie Canada aux engagements pris aux termes de l'article 41 et pour le renseigner sur les collectivités ainsi que sur les rapports et les initiatives concernant cette question. Industrie Canada a continué de travailler en étroite collaboration avec les collectivités anglophones et francophones en situation minoritaire par l'intermédiaire de plusieurs programmes tels que Franccommunautés virtuelles, le Programme d'accès communautaire, Rescol et les Collections numérisées du Canada. Enfin, le Ministère a investi 246 100 \$ et suscité des investissements de 348 500 \$ pour neuf projets dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle, géré par le ministère du Patrimoine canadien.

Développement durable

Choix de réalisations dans le cadre de la Stratégie de développement durable pour 2000-2003

Objectif stratégique n° 1 du Ministère : Écoefficacité

Améliorer la capacité des entreprises et des industries canadiennes de mettre au point et d'utiliser des pratiques, outils, technologies et produits dont l'écoefficacité contribue à accroître la productivité et la performance environnementale.

Réalisations en 2003-2004

Le Ministère a présenté quatre ateliers régionaux sur des outils d'écoefficacité (strategis.gc.ca/e2, cliquer sur Français); 200 personnes y ont assisté, ce qui a conduit les entreprises à mieux connaître et à adopter les pratiques écoefficaces.

Il a appuyé la création d'une trousse d'information Internet sur la production de rapports sur le développement durable (rapportdurabilite.ca) que consultent en moyenne 1 500 utilisateurs par mois. Cela contribue à accroître la quantité et la qualité des rapports que les entreprises canadiennes rédigent sur le développement durable.

Il a conclu deux accords volontaires sur l'environnement avec des industries, accords qui contribuent à améliorer le rendement du pays sur le plan de l'environnement, de l'innovation et de l'économie : le Protocole d'entente avec l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques et l'Entente sur la performance environnementale avec l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada.

Objectif stratégique n° 2 du Ministère : Technologies environnementales

Faciliter la mise au point et la diffusion de technologies environnementales et habilitantes qui produisent des avantages économiques et environnementaux à long terme.

Réalisations en 2003-2004

Le Ministère a terminé une carte routière technologique sur les matières premières, les carburants et les produits industriels issus de la biomasse ainsi qu'une carte routière sur les piles à combustible, qui amélioreront la perception des possibilités technologiques dans ces secteurs de l'industrie.

Par l'intermédiaire de Partenariat technologique Canada (**ptc.ic.gc.ca**), il a investi dans la mise au point de plusieurs technologies environnementales écoefficaces et habilitantes qui contribuent au développement durable. Il a ainsi versé 1,8 million de dollars à Fermag Inc., entreprise montréalaise qui mettra au point des technologies pour recycler les déchets de métaux lourds dangereux. Fermag concevra et mettra au point un procédé pilote précommercial pour le traitement hydrométallurgique des cendres dangereuses produites par l'industrie sidérurgique, et elle en fera la démonstration.

Le Ministère a terminé une analyse sur la compétitivité de l'industrie environnementale et un rapport sur la commercialisation des nouvelles technologies environnementales au Canada. Cela aidera à cerner les technologies environnementales comportant un avantage concurrentiel au Canada, et à les commercialiser.

Objectif stratégique n° 3 du Ministère : Processus décisionnel

Améliorer l'intégration des objectifs de développement durable dans la prise de décisions touchant, entre autres, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des plans et des activités du Ministère.

Réalisations en 2003-2004

Le Ministère a repéré, dans le plan d'activités de chaque unité du Secteur des opérations, au moins une mesure à prendre pour contribuer à l'écologisation des activités.

Il a terminé l'élaboration de la troisième Stratégie de développement durable du Ministère (2003-2006) (**strategis.gc.ca/dd**). Cela contribuera à accroître la commercialisation et l'adoption d'outils et de technologies écoefficaces; l'utilisation, par l'industrie et d'autres intervenants, de méthodes de responsabilisation en matière de développement durable; et la capacité du Ministère au chapitre du développement durable.

Le site Web d'Industrie Canada sur le développement durable (**strategis.gc.ca/dd**) contient des renseignements plus détaillés sur le rendement du Ministère relativement aux 58 résultats attendus cités dans sa deuxième Stratégie de développement durable.

Vérifications et évaluations

La Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'Industrie Canada assure des services indépendants, professionnels et de qualité de vérification et d'évaluation, fondés sur de solides valeurs et principes d'éthique, afin de favoriser la prise de décisions éclairées ainsi que l'amélioration du rendement et de la responsabilisation dans tout le Ministère. Au cours de l'année financière 2003-2004, elle a fait les vérifications et les études d'évaluation suivantes au nom d'Industrie Canada. Les rapports de vérification et d'évaluation sont affichés dans le site Web d'Industrie Canada (www.ic.gc.ca).

Vérifications
Vérification de suivi des programmes sélectionnés de la Direction générale des applications de l'autoroute de l'information (janvier 2004)
Vérification de la fonction de contrôleur — Centre de recherches sur les communications (janvier 2004)
Vérification de Partenariat technologique Canada (octobre 2003)
Entreprise autochtone Canada — Vérification des ententes d'exécution par des tiers (septembre 2003)
Vérification des procédures, rôles et responsabilités en matière de rapprochement (septembre 2003)
Vérification des subventions et contributions — Avances, prêts, débiteurs et escomptes non amortis (septembre 2003)
Vérification des recettes (septembre 2003)
Services généraux — Vérification de la région de l'Ontario (juillet 2003)
Vérification des subventions et contributions relatives à CANARIE et à Precarn (juillet 2003)
Vérification des marchés du Bureau de la concurrence (mai 2003)
Vérification de la gestion et du contrôle financier du programme Collectivités ingénieuses (juin 2003)
Vérification de la rémunération et des avantages sociaux (mars 2003)

Évaluations
Évaluation du programme Rescol (janvier 2004)
Étude d'évaluation du Programme d'accès communautaire (janvier 2004)
Rapport d'étude d'évaluation : Projet pilote de la diversification des modes de prestation de services (octobre 2003)
Évaluation de Partenariat technologique Canada (octobre 2003)
Étude d'évaluation à mi-mandat de la Stratégie de développement durable d'Industrie Canada pour 2000-2003 (juillet 2003)
Évaluation formative du programme Cyberjeunes Canada International (avril 2003)
Évaluation à mi-mandat du programme Collectivités ingénieuses (juillet 2003)
Évaluation du Programme de développement des collectivités en Ontario (mars 2003)
Évaluation des programmes en sciences et en technologie de la Stratégie emploi jeunesse de la Direction générale des applications de l'autoroute de l'information (mars 2003)
Évaluation formative du programme du Réseau des écoles innovatrices (mars 2003)
Étude d'évaluation sommative de l'Initiative jeunesse du Programme d'accès communautaire (mars 2003)
Évaluation du programme Collections numérisées du Canada (février 2003)

Section 3

Résultats financiers et responsabilisation

3.1 Affectation des ressources en fonction de résultats stratégiques

Les données fournies dans le tableau suivant indiquent la valeur approximative des ressources consacrées à chaque résultat stratégique.

Affectation des ressources ministérielles par résultat stratégique

Affectation des ressources ministérielles (en millions de dollars)	Innovation	Connectivité	Marché	Investissement	Commerce	Services de gestion et gouvernance	Total pour le secteur
Réels 2003-2004*							
Secteur de la politique**	21,5	0,6	9,0	2,6	1,1	2,7	37,6
Secteur de l'industrie**	44,4	8,7	0,3	29,5	11,1	5,7	99,8
Bureau de la concurrence	0,0	0,0	37,2	0,0	0,0	0,0	37,2
Secteur du STIT	2,9	187,0	25,3	3,2	5,1	0,0	223,4
Secteur des opérations**	0,0	0,0	58,3	297,0	0,0	23,9	379,2
Partenaires pour l'investissement au Canada**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Centre de recherches sur les communications Canada	14,2	25,6	0,0	0,0	0,0	0,0	39,8
Partenariat technologique Canada	329,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	329,1
Bureau de la consommation	0,0	0,0	4,8	0,0	0,0	0,0	4,8
Autres***	1,0	21,6	0,0	0,0	0,0	85,2	107,8
Total	413,2	243,6	134,9	332,3	17,3	117,5	1 258,7

* Les chiffres sont fondés sur les dépenses réelles totales en 2003-2004 (y compris le régime d'avantages sociaux des employés, mais sans le Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada et les dépenses législatives), et sont nettes des recettes disponibles. Le cas échéant, on a fait un rajustement pour tenir compte de la portion des ressources réparties sur l'année qui ont été transférées à Commerce international Canada (CICan).

** Secteur rajusté pour tenir compte du transfert à CICan. Partenaires pour l'investissement au Canada a été transféré en entier à CICan.

*** Comprend des organisations telles que le Secteur de l'agent principal de l'information, le Secteur de la fonction de contrôleur et de l'administration et la Direction générale des ressources humaines.

3.2 Tableaux financiers récapitulatifs

L'information présentée dans les tableaux financiers suivants est conforme à la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation approuvée du Ministère et correspond à ses trois secteurs d'activité : Politique micro-économique, Développement sectoriel de l'industrie, et Règlements et services axés sur le marché. Les renseignements financiers exposés ci-après ne se rapportent qu'aux organismes relevant encore du Ministère. Il incombe à Commerce international Canada de rendre compte, dans son propre rapport ministériel sur le rendement, des activités des programmes et des organismes qui ont été détachés d'Industrie Canada.

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation

(en millions de dollars)		2003-2004				
Crédit	Programme d'Industrie Canada	Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues*	Autorisations totales**	Autorisations totales transférées suite au 12 décembre 2003*** (Total pour l'exercice financier complet)	Autorisations révisées
1	Dépenses de fonctionnement	436,9	461,1	500,1	(16,7)	483,4
5	Subventions et contributions	847,2	1 074,4	1 028,5		1 028,5
(L)	Ministre de l'Industrie — Traitement et allocation pour l'automobile	0,1	0,1	0,1		0,1
(L)	Paiements d'assurance en vertu du Programme d'expansion des entreprises et garanties en vertu du Programme de développement industriel et régional	10,0	10,0	0,0		0,0
(L)	Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	(8,5)	(8,5)	63,1		63,1
(L)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	25,8	25,8	10,3		10,3
(L)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	36,8	36,8	34,2		34,2
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	59,0	59,0	61,7	(2,4)	59,3
(L)	Fondation canadienne pour l'innovation	0,0	0,0	500,0		500,0
(L)	Subvention à Génome Canada	0,0	0,0	75,0		75,0
(L)	Obligations contractées pour des paiements législatifs de garanties d'emprunt en vertu de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,0	0,0	42,7		42,7
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	0,0	0,0	0,4		0,4
(L)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	0,0	0,0	0,2		0,2
L10	Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,3	0,3	0,3		0,3
L15	Prêts conformément à l'alinéa 14(1)(a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,5	0,5	0,5		0,5
L97b	Avances aux bureaux régionaux et aux employés travaillant à l'étranger	0,0	0,0	2,0		2,0
Total pour le Ministère		1 408,1	1 659,5	2 319,1	(19,1)	2 300,0
Nombre total d'équivalents temps plein (ETP)		6 156				
Total des ETP transférés					(190)	

* Les dépenses totales prévues sont fondées sur le *Rapport sur les plans et priorités* de 2003-2004.

** Les autorisations totales sont constituées du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations selon les Comptes publics de 2003-2004.

*** Pour ce qui est de la portion d'Industrie Canada qui a été transférée à Commerce international Canada (CICan), une affectation à but spécial au montant de 6,9 millions a été établie à compter du 12 décembre 2003. L'autorisation totale pour l'année financière est estimée à 19,1 millions. L'estimation est fondée sur les dépenses réelles de 2003-2004 jusqu'au 11 décembre 2003 inclusivement, plus les exigences budgétaires pour le reste de l'année financière des fonctions transférées à CICan.

Prière de se référer à la page 5 du Rapport pour en savoir davantage sur la portion d'Industrie Canada qui a été transférée à CICan.

Tableau 1.1 : Dépenses par autorisation

(en millions de dollars)		2003-2004		
Crédit	Programme d'Industrie Canada	Total des dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses totales révisées
			totales des autorisations ou responsabilités transférées suite au 12 décembre 2003* (Total pour l'exercice financier complet)	
1	Dépenses de fonctionnement	469,9	(15,9)	454,0
5	Subventions et contributions	753,5		753,5
(L)	Ministre de l'Industrie — Traitement et allocation pour l'automobile	0,0		0,0
(L)	Paiements d'assurance en vertu du Programme d'expansion des entreprises et garanties en vertu du Programme de développement industriel et régional	0,0		0,0
(L)	Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	(16,6)		(16,6)
(L)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	10,3		10,3
(L)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	34,2		34,2
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	61,7	(2,4)	59,3
(L)	Fondation canadienne pour l'innovation	500,0		500,0
(L)	Subvention à Genome Canada	75,0		75,0
(L)	Obligations contractées pour des paiements législatifs de garanties d'emprunt en vertu de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	42,7		42,7
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	0,2		0,2
(L)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	0,2		0,2
L10	Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,0		0,0
L15	Prêts conformément à l'alinéa 14(1)(a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,0		0,0
L97b	Avances aux bureaux régionaux et aux employés travaillant à l'étranger	0,0		0,0
Total pour le Ministère		1 931,1	(18,3)	1 912,8

* Représente les dépenses annualisées de la partie d'Industrie Canada qui a été transférée à Commerce international Canada, incluant l'affectation à but spécial de 6,2 millions de dollars créée le 12 décembre 2003.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

(en millions de dollars)											
Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Autorisations totales et dépenses réelles totales transférées suite au 12 décembre 2003*	Fonctionnement révisé	Capital	Subventions et contributions	Total partiel : dépenses brutes	Prêts, investissements et avances non budgétaires	Total des dépenses brutes	Moins : recettes disponibles**	Total des dépenses nettes
Politique micro-économique (Budget principal des dépenses)		32,6		32,6	—	8,4	41,0	—	41,0	—	41,0
(Dépenses totales prévues)	304	32,6		32,6	—	18,4	51,0	—	51,0	—	51,0
(Autorisations totales)	293	37,9	(2,6)	35,3	—	518,5	553,8	—	553,8	—	553,8
(Dépenses réelles)	293	38,7	(2,5)	36,2	—	518,0	554,2	—	554,2	—	554,2
Règlements et services axés sur le marché (Budget principal des dépenses)		265,8		265,8	—	1,9	267,7	—	267,7	(141,9)	125,8
(Dépenses totales prévues)	2 769	265,8		265,8	—	1,9	267,7	—	267,7	(141,9)	125,8
(Autorisations totales)	2 674	350,7		350,7	—	1,9	352,6	—	352,6	(148,1)	204,5
(Dépenses réelles)	2 674	266,5		266,5	—	1,9	268,4	—	268,4	(149,2)	119,2
Développement sectoriel de l'industrie (Budget principal des dépenses)		221,0		221,0	—	905,5 ***	1 130,5	0,8	1 131,3	(9,7)	1 121,6
(Dépenses totales prévues)	1 837	409,7		409,7	—	963,6 ***	1 373,2	0,8	1 374,0	(9,7)	1 364,3
(Autorisations totales)	1 774	270,1	(16,5)	253,6	—	1 170,3 ***	1 423,9	2,8	1 426,7	(9,7)	1 417,0
(Dépenses réelles)	1 774	247,2	(15,8)	231,4	—	895,7 ***	1 127,1	0,0	1 127,1	(7,6)	1 119,5
Services ministériels et de gestion (Budget principal des dépenses)		119,7		119,7	—	—	119,7	—	119,7	—	119,7
(Dépenses totales prévues)	1 105	118,4		118,4	—	—	118,4	—	118,4	—	118,4
(Autorisations totales)	1 067	124,7		124,7	—	—	124,7	—	124,7	—	124,7
(Dépenses réelles)	1 067	119,9		119,9	—	—	119,9	—	119,9	—	119,9
Total (Budget principal des dépenses)	0	639,1		639,1	0,0	919,8	1 558,9	0,8	1 559,7	(151,6)	1 408,1 ¹
Total (Dépenses prévues)	6 015	826,5		826,5	0,0	983,9	1 810,3	0,8	1 559,7	(151,6)	1 659,5 ²
Total (Autorisations)	5 808	783,4	(19,1)	764,3	0,0	1 690,7	2 455,0	2,8	2 457,8	(157,8)	2 300,0 ³
Total (Dépenses réelles)	5 808	672,3	(18,3)	654,0	0,0	1 415,6	2 069,6	0,0	2 069,6	(156,8)	1 912,8⁴
Autres recettes et dépenses											
Recettes non disponibles****	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(273,2)
(Autorisations totales)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(273,2)
(Dépenses réelles)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(254,5)
Coût des services offerts par d'autres ministères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	70,3
(Autorisations totales)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	70,3
(Dépenses réelles)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	79,4
Coût net du programme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 456,6
(Autorisations totales)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 097,1
(Dépenses réelles)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 737,7

Nota : Les chiffres en italique correspondent aux autorisations totales pour 2003-2004 (Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations). Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses ou aux recettes réelles en 2003-2004. Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

* Le montant total du transfert à Commerce International Canada est composé de dépenses de fonctionnement (crédit 1). Il inclut 2,4 millions de dollars pour le Régime d'avantages sociaux des employés.

** Auparavant appelé Recettes à valoir sur le crédit.

*** Inclut les subventions et contributions prévues par la loi.

**** Auparavant appelé Recettes à valoir sur le Trésor.

¹ Ce chiffre correspond à la Partie II du Budget principal des dépenses de 2003-2004; le fonctionnement comprend le Régime d'avantages sociaux des employés et l'allocation pour l'automobile du Ministre.

² Ce chiffre correspond aux dépenses nettes prévues du *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004.

³ Ce chiffre représente les autorisations révisées selon le tableau financier 1.

⁴ Ce chiffre représente les dépenses réelles totales révisées selon le tableau financier 1.1.

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Secteur d'activité	(en millions de dollars)			Total des dépenses prévues 2003-2004	Autorisations totales 2003-2004**	Autorisations totales transférées suite au 12 décembre 2003 (Total pour l'exercice financier complet) 2003-2004***	Autorisations totales révisées 2003-2004	Total des dépenses réelles 2003-2004	Dépenses réelles totales pour les autorisations et responsabilités transférées suite au 12 décembre 2003 (Total pour l'exercice financier complet) 2003-2004***	Dépenses réelles révisées 2003-2004
	Dépenses réelles 2001-2002*	Dépenses réelles 2002-2003*	Total du Budget principal des dépenses 2003-2004							
Politique micro-économique	204,1	52,6	40,9	50,9	556,4	(2,6)	553,8	556,7	(2,5)	554,2
Règlements et services axés sur le marché	133,3	148,2	125,9	125,8	204,5		204,5	119,2		119,2
Développement sectoriel de l'industrie	962,2	977,4	1 121,6	1 364,4	1 433,5	(16,5)	1 417,0	1 135,4	(15,8)	1 119,6
Services ministériels et de gestion	109,9	120,5	119,7	118,4	124,7		124,7	119,9		119,9
Total des dépenses prévues contre les dépenses réelles	1 409,5	1 298,7	1 408,1	1 659,5	2 319,1	(19,1)	2 300,0	1 931,1	(18,3)	1 912,8

* Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation.

** Les autorisations totales sont la somme du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

*** Inclut des montants de dépenses de fonctionnement (crédit 1) et du Régime d'avantages sociaux des employés (crédit législatif).

Tableau 4 : Recettes (disponibles et non disponibles)

Secteur d'activité	(en millions de dollars)					
	Recettes disponibles*	Réelles 2001-2002	Réelles 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004	Autorisations totales 2003-2004**	Réelles 2003-2004
Politique micro-économique		—	—	—	—	—
Règlements et services axés sur le marché		121,7	131,4	141,8	148,0	149,2
Développement sectoriel de l'industrie		7,0	7,2	9,7	9,7	7,6
Services ministériels et de gestion		—	—	—	—	—
Total des recettes disponibles		128,7	138,6	151,5	157,7	156,8
Secteur d'activité	(en millions de dollars)					
	Recettes non disponibles***	Réelles 2001-2002	Réelles 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004	Autorisations totales 2003-2004**	Réelles 2003-2004
Politique micro-économique		—	—	—	—	—
Règlements et services axés sur le marché		629,7	264,5	235,4	235,4	139,3
Développement sectoriel de l'industrie		166,0	139,4	37,8	37,8	115,2
Services ministériels et de gestion		—	—	—	—	—
Total des recettes non disponibles		795,7	403,9	273,2	273,2	254,5

Nota : Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation.

* Auparavant Recettes à valoir sur le crédit.

** Les autorisations totales sont la somme du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

*** Auparavant Recettes à valoir sur le Trésor.

Tableau 5 : Paiements législatifs

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses 2003-2004	Total des dépenses prévues 2003-2004	Autorisations totales 2003-2004**	Dépenses réelles 2003-2004
Secteur d'activité*						
Politique micro-économique	3,8	4,5	3,9	3,9	4,1	4,1
Règlements et services axés sur le marché	25,7	14,6	12,2	12,2	75,0	(4,8)
Développement sectoriel de l'industrie	94,5	89,1	95,7	95,7	66,8	66,5
Services ministériels et de gestion	8,2	14,5	11,4	11,4	24,2	24,2
Total des paiements législatifs	132,2	122,7	123,2	123,2	170,1	90,0

Nota : Tous les chiffres incluent les contributions au Régime d'avantages sociaux des employés.

* N'inclut pas les prêts, les investissements et les avances non budgétaires.

** Les autorisations totales sont la somme du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

Tableau 6 : Paiements de transfert (subventions et contributions)

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2001-2002*	Dépenses réelles 2002-2003*	Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues 2003-2004	Autorisations totales 2003-2004**	Dépenses réelles 2003-2004
Secteur d'activité						
Subventions						
Politique micro-économique	151,0	2,3	7,8	17,8	517,9	517,7
Règlements et services axés sur le marché	—	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Développement sectoriel de l'industrie	123,5	—	—	—	88,5	88,5
Services ministériels et de gestion	—	—	—	—	—	—
Total des subventions	274,5	2,4	7,9	17,9	606,5	606,3
Contributions						
Politique micro-économique	11,4	6,7	0,5	0,5	0,5	0,2
Règlements et services axés sur le marché	1,7	2,1	1,9	1,9	1,9	1,8
Développement sectoriel de l'industrie	585,3	726,5	909,5	1 126,8	1 081,8	807,3
Services ministériels et de gestion	—	—	—	—	—	—
Total des contributions	598,4	735,3	911,9	1 129,2	1 084,2	809,3
Total des paiements de transfert	872,9	737,7	919,8	1 147,1	1 690,7	1 415,6

* Aux fins de comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation.

** Les autorisations totales sont la somme du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

Tableau 7 : Détails des paiements de transfert (cinq millions de dollars et plus)

Secteur d'activité : Politique micro-économique					
Union internationale des télécommunications (UIT), en Suisse					
			2003-2004		
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
Subventions	—	1 287 440 \$	6 808 000 \$	6 808 000 \$	6 755 219 \$
Contributions	5 488 602 \$	6 028 386 \$	—	—	—
Objectif					
Obtenir des résultats dans tout un éventail de dossiers touchant à la gestion internationale du spectre des fréquences radio et des orbites de satellite, à l'élaboration efficace et en temps opportun de normes internationales ainsi qu'à la facilitation de la connectivité et au renforcement des capacités dans les pays en développement afin d'aider à combler le fossé numérique.					
Résultats					
En sa qualité de membre de l'UIT, Industrie Canada :					
<ul style="list-style-type: none"> • a dirigé les travaux de la Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT, à Genève (Suisse), qui a abouti à des ententes sur plusieurs aspects des lignes directrices techniques et opérationnelles et de la réglementation relatives à l'utilisation du spectre de fréquences et des orbites de satellite intéressant plus particulièrement le Canada; • a dirigé et a coordonné avec ses intervenants les travaux de nombreux comités d'organisations nationales canadiennes composés de représentants du gouvernement et de l'industrie. Il y a été question de dossiers traités par l'UIT au niveau mondial, l'objectif étant de servir les intérêts du Canada sur la scène internationale et de mieux faire connaître le pays en mettant en valeur son savoir-faire, ses produits et ses services; • a ciblé les efforts du Canada, en consultant étroitement Affaires étrangères Canada et d'autres représentants des secteurs public et privé, sur l'élaboration de contributions et de positions pour préparer la première étape du Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenu à Genève en décembre 2003. Les résultats de cette première étape paraissent dans le plan d'action et la déclaration de principes qui serviront de base à la préparation de la deuxième étape, qui aura lieu en Tunisie en novembre 2005. 					
Secteur d'activité : Développement sectoriel de l'industrie					
Programmes d'Entreprise autochtone Canada (EAC)					abc-eac.ic.gc.ca
Programme de développement des entreprises autochtones			2003-2004		
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
Contributions	34 525 500 \$	34 069 700 \$	30 200 000 \$	39 850 000 \$	39 481 000 \$
Objectif					
Soutenir la création et l'expansion, au Canada, d'entreprises viables appartenant à des Autochtones et contrôlées par eux.					
Résultats					
En 2003-2004, le Programme a financé plus de 1 000 projets d'entreprise et ces investissements ont permis de réunir plus de 100 millions de dollars auprès d'autres sources. Il a appuyé toute une gamme d'activités, y compris la planification d'entreprise, la capitalisation, le marketing et les opérations.					
En 2003-2004, 71 p. 100 des entreprises aidées appartenaient à des personnes dont c'était la première entreprise; 29 p. 100 des projets approuvés visaient à aider des entreprises à prendre de l'expansion (le plus souvent, dans le cadre de projets d'innovation, de marketing ou d'expansion des marchés).					
En outre, EAC appuie un réseau d'institutions financières autochtones (IFA) qui accorde des prêts et des services à des petites et moyennes entreprises (PME) autochtones. Les prêts sont versés sous diverses formes, y compris des injections directes de capitaux. En plus de celles-ci, EAC a investi 800 000 \$ dans le cadre de la composante « Achat d'une réduction des taux d'intérêt » du programme Accès au capital; cette mesure a permis de réunir plus de 15 millions de dollars en marges de crédit qui ont servi à accorder des prêts de développement. En 2003-2004, les IFA ont consenti plus de 1 300 prêts d'une valeur moyenne d'environ 40 000 \$.					

Les résultats (p. ex., le taux de survie des entreprises appuyées par EAC) des investissements faits en 2003-2004 ne sont pas mesurables à l'heure actuelle. Cependant, des recherches récentes montrent que le taux de survie global des clients d'EAC les années précédentes était de 69,8 p. 100, ce qui est supérieur au taux attendu de 65,2 p. 100, calculé en fonction des taux de survie et de risque observés dans les entreprises en général (Statistique Canada, *Taux d'échec des nouvelles entreprises canadiennes*, 2000). Dans l'analyse des demandes, le programme EAC met l'accent sur la viabilité commerciale et il accorde un soutien supplémentaire aux requérants, ce qui a renforcé le taux de survie des entreprises qu'il a soutenues. En outre, une enquête menée en 2002 auprès des entrepreneurs autochtones a révélé que 54 p. 100 des nouvelles entreprises interrogées ont déclaré qu'elles n'existeraient pas sans l'aide d'EAC; par ailleurs, 20,2 p. 100 des entreprises ont affirmé qu'elles n'auraient pu rester en affaires sans EAC.

EAC continue de soutenir 15 organismes de prestation externes (il s'agit d'institutions financières et de développement des entreprises autochtones) pour aider à en accroître les capacités. En les appuyant ainsi, EAC renforce leurs moyens et il étend la portée de ses services jusque dans les régions plus reculées du Canada, ce qui rend ses programmes plus accessibles.

Programme d'assurance-prêt pour les entreprises autochtones			2003-2004		
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
Contributions	261 000 \$	462 000 \$	—	361 800 \$	361 800 \$

Objectif

Encourager les Canadiens autochtones à accroître l'activité de leurs entreprises commerciales, car cela contribue nettement à renforcer leur autonomie économique et ce, en leur accordant une aide financière et des services-conseils à différentes étapes sur plusieurs aspects du développement d'entreprise.

Résultats

Huit projets bénéficient actuellement d'un appui sous la forme de prêts assurés de 15 millions de dollars permettant aux promoteurs d'obtenir le financement nécessaire.

Programme pilote de services à large bande pour le développement rural et du Nord			largebande.gc.ca		
			2003-2004		
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
Contributions	—	1 041 151 \$	3 900 000 \$	5 390 000 \$	5 009 740 \$

Objectif

- Contribuer à la réalisation de l'objectif du gouvernement du Canada, c'est-à-dire faire en sorte que toutes les localités canadiennes aient accès, à prix abordable, aux services à large bande.
- Aider les collectivités à dresser et à mettre en œuvre des plans d'activités pour obtenir la connectivité à large bande et encourager ainsi le secteur privé à entrer sur ce marché.
- Augmenter le nombre de collectivités ayant accès aux services à large bande.

Résultats

Le Programme pilote de services à large bande pour le développement rural et du Nord offre un accès aux services à large bande, c'est-à-dire à Internet haute capacité, aux collectivités rurales, éloignées ou autochtones qui en sont dépourvues. En renforçant l'avantage concurrentiel de ces collectivités grâce à l'infrastructure à large bande, le Programme permet à de plus en plus de collectivités non urbaines d'accéder au cybergouvernement, à l'apprentissage en ligne, aux services de santé fournis sur Internet et aux applications du commerce électronique, y compris la possibilité de commercialiser dans le monde entier des services locaux. Des organismes locaux ont reçu des fonds pour élaborer des plans d'activités à la Phase 1 du programme général. À la Phase 2, les champions locaux reçoivent des fonds pour mettre les services à large bande en œuvre dans leur collectivité.

Au premier volet (Phase 2), le Programme a choisi 33 propositions présentées par 433 collectivités (y compris 64 localités des Premières nations), afin d'aider les promoteurs à mettre en œuvre leurs plans d'activités et à déployer des réseaux à large bande dans leurs localités respectives*.

Au deuxième volet (Phase 1), 89 demandeurs représentant quelque 1 149 collectivités (dont 156 collectivités des Premières nations) ont été choisis pour élaborer des plans d'activités précisant comment chaque collectivité utiliserait le service Internet à haute vitesse ou à large bande†.

* Le nombre de collectivités des Premières nations et celui des autres collectivités sont calculés d'après les données fournies par les demandeurs.

† Le nombre de collectivités des Premières nations et celui des autres collectivités sont calculés d'après les données fournies par Statistique Canada.

Programme d'infrastructures Canada-Ontario (PICO)			www.ic.gc.ca/coip-pico		
2003-2004					
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
Contributions	1 037 608 \$	127 513 888 \$	135 000 000 \$	135 000 000 \$	134 547 829 \$
Objectif					
Améliorer la qualité de vie de la population en investissant dans les infrastructures municipales aux fins suivantes :					
<ul style="list-style-type: none"> • améliorer la qualité de l'environnement; • favoriser la croissance économique à long terme; • améliorer les infrastructures communautaires; • construire les infrastructures du XXI^e siècle en s'appuyant sur des partenariats novateurs, de nouvelles démarches et des pratiques exemplaires. 					
Les contributions fédérales et provinciales aux projets d'infrastructure municipaux urbains et ruraux ontariens devraient susciter des investissements de capitaux supérieurs à 2 milliards de dollars d'ici la fin du Programme. Au chapitre de l'investissement, l'objectif est de 40 p. 100 pour les projets d'infrastructure municipaux tels que les réseaux d'aqueduc et de traitement des eaux usées, et d'au moins 15 p. 100 dans le cas des projets réalisés dans les localités rurales.					
Résultats					
En 2003-2004, le PICO a annoncé que la province avait retenu en tout 70 projets représentant des investissements de plus de 69 millions de dollars.					
Au 31 mars 2004, 35 p. 100 des projets financés par le PICO étaient considérés comme des projets d'écologisation des infrastructures (203 millions de dollars en tout), tandis que l'objectif « rural » était dépassé et s'établissait à 39 p. 100 (cela équivalait à des investissements totaux de 226 millions).					
Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC) — Loi sur le financement des petites entreprises du Canada (LFPEC) et Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE)					
strategis.ic.gc.ca/epic/internet/incsbfp-pfpec.nsf/fr/Home					
2003-2004					
Passif	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
LFPEC	43 466 000 \$	68 891 000 \$	70 680 000 \$	—	73 493 000 \$
LPPE	105 111 000 \$	61 038 000 \$	49 630 000 \$	—	26 012 000 \$
Contrats de location-acquisition	—	—	90 000 \$	—	—
Objectif					
Encourager les établissements de crédit participants à consentir davantage de prêts pour la création, l'expansion, la modernisation et l'amélioration des petites entreprises.					
Résultats					
<ul style="list-style-type: none"> • En tout, 11 150 prêts d'une valeur totale de 1 010,6 millions de dollars ont été accordés à des PME dans le cadre du Programme FPEC en 2003-2004. • En tout, 114 contrats de location-acquisition évalués à 14,8 millions de dollars ont été conclus avec des PME dans le cadre du Projet pilote de location-acquisition en 2003-2004. • Les demandes d'indemnisation suivantes ont été réglées en 2003-2004 : LFPEC — 1 579 demandes, pour un total de 73,5 millions de dollars; LPPE — 821 demandes, pour un total de 26 millions. 					
Le Programme est évalué par rapport à sa capacité d'atteindre deux objectifs, à savoir le recouvrement des coûts et l'accroissement marginal. On entend par « recouvrement des coûts » la capacité du Programme de compenser le coût des indemnités par les recettes. Industrie Canada règle les questions relatives au recouvrement des coûts en examinant le programme en détail, examen qui devrait se terminer en 2004-2005. Quant à l'accroissement marginal, il s'agit de la capacité du Programme d'offrir aux PME un financement qu'elles n'auraient pu obtenir ailleurs, sinon à des conditions moins avantageuses. Pendant chacune des cinq dernières années, plus de la moitié des prêts consentis par des établissements financiers dans le cadre du Programme étaient destinés à des entreprises à l'étape du démarrage.					

Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement (PICTV)			strategis.gc.ca/pictv		
			2003-2004		
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
Contributions	s. o.	s. o.	—	4 725 000 \$	4 633 736 \$
Objectif					
Collaborer avec les entreprises, les associations et d'autres partenaires pour définir et introduire des pratiques exemplaires; exploiter les technologies de pointe; élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement des marchés mondiaux, y compris une stratégie de l'image de marque des secteurs et de leurs produits; faciliter l'accès aux capitaux; et évaluer des initiatives de commerce électronique et les mettre en application.					
Résultats					
Le volet « entreprises » du Programme aide des entreprises en leur accordant des contributions non remboursables à concurrence de 50 p. 100 des coûts du projet et d'un maximum de 100 000 \$. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec met ce volet en œuvre au Québec et Industrie Canada, dans le reste du pays. Par ce volet du Programme, 232 projets ont été approuvés dans les catégories suivantes : innovation, adoption de pratiques exemplaires et amélioration de la qualité et de l'efficacité de la production (106 projets); utilisation accrue des technologies du commerce électronique (89 projets); accès amélioré à de nouveaux marchés (37 projets).					
Le volet « Initiatives nationales » du Programme aide les organismes sans but lucratif à réaliser des projets qui profitent à l'ensemble de l'industrie, en leur versant des fonds non remboursables équivalant au maximum à 90 p. 100 des coûts du projet, à concurrence de 3 millions de dollars par projet. Parmi les grandes initiatives nationales menées jusqu'ici, mentionnons cinq initiatives de promotion de l'image de marque ciblant les acheteurs américains et européens et les banquiers canadiens; six initiatives de commerce électronique (création de portails Web importants; cyberoutils pour sensibiliser davantage les entreprises aux réalités du marché; vérification de la cote de crédit des acheteurs; préparation de ventes interentreprises sur Internet); et missions commerciales de l'industrie sur des marchés d'exportation clés. Outre ces grandes initiatives, le Programme a approuvé neuf projets dans ce même volet. Des activités telles que des missions commerciales, des recherches et des analyses, et des programmes d'information sur la productivité et le cybercommerce ont bénéficié d'un appui financier.					
CANARIE — Phase 3 : Programme de mise au point d'applications de pointe			canarie.ca		
			2003-2004		
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
Contributions	12 425 000 \$	22 620 515 \$	36 497 000 \$	35 497 000 \$	33 716 851 \$
Objectif					
Améliorer la productivité et la compétitivité de l'industrie canadienne, en particulier celles des entreprises de TIC novatrices, en mettant l'accent sur des secteurs prioritaires tels que le cybercommerce, le cyberapprentissage, la cybersanté et les systèmes intelligents, afin de stimuler la mise au point et la diffusion de technologies, d'applications de pointe et de services qui soutiennent ou utilisent des infrastructures Internet ultramodernes, comme CA*net 4, et qui reposent sur des normes de systèmes ouverts.					
Résultats					
Dans le cadre de la Phase 3 du Programme de mise au point d'applications de pointe, CANARIE a soutenu environ 80 projets de développement d'applications. En outre, le Programme a encouragé et facilité la collaboration entre des organismes et des particuliers ainsi que la création de communautés d'intérêts et la participation des PME.					

Programme d'accès communautaire (PAC)					pac.ic.gc.ca
			2003-2004		
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
Contributions	28 964 697 \$	31 625 959 \$ ¹	25 920 000 \$ ¹	39 129 857 \$ ¹	38 862 873 \$ ¹
Objectif					
<p>Offrir aux Canadiens un accès à Internet à prix abordable, afin qu'ils profitent de l'économie mondiale du savoir et qu'ils puissent utiliser ses technologies. Plus particulièrement, créer des sites d'accès public universel dans des collectivités urbaines et rurales, et ce, partout au Canada. Les groupes typiques que le PAC vise à servir se composent de personnes qui ont du mal à trouver un emploi et qui ont des difficultés sur le plan de l'apprentissage et de l'intégration communautaire, ainsi que d'autres difficultés socioéconomiques. Autrement dit, il s'agit des personnes les plus touchées par le fossé numérique.</p>					
Résultats					
<p>En 2003-2004, le PAC a continué de créer de nouveaux centres, tout en appuyant les centres existants, ce qui porte le nombre total à environ 7 000. Depuis 1996, plus de 9 000 jeunes ont obtenu un emploi grâce à ce programme. Les centres du PAC fournissent un lieu stable, accessible et stimulant pour le télé-enseignement, le cyberapprentissage, la recherche d'emploi, la formation et l'acquisition de compétences.</p>					
Remarque :					
<p>1. Ne comprend pas les fonds affectés à la Stratégie emploi jeunesse appliquée par le Programme d'accès communautaire. Voir la section du présent tableau consacré à la Stratégie pour trouver des détails sur ces fonds.</p>					
Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor)					fednor.ic.gc.ca
			2003-2004		
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
Contributions	56 600 000 \$	47 319 267 \$	27 900 000 \$	41 327 332 \$	41 327 332 \$
Objectif					
<p>Promouvoir le développement économique dans le Nord de l'Ontario pour renforcer l'économie nationale et contribuer à la création d'entreprises et d'emplois.</p>					
Résultats					
<ul style="list-style-type: none"> FedNor a remédié au manque de fonds pour les PME en concluant avec les coopératives de crédit une entente de réserve pour pertes sur prêts. En approuvant 20 nouveaux prêts d'une valeur totale de 2,7 millions de dollars, le Programme a dépassé les attentes. Celui-ci devait prendre fin le 31 mars 2004, mais un examen s'étant soldé par un bilan positif, il a été prolongé de trois ans, soit jusqu'au 31 mars 2007. De même, dans le contexte d'une entente conclue avec la Banque de développement du Canada à l'égard d'une réserve pour pertes sur prêts, FedNor a dépassé ses objectifs en consentant 18 nouveaux prêts axés sur la croissance à des PME du Nord de l'Ontario, prêts dont la valeur totale atteignait 1,9 million de dollars. Consciente de la contribution croissante du tourisme à l'économie du Nord de l'Ontario, FedNor a versé directement une somme totale de 4,5 millions de dollars pour aider les promoteurs de 56 projets touristiques. En matière de tourisme, FedNor s'est notamment engagée à fournir 3 millions de dollars sur deux ans pour faire connaître les manifestations et les attractions locales, l'objectif étant de faire de nouveau du Nord de l'Ontario une destination touristique de choix après la crise du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et d'autres difficultés éprouvées en 2003. Un nouveau Programme de stages pour les jeunes, mené par le secteur privé, a été lancé. En 2003-2004, plus de 3,7 millions de dollars ont été investis pour financer 138 stages, dont 37 dans des entreprises du secteur privé. Grâce à ce programme, de jeunes diplômés ont acquis une précieuse expérience de travail qui a aidé 71 p. 100 d'entre eux à trouver un emploi dès la fin de leur stage; la quasi-totalité des jeunes sont demeurés dans le Nord. FedNor a continué de montrer qu'elle a à cœur de construire des collectivités autochtones solides, en affectant plus de 11 millions de dollars à 86 projets portant, entre autres, sur des réseaux de télécommunications, l'acquisition d'équipement médical pour les Autochtones, l'éducation et d'autres éléments de l'infrastructure communautaire. 					

<ul style="list-style-type: none"> En outre, FedNor a participé à divers projets et partenariats horizontaux avec d'autres ministères fédéraux afin d'améliorer la prestation et la coordination des services dans les collectivités rurales et du Nord de l'Ontario. Parmi les principaux partenaires figuraient le Bureau régional de l'Ontario d'Industrie Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada (Secrétariat rural et Secrétariat aux coopératives), Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), l'Équipe Ontario rural, le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches Canada, Ressources naturelles Canada, Santé Canada et Environnement Canada. 					
Programme de développement des collectivités en Ontario				ontsadc.com	
2003-2004					
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
Contributions	21 609 987 \$	20 490 720 \$	20 160 000 \$	25 122 655 \$	25 122 655 \$
Objectif					
Appuyer le développement économique communautaire en aidant les collectivités rurales et du Nord de l'Ontario à développer et à diversifier leur économie, avec le soutien du réseau des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). En voici les objectifs précis :					
<ul style="list-style-type: none"> élaborer et appliquer, avec d'autres partenaires, des plans stratégiques de développement économique communautaire, pour consolider et diversifier l'économie locale; fournir tout un éventail de services aux petites entreprises, notamment des conseils techniques, des conseils en matière d'orientation, des renseignements et des recommandations; offrir des fonds aux petites entreprises, à concurrence de 125 000 \$ et selon les modalités en vigueur dans le commerce, par l'intermédiaire des fonds d'investissements gérés localement qui proposent des prêts, des garanties d'emprunt ou une participation au capital pour le démarrage, l'expansion ou la stabilisation d'entreprises, lorsque le financement trouvé ailleurs est insuffisant. 					
Résultats					
<ul style="list-style-type: none"> En plus d'avoir facilité la planification stratégique économique communautaire, FedNor a atteint son objectif, c'est-à-dire servir toutes les régions rurales de l'Ontario, en terminant la mise sur pied de quatre nouvelles SADC pour porter le total à 61 dans la province. En tout, 686 entreprises rurales ont bénéficié d'une aide, ce qui a contribué à créer ou à préserver 1 300 emplois. Entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2003, FedNor a fait beaucoup de progrès pour ce qui est d'améliorer l'accès des PME des régions rurales et du Nord de l'Ontario à un soutien financier, en s'associant avec les SADC. Grâce aux prêts consentis par celles-ci, plus de 35,5 millions de dollars ont été investis dans des entreprises locales. Ces fonds ont suscité des investissements supplémentaires de plus de 72 millions de dollars de la part d'autres sources, ce qui a considérablement accru le ratio de levier des SADC, qui est passé de 1/1,4 en 2002-2003 à 1/2 en 2003-2004. 					
Le Medical and Related Sciences (MaRS) Discovery District				marsdd.com (en anglais seulement)	
2003-2004					
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
Subventions	—	—	—	10 000 000 \$	10 000 000 \$
Objectif					
Financer une partie du plan relatif au projet MaRS, afin de favoriser davantage la mise en œuvre de la Stratégie d'innovation du Canada :					
<ul style="list-style-type: none"> en accroissant le taux de commercialisation des résultats obtenus par les hôpitaux et les universités de recherche; en encourageant le secteur privé à investir davantage dans la commercialisation des fruits de la recherche en santé; en encourageant le resserrement des liens entre les chercheurs et les milieux d'affaires canadiens. 					
Résultats					
L'aménagement de la Parcelle de terrain B (Étape 1) du centre MaRS se poursuit conformément aux plans, et elle devrait être terminée d'ici la fin de 2004.					

Rescol			rescol.ca		
			2003-2004		
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
Contributions	11 200 000 \$ ¹	13 426 000 \$ ¹	13 481 000 \$ ¹	26 316 143 \$ ¹	26 316 143 \$ ¹
Objectif					
Faire en sorte de mettre l'immense potentiel des TIC au service de tous les apprenants canadiens, en encourageant l'utilisation d'Internet en milieu d'apprentissage, pour leur permettre d'être concurrentiels dans la nouvelle économie mondiale du savoir.					
Résultats					
Rescol a obtenu les résultats suivants en 2003-2004 :					
<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'écoles des Premières nations raccordées à Internet a augmenté de 28 p. 100, et celui des écoles des Premières nations ayant amélioré leur connectivité, de 13 p. 100. Le ratio du nombre d'élèves par ordinateur est passé de 20 pour 1 à 13 pour 1 en moyenne dans les écoles des Premières nations. En collaboration avec Statistique Canada, Rescol a conçu et réalisé une enquête nationale sur les TIC dans le système éducationnel, de la maternelle à la 12^e année. Les responsables ont envoyé le questionnaire d'enquête à 15 549 directeurs d'école afin de dresser un tableau national général et prospectif sur le degré d'intégration des TIC dans l'apprentissage. Statistique Canada publiera un rapport sommaire à ce sujet. Dans le cadre du programme Rescol à la source, les élèves et les étudiants canadiens de la maternelle à la 12^e année ont créé en classe plus de 9 000 projets d'apprentissage sur Internet. En tout, 36 écoles des diverses régions du Canada, y compris six écoles des Premières nations, ont été choisies pour faire partie du Réseau des écoles innovatrices de Rescol. Il y a eu une croissance de la contribution à l'élaboration et à l'utilisation de devis descriptifs et de normes internationaux sur le cyberapprentissage. 					
Remarque :					
1. Ne comprend pas les fonds affectés par Rescol à la Stratégie emploi jeunesse. Voir la section du présent tableau consacrée à la Stratégie pour trouver des détails sur ces fonds.					
Programme Collectivités ingénieuses			collectivitesingenieuses.ca		
			2003-2004		
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
Contributions	14 442 513 \$	18 120 000 \$	16 800 000 \$	13 700 000 \$	13 656 307 \$
Objectif					
<ul style="list-style-type: none"> Aider les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies ingénieuses durables. Créer des possibilités d'apprentissage en favorisant les échanges entre les collectivités sur les activités, les expériences et les leçons apprises ingénieuses. Offrir de nouveaux débouchés commerciaux, au Canada et à l'étranger, aux entreprises canadiennes qui développent et mettent en œuvre des applications et des services reposant sur les TIC. 					
Résultats					
Le programme a mis sur pied 12 projets témoins de collectivités ingénieuses dans l'ensemble du pays, soit un dans chaque province, un dans le Nord et un dans une collectivité autochtone. Toutes les collectivités ont été choisies parce qu'elles avaient une vision et une stratégie de classe internationale sur la façon de susciter des améliorations et des retombées économiques, sociales et culturelles en recourant aux TIC. Chacune est devenue un centre de compétences pour l'intégration des TIC dans les collectivités, les organismes et les familles. En faisant l'essai et la démonstration d'utilisations novatrices des TIC dans la vie communautaire et les entreprises, les collectivités ingénieuses ont servi de « laboratoires d'apprentissage ».					

Initiative d'adaptation économique de l'industrie et des collectivités touchées par le différend sur le bois d'œuvre					
			2003-2004		
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
Contributions	—	100 000 \$	—	100 087 000 \$	24 415 385 \$

Objectif

Engendrer des retombées économiques durables dans les régions et les collectivités touchées. L'Initiative mobilisera le secteur de la foresterie, les intervenants dans les collectivités, les collectivités autochtones et les ressources locales dans les régions et les endroits touchés par le différend sur le bois d'œuvre. Industrie Canada administre, coordonne et suit le programme à l'échelle nationale.

Résultats

Comme il a fallu régler plusieurs questions administratives, ce qui a retardé le déboursement des fonds, les projets ont commencé plus tard que prévu.

En 2003-2004, l'Initiative a distribué 24,4 millions de dollars en tout.

Ses activités ont surtout porté sur ce qui suit :

- Renforcement des capacités des collectivités. Les organismes ont retenu 20 projets qui ont reçu des fonds en 2003-2004. Ces projets visaient à élaborer des stratégies et des plans d'action communautaires et à créer des compétences en leadership et en gestion des affaires.
- Diversification, amélioration de la productivité et nouveaux débouchés économiques. En tout, 201 projets ont bénéficié d'une aide financière pour des activités telles que les suivantes :
 - la diversification des économies locales par l'entremise d'activités non forestières;
 - la coupe d'espèces de feuillus sous-utilisées ou différentes;
 - des projets de foresterie modèle et l'amélioration des peuplements forestiers;
 - le transfert de technologies aux PME;
 - des projets de précommercialisation et de démonstration pour la transformation du bois et la mise au point de produits;
 - des activités de vente au détail dans le secteur des produits du bois;
 - la commercialisation (prototypes et commercialisation des fruits de la recherche);
 - l'élaboration ou le développement d'attractions touristiques;
 - des efforts de marketing pour attirer de nouveaux investissements dans les collectivités;
 - des projets touristiques en milieu autochtone et des projets d'écotourisme.

Mécanisme de financement structuré

strategis.gc.ca

			2003-2004		
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
Contributions	232 248 \$	1 033 950 \$	49 000 000 \$	28 600 000 \$	3 270 451 \$

Objectif

Stimuler l'emploi sur les chantiers navals canadiens, en accordant un appui financier aux acheteurs de nouveaux navires construits au Canada.

Résultats

- Six projets ont été achevés en 2003-2004. Ils se sont traduits par des ventes de 28,8 millions de dollars pour les chantiers navals, où ils ont créé l'équivalent de 268 années-personnes de travail.
- Des contrats ont été adjugés à six autres projets en 2003-2004. Ces projets devraient représenter des ventes de 125 millions pour les chantiers navals et du travail équivalant à 1 315 années-personnes.
- Trois autres projets ont été approuvés en 2003-2004, mais ils n'ont pas encore donné lieu à l'attribution de contrats.

Partenariat technologique Canada (PTC)					ptc.ic.gc.ca
			2003-2004		
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
Contributions					
Programme de R-D de PTC (comprend le PARI-PTC)	319 656 677 \$	327 770 211 \$	339 592 000 \$	322 956 617 \$	311 784 466 \$
Programme des APh2 de PTC	—	—	—	1 700 000 \$	—
Objectif					
Programme de R-D de PTC					
Stimuler la croissance économique et favoriser la création d'emplois et l'augmentation des revenus afin de contribuer au développement durable :					
<ul style="list-style-type: none"> en établissant et maintenant l'assise technologique industrielle et les compétences de base essentielles à une économie du savoir; en encourageant le développement des PME dans toutes les régions du Canada; en stimulant l'investissement privé; en gérant les contributions de manière à ce que tous les remboursements soient réinvestis dans PTC afin de favoriser la croissance future; en gérant le ratio de partage pour les contributions de PTC, en visant un ratio moyen maximum de 33 p. 100 (avec un ratio de 25 à 30 p. 100 pour un projet typique); en adoptant, en matière d'investissement, une démarche fondée sur le partage des retombées et des risques. 					
Programme APh2 de PTC					
En réalisant des projets de démonstration dans le domaine de l'hydrogène, le programme poursuit les objectifs suivants :					
<ul style="list-style-type: none"> mieux faire connaître les capacités de l'hydrogène au public, aux consommateurs et aux investisseurs et amener ces groupes à mieux l'accepter; favoriser l'intégration de technologies axées sur l'hydrogène ou compatibles avec lui; développer les infrastructures de soutien des systèmes à l'hydrogène; créer des compétences et une chaîne d'approvisionnement pour l'industrie de l'hydrogène; élaborer des codes et des normes pour l'industrie de l'hydrogène; accroître le rendement, la fiabilité, la durabilité et la viabilité économique des technologies axées sur l'hydrogène ou compatibles avec lui. 					
Résultats					
Pour plus de renseignements sur les résultats, voir le rapport annuel de PTC (ptc.ic.gc.ca).					

Stratégie emploi jeunesse (SEJ)			jeunesse.gc.ca		
			2003-2004		
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Autorisations totales	Dépenses réelles
Contributions	4 502 089 \$ ¹	14 647 120 \$ ²	17 660 000 \$ ³	17 496 000 \$ ⁴	17 139 111 \$ ⁵
Objectif					
Aider les jeunes Canadiens à acquérir les connaissances et les compétences dont ils auront besoin à l'avenir, en leur proposant des expériences de travail liées à des carrières, ce qui leur permettra de participer pleinement à un marché du travail en mutation rapide. Industrie Canada fait partie des ministères et des organismes fédéraux qui se sont engagés dans cette initiative et qui, sous la direction de RHDC, collaborent avec d'autres paliers de gouvernement, avec les universités et les collèges, avec le secteur privé et avec des organismes sans but lucratif. Dans le cadre de la SEJ renouvelée, Industrie Canada continuera d'exécuter des programmes qui en font partie et qui reflètent les priorités actuelles du gouvernement, notamment la Stratégie d'innovation du Canada.					
Résultats					
Depuis leur mise en œuvre en 1996, les divers programmes qui sont financés par la SEJ et qui relèvent de la Direction générale des applications de l'autoroute de l'information (DGAAI) et le programme Étudiants bien branchés du Secteur de l'agent principal de l'information ont aidé plus de 22 500 jeunes Canadiens à acquérir une expérience pratique et des compétences qui accroîtront leurs chances de décrocher un emploi dans l'économie du savoir. Les programmes ont aussi offert à des particuliers, à des collectivités, à des organismes d'apprentissage et à de petites entreprises de tout le pays la possibilité d'acquérir des compétences et des connaissances en TIC. En 2003-2004, plus de 2 900 jeunes ont bénéficié des programmes. La portée des programmes financés par la SEJ a augmenté grâce à des contributions obtenues de diverses sources. En 2003-2004, Industrie Canada a réuni des fonds et des contributions non financières venant d'autres sources, comme les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres ministères fédéraux, le tout équivalant aux crédits totaux affectés à la SEJ.					
Remarques :					
1. Seul le programme Cyberjeunes Canada International a été mis en œuvre avec des subventions et des contributions. Les programmes de la DGAAI pour les jeunes sont passés sous ce régime en 2002-2003, dans le cadre du renouvellement de la SEJ.					
2. Montants réels des subventions et des contributions de la DGAAI. Le programme Étudiants bien branchés est passé sous le régime des subventions et contributions en 2003-2004, dans le cadre du renouvellement de la SEJ.					
3. Comprend les fonds pour les programmes SEJ de la DGAAI et pour le programme Étudiants bien branchés du Secteur de l'agent principal de l'information.					
4. Les subventions et les contributions autorisées de la DGAAI atteignaient 14,596 millions de dollars et celles du programme Étudiants bien branchés, 2,9 millions.					
5. Le montant réel des subventions et des contributions de la DGAAI était de 14,339 millions de dollars et celui du programme Étudiants bien branchés, de 2,8 millions.					

Tableau 8 : Prêts, investissements et avances

(en millions de dollars)						
Secteur d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses 2003-2004	Total des dépenses prévues 2003-2004	Autorisations totales 2003-2004*	Dépenses réelles 2003-2004
Développement sectoriel de l'industrie	—	—	0,8	0,8	2,8	—
Total	—	—	0,8	0,8	2,8	—

* Les autorisations totales sont la somme du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

Tableau 9 : Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable
Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)

	2003-2004					
	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Recettes	77,3	86,9	100,9	100,9	100,9	95,7
Dépenses	75,1	83,0	94,4	94,4	94,4	93,8
Profit ou (perte)	2,2	3,9	6,5	6,5	6,5	1,9
Éléments n'exigeant pas l'utilisation du fonds renouvelable :						
Ajout : Amortissement	12,5	12,6	17,1	17,1	17,1	15,0
Moins : Amortissement d'assistance d'immobilisation reportée	(6,4)	(6,4)	(6,4)	(6,4)	(6,4)	(6,4)
Modification du capital de fonctionnement	0,8	1,0	0,0	0,0	0,0	(0,8)
Activités d'investissement : Acquisition de biens amortissables	(9,8)	(8,6)	(8,7)	(8,7)	(8,7)	(2,5)
Autres	8,3	4,3	0,0	0,0	0,0	10,1
Excédent de trésorerie (besoins)	7,6	6,8	8,5	8,5	8,5	17,3
Pouvoir : excédent cumulatif (prélèvement)	50,7	57,5	58,1	62,6	58,1	74,8

Nota : Une ligne de crédit de 5 millions de dollars a été approuvée comme maximum pouvant être prélevé sur le Trésor à n'importe quel moment.

L'excédent de trésorerie dans la colonne des dépenses réelles de 2003-2004 diffère du montant publié dans les Comptes publics. Cette différence provient d'une surévaluation de 9,6 millions de dollars de l'autorisation de l'OPIC dans les Comptes publics.

Tableau 10 : Passif éventuel

(en millions de dollars)	Montant des éléments de passif éventuel		
	le 31 mars 2002	le 31 mars 2003	Courant au 31 mars 2004
Liste des éléments du passif éventuel			
Assurances et garanties de prêts :			
— Programme d'expansion des entreprises	5,0	0,2	0,2
— <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	696,1	297,8	430,2
— <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	471,1	501,3	536,6
— Projet pilote de location-acquisition	—	1,1	3,3
— Programme cargos aériens de garanties de prêts (DHC-7 et 8)	301,3	219,2	243,0
— Programme supplémentaire de garanties (DHC-8)	0,6	0,5	0,5
— Programme économique des Autochtones	10,6	9,9	10,2
— Programme de garanties de prêts Regional Jet	—	59,6	—
— <i>Loi sur les subventions au développement régional</i>	64,7	—	—
— Programme de garanties de prêts Algoma Steel	50,0	30,0	—
Total partiel	1 599,4	1 119,6	1 224,0
Revendications et causes en instance ou imminentes	253,1	341,6	351,7
Total	1 852,5	1 461,2	1 575,7

3.3 Subventions conditionnelles et fondations

Fondation Pierre-Elliott-Trudeau 125 000 000 \$	fondationtrudeau.ca
<p>Objectif</p> <p>Encourager des étudiants canadiens et étrangers prometteurs qui souhaitent poursuivre au Canada des études de troisième cycle ou postdoctorales dans les domaines de recherche suivants : politique publique, gouvernance, questions sociales, justice sociale et environnement.</p> <p>Résultats</p> <p>En 2003-2004, la Fondation a accordé des bourses à 12 candidats au doctorat de niveau exceptionnel; ils poursuivent des recherches sur des sujets d'actualité pressants et se rapportant à au moins un des thèmes de la Fondation. Celle-ci a aussi attribué des bourses de mentorat à sept experts remarquables qui se consacrent à l'analyse et à l'application des politiques dans leur travail quotidien.</p> <p>La Fondation a publié son premier rapport annuel en décembre 2003.</p>	
Génome Canada 75 000 000 \$	genomecanada.ca
<p>Objectif</p> <p>Permettre au Canada de devenir un chef de file mondial dans la recherche en génomique et en protéomique, en réunissant des consortiums qui réaliseront des travaux de recherche en génomique, des plates-formes technologiques et de grands projets en génomique. Pour cela, Génome Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réalise des projets de recherche majeurs dans des secteurs clés choisis tels que l'agriculture, l'environnement, les pêches, la foresterie, la santé et les nouvelles technologies; • recrute et forme la prochaine génération de scientifiques canadiens spécialisés en génomique; • répond aux préoccupations du public et le sensibilise davantage à la recherche génomique; • soutient des projets de recherche axés sur l'étude et l'analyse des dimensions éthiques, environnementales, économiques, juridiques et sociales de la recherche génomique. <p>Dans son budget de 2003, le gouvernement accordait à Génome Canada une subvention supplémentaire de 75 millions de dollars pour financer de grands projets de recherche en génomique et en protéomique appliquées liés à la santé humaine.</p> <p>Résultats</p> <p>Au cours de l'année financière 2003-2004, Génome Canada a obtenu les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les cinq Centres régionaux de génomique ont continué d'obtenir des engagements financiers de la part des gouvernements provinciaux, du secteur privé et d'autres partenaires pour faire avancer de grands projets de recherche sur la santé, l'agriculture, l'environnement, la foresterie et les pêches. • La recherche s'est poursuivie dans le cadre des 56 grands projets retenus à l'issue des Concours I et II. • L'exposition « Le Génie du Génome », inaugurée en avril 2003 à Ottawa, sera présentée dans dix villes du pays. • Le Centre des sciences du génome Michael-Smith du Canada a terminé la première séquence provisoire publiquement accessible d'un coronavirus associé au SRAS, avec l'appui de Génome Canada, de Génome Colombie-Britannique et d'autres partenaires. • En septembre 2003, Génome Canada a organisé le premier Symposium national sur la génomique et la protéomique, dont les objectifs étaient d'accroître la collaboration entre les chercheurs et d'informer la population canadienne sur la recherche de pointe financée par Génome Canada. • En janvier 2004, Génome Canada et Genome España ont annoncé un concours conjoint. Les projets retenus encourageront la coopération scientifique et industrielle entre l'Espagne et le Canada. • Le deuxième symposium annuel sur les dimensions éthique, environnementale, économique, juridique et sociale de la génomique a eu lieu. 	

Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJE)		fcje.ca										
Objectif												
Offrir dans tout le Canada des programmes de mentorat et d'acquisition de compétences de base en affaires. Le programme propose des prêts, un service de mentorat et un site Web interactif à des entrepreneurs âgés de 18 à 34 ans. La Fondation utilisera la subvention de 7,5 millions de dollars accordée par le gouvernement du Canada en mars 2002 pour atteindre ses objectifs en quatre ans.												
Résultats (du 1 ^{er} avril 2003 au 31 mars 2004)												
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouveaux prêts consentis à de nouvelles entreprises et valeur totale : <table> <tr> <td>Atlantique : 23 prêts</td> <td>297 800 \$</td> </tr> <tr> <td>Québec : 22 prêts</td> <td>264 200 \$</td> </tr> <tr> <td>Ontario : 24 prêts</td> <td>283 447 \$</td> </tr> <tr> <td>Ouest : 20 prêts</td> <td>246 390 \$</td> </tr> <tr> <td>Total : 89 prêts</td> <td>1 091 837 \$</td> </tr> </table> Nombre de jeunes entrepreneurs aidés par des mentors de la FCJE : 222. Nombre de jeunes entrepreneurs ayant bénéficié des services en ligne de la FCJE : <ul style="list-style-type: none"> — 79 992 (consultations de youthbusiness.com, en anglais seulement); — 20 897 (consultations des sites fcje.ca et cybf.ca). 			Atlantique : 23 prêts	297 800 \$	Québec : 22 prêts	264 200 \$	Ontario : 24 prêts	283 447 \$	Ouest : 20 prêts	246 390 \$	Total : 89 prêts	1 091 837 \$
Atlantique : 23 prêts	297 800 \$											
Québec : 22 prêts	264 200 \$											
Ontario : 24 prêts	283 447 \$											
Ouest : 20 prêts	246 390 \$											
Total : 89 prêts	1 091 837 \$											
Centre canadien de technologie créative (Shad International)		shad.ca (en anglais seulement)										
Objectif												
Former des chefs de file à l'esprit novateur en sciences, en technologie et en entrepreneuriat. Le programme Shad Valley permet à des étudiants du cycle secondaire supérieur de se former et d'acquérir une expérience de travail durant l'été. Le Centre utilisera la subvention de 6 millions de dollars versée par le gouvernement du Canada en mars 2002 pour atteindre ses objectifs en quatre ans.												
Résultats												
<i>Indicateurs de rendement</i>		<i>Chiffres réels de 2003</i>										
<ul style="list-style-type: none"> Faire passer le nombre de participants à 644 d'ici 2006 Faire passer le nombre de partenariats à 240 d'ici 2006 Faire passer le nombre de campus à 12 d'ici 2006 Accroître les bourses d'études Créer et distribuer des documents promotionnels en français et en anglais Établir des campus francophones ou bilingues d'ici 2006 Maintenir les frais administratifs à moins du quart des recettes Les recettes ont dépassé la contribution de 150 000 \$ d'Industrie Canada (2003-2004) Candidatures d'étudiants 		<ul style="list-style-type: none"> 522 199 10 200 000 \$ Fait En cours 330 000 \$ (7,7 p. 100) 2 343 701 \$ 801 										
Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) 3 650 000 000 \$		innovation.ca										
Objectif												
Renforcer la capacité des universités, des collèges, des hôpitaux de recherche et d'autres établissements sans but lucratif canadiens de mener des activités de recherche et de développement technologique de niveau mondial. La FCI est un organisme indépendant qui a été créé par le gouvernement du Canada en 1997.												
Résultats												
Entre avril 2003 et mars 2004, la FCI a accordé plus 912 subventions pour un montant global supérieur à 579 millions de dollars. Les bénéficiaires de ces subventions soumises à une évaluation par des pairs étaient des universités, des collèges et des hôpitaux de recherche de tout le Canada souhaitant améliorer leur infrastructure de recherche.												

Initiative concernant le couloir touristique ontarien 13 500 000 \$	
Objectif	
Aider l'industrie touristique dans le couloir ontarien (Toronto, Niagara, Stratford et Muskoka) à se remettre des conséquences négatives de la crise du SRAS. Les objectifs sont les suivants: <ul style="list-style-type: none"> • redorer l'image de Toronto auprès des consommateurs et des médias en présentant la ville comme une destination sûre, incontournable, qui offre toutes sortes de divertissements à prix abordable; • encourager fortement les vacanciers à venir dans le couloir ontarien et faire connaître cette région de façon à y stimuler le tourisme en 2004 et après. 	
Résultats	
L'Initiative a financé l'organisation et la promotion du concert des Rolling Stones à Toronto à l'été 2003. La publicité faite aux États-Unis a permis d'attirer 42 000 spectateurs américains payants à qui l'on doit une forte proportion des 75,2 millions de dollars de dépenses touristiques supplémentaires faites dans les hôtels et les restaurants et sous forme de déplacements durant la semaine du concert, par rapport à la semaine précédente. En outre, 85 000 touristes américains ont visité le couloir ontarien en achetant des forfaits promotionnels financés par l'Initiative durant l'été et l'automne 2003.	
Institut canadien de recherches avancées (ICRA) 25 000 000 \$	ciar.ca (en anglais seulement)
Objectif	
Encourager l'excellence dans la recherche, au Canada, en soutenant le travail de l'ICRA et en favorisant le développement.	
Résultats	
L'ICRA a continué de susciter des collaborations internationales et pancanadiennes parmi les savants; les travaux ainsi exécutés engendrent de nouvelles connaissances ainsi que des innovations à long terme et transforment les domaines d'études. Les programmes de recherche sur la santé des populations et le développement humain, qui ont fortement influencé les études relatives à la santé et l'élaboration des politiques partout dans le monde, ont été achevés en 2003. Les programmes sur la cosmologie et la gravimétrie ont beaucoup avancé en ce qui concerne l'étude de l'énergie noire et de la matière noire dans l'univers, et les membres du programme de nanoélectronique sont devenus des chefs de file mondiaux dans le domaine de pointe qu'est l'électronique du spin. Des équipes de chercheurs éminents ont été constituées pour relever de nouveaux défis et lancer trois nouveaux programmes de recherche sur les sociétés prospères, le traitement de l'information quantique, et le développement cérébral et biologique fondé sur l'expérience.	

3.4 Diversification des modes de prestation de services

Entente de reconnaissance mutuelle relative à l'évaluation de la conformité d'appareils de télécommunications et d'appareils radio (Phase II — Reconnaissance d'organismes d'homologation privés pour l'homologation d'appareils radio)	
Date de début : avril 2003	www.ccn.ca/forum98/tapac/dispatch.cgi/mra
Option choisie	
Autoriser des organismes d'homologation privés reconnus (canadiens et étrangers) à homologuer du matériel conformément aux exigences d'Industrie Canada relatives aux appareils radio, comme solution de rechange à l'homologation par le Bureau d'homologation et de services techniques d'Industrie Canada.	

3.5 Frais d'utilisation externe

Direction de financement de programmes aux petites entreprises du Canada						
Pouvoirs d'établissement de frais : Loi sur le financement des petites entreprises du Canada (LFPEC), Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE)						
Activité d'imposition de frais	2003-2004 (milliers de dollars)*			Date de la dernière modification	Norme de rendement	Résultats en matière de rendement
	Recettes prévues	Recettes réelles	Coût total			
LFPEC				Les droits relatifs à la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> ont été fixés en avril 1999 et, dans le cas du Projet pilote de location-acquisition, en avril 2002, après des consultations approfondies auprès des principaux intervenants, y compris des institutions financières.	Des normes de service ont été fixées pour les principaux services, y compris en ce qui concerne les délais d'enregistrement des prêts et des contrats de location-acquisition et de règlement des indemnisations.	Les résultats en matière de rendement sont exposés dans le rapport annuel sur l'application de la LFPEC. Le programme fait maintenant l'objet d'une évaluation.
Enregistrement :						
Prêts	17 800	20 002,4				
Contrats de location-acquisition	3 460	290,6				
Type de frais : service réglementaire						
Administration :						
Prêts	28 620	32 512,9				
Contrats de location-acquisition	2 120	214,7				
Type de frais : service réglementaire						
LPPE						
Administration :	15 840	7 260,1				
Type de frais : service réglementaire						
	Total : 67 840	Total : 60 280,7	Total : 4 192			
Années de planification						
Recettes prévues (milliers de dollars)*			Coût total estimatif (milliers de dollars)*			
2004-2005	2005-2006	2006-2007	2004-2005	2005-2006	2006-2007	
56 350	56 765	57 250	4 176	4 176	4 176	

* Les coûts et les recettes correspondent à l'ensemble des programmes de la LFPEC et de la LPPE.

Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)						
Pouvoirs d'établissement de frais : Règlement sur le droit d'auteur, Règlement sur les dessins industriels, Règles sur les brevets, Règlement sur les marques de commerce						
Activité d'imposition de frais	2003-2004 (milliers de dollars)			Date de la dernière modification	Norme de rendement	Résultats en matière de rendement
	Recettes prévues	Recettes réelles	Coût total			
L'OPIC accorde ou enregistre la propriété de cinq types de propriété intellectuelle, soit les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés.	Brevets : 70 017	Brevets : 70 750		Le 1 ^{er} janvier 2004	Traiter en moins de 24 mois les demandes comportant une demande d'examen, dans 80 p. 100 des cas.	81 p. 100 des demandes comportant une demande d'examen ont été traitées en moins de 24 mois.
	Marques de commerce : 22 048	Marques de commerce : 22 542			Traiter les demandes dans les 13 mois suivant la date du dépôt.	Les demandes ont été traitées dans les 6,5 mois suivant la date de dépôt.
	Droits d'auteur : 668	Droits d'auteur : 714			Traiter les demandes dans les 20 jours suivant la date de réception.	Les demandes ont été traitées dans la journée et demie suivant la date de réception.
Type de frais : service réglementaire	Dessins industriels : 1 153	Dessins industriels : 1 016			Traiter la demande dans les neuf mois suivant la date de réception.	Les demandes ont été traitées dans les 11,8 mois suivant la date de réception.
	Information : 650	Information : 725				
	Total : 94 536	Total : 95 747	Total : 93 861			
Années de planification						
Recettes prévues (milliers de dollars)			Coût total estimatif (milliers de dollars)			
2004-2005	2005-2006	2006-2007	2004-2005	2005-2006	2006-2007	
114 569	126 772	137 514	111 330	126 692	136 676	

Centre de recherches sur les communications Canada (CRC)							
Pouvoirs d'établissement de frais : Loi sur le ministère de l'Industrie							
Activité d'imposition de frais	2003-2004 (milliers de dollars)			Date de la dernière modification	Norme de rendement	Résultats en matière de rendement	
	Recettes prévues	Recettes réelles	Coût total				
Locataires du Centre d'innovation Type de frais : autres biens et services	2 500 000 pour les locataires du Centre d'innovation et les services de recherches	134	162	s. o.	s. o.	Le CRC a fourni aux clients une assistance technique sur demande relativement à la mise au point de leurs produits de communications technologiques.	
Services de recherche (Contrats) Type de frais : autres biens et services		1 114	1 482		Satisfaire aux exigences et aux spécifications des clients, conformément aux ententes conclues avec chacun.	Le CRC a satisfait aux exigences et aux spécifications des clients, conformément aux ententes conclues avec chacun.	
Redevances : Droit d'utiliser la propriété intellectuelle du CRC Type de frais : service réglementaire	1 500 000 en redevances et frais de licence	511	397		s. o.	s. o.	s. o.
Licence : Droit d'utiliser la propriété intellectuelle du CRC Type de frais : service réglementaire		619	493		s. o.	s. o.	s. o.
		Total : 2 378	Total : 2 534				
Années de planification							
Recettes prévues (milliers de dollars)			Coût total estimatif (milliers de dollars)				
2004-2005	2005-2006	2006-2007	2004-2005	2005-2006	2006-2007		
Locataires du Centre d'innovation et services de recherche							
2 500	2 500	2 500	3 401	3 401	3 401		
Redevances et licences							
1 500	1 500	1 500	889	889	889		
Total : 4 000	Total : 4 000	Total : 4 000	Total : 4 290	Total : 4 290	Total : 4 290		

Bureau de la concurrence						
Pouvoirs d'établissement de frais : Loi sur l'étiquetage des textiles						
Activité d'imposition de frais	2003-2004 (milliers de dollars)			Date de la dernière modification	Norme de rendement	Résultats en matière de rendement
	Recettes prévues	Recettes réelles	Coût total			
Avis de fusionnement : examen des fusionnements Type de frais : service réglementaire	1 000	1 085	1 681	En décembre 2003, de petits changements ont été apportés au Guide sur la tarification et les normes de service. Ils résultaient des commentaires formulés par les intervenants et par le Bureau pendant les six premiers mois d'application de la politique révisée. Le Guide s'applique au dépôt des avis de fusionnement et aux demandes de CDP concernant l'examen des fusionnements, aux avis consultatifs et aux photocopies.	Cas ordinaires : deux semaines	Cas ordinaires : dans 99,4 p. 100 des cas, la norme de service a été respectée.
Demandes de certificat de décision préalable (CDP) Type de frais : autres biens et services	5 700	6 647	10 085		Cas complexes : 10 semaines	Cas complexes : dans 94,4 p. 100 des cas, la norme de service a été respectée.
Préavis de fusionnement et CDP combinés : examen Type de frais : service réglementaire	1 700	1 158	1 757		Cas très complexes : cinq mois	Cas très complexes : la norme de service a été respectée dans tous les cas.
Avis consultatifs : capacité du Commissaire de fournir des avis non contraignants Type de frais : autres produits et services	100	78	431	Avis sur des cas de conspiration, de collusion dans les soumissions, d'abus de position dominante, entre autres. Cas ordinaires : six semaines Cas complexes : 10 semaines Avis sur des indications trompeuses. Cas ordinaires : deux semaines Cas complexes : six semaines	Direction des pratiques loyales des affaires Cas ordinaires : dans 59 p. 100 des cas, la norme de service a été respectée. Cas complexes : la norme de service a été respectée dans tous les cas.	
Photocopies Type de frais : autres biens et services	0	0,15	265		Avis sur l'interprétation de la Partie IX de la Loi. Cas ordinaires : deux semaines Cas complexes : quatre semaines Avis sur d'autres articles de la Loi. Cas ordinaires : quatre semaines Cas complexes : huit semaines Voir le Guide pour plus de renseignements : www.cb-bc.gc.ca , sous Services affaires, Tarification et normes de service.	Direction des affaires criminelles Cas ordinaires : la norme de service a été respectée dans tous les cas. Cas complexes : la norme de service a été respectée dans tous les cas.
N° d'identification CA : fournir un numéro CA pour les étiquettes de vêtements Type de frais : autres produits et services	145	156	341	Aucune consultation récente		
			Total :	Total :		
		9 124	14 560			
Années de planification						
Recettes prévues (milliers de dollars)				Coût total estimatif (milliers de dollars)		
2004-2005	2005-2006	2006-2007		2004-2005	2005-2006	2006-2007
12 300	11 700	11 700		23 804	22 591	22 591

Corporations Canada						
Pouvoirs d'établissement de frais : Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA), Loi sur les corporations canadiennes, Loi canadienne sur les coopératives						
Activité d'imposition de frais	2003-2004 (milliers de dollars)			Date de la dernière modification	Norme de rendement	Résultats en matière de rendement
	Recettes prévues	Recettes réelles	Coût total			
Corporations Canada propose six produits clés : enregistrement des statuts constitutifs; lettres patentes; enregistrement des statuts de prorogation; enregistrement de la déclaration de renonciation à dissolution; enregistrement de la déclaration annuelle; recherches de nom. Type de frais : service réglementaire	9 500	10 609	10 711	Aucune activité en 2003-2004. Les consultations les plus récentes remontent à 2000-2001, année où Corporations Canada a réduit les frais de constitution en société et les frais d'enregistrement de la déclaration annuelle.	Des normes ont été établies pour les principaux services (p. ex., les demandes faites en vertu de la LCSA et traitées par Internet, au comptoir ou par la poste; les modifications; la mise à jour des statuts, etc.). Les normes de service sont diffusées dans le site Web de Corporations Canada (www.corporationscanada.ic.gc.ca).	Points saillants des résultats en matière de rendement : 70 p. 100 des demandes de constitution en société en vertu de la LCSA ont été remplies par Internet. Depuis la création du Programme de dissolution, le taux d'enregistrement des déclarations annuelles est passé de 50 p. 100 à 84 p. 100.
Années de planification						
Recettes prévues (milliers de dollars)			Coût total estimatif (milliers de dollars)			
2004-2005	2005-2006	2006-2007	2004-2005	2005-2006	2006-2007	
9 200	9 200	9 200	11 281	11 582	11 582	
Mesures Canada						
Pouvoirs d'établissement de frais : Loi sur les poids et mesures, Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz						
Activité d'imposition de frais	2003-2004 (milliers de dollars)			Date de la dernière modification	Norme de rendement	Résultats en matière de rendement
	Recettes prévues	Recettes réelles	Coût total			
Approbation des instruments et agrément des étalons Type de frais : service réglementaire	15	5	5	Les droits perçus en vertu de la <i>Loi sur les poids et mesures</i> ont été modifiés pour la dernière fois en 1993. Ils ont été fixés après des consultations approfondies avec les intervenants et après publication dans la <i>Gazette du Canada</i> . Les droits perçus en vertu de la <i>Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz</i> ont été modifiés pour la dernière fois en 1995. Ils ont été fixés après des consultations approfondies avec les intervenants et après publication dans la <i>Gazette du Canada</i> .	Des normes de service et des objectifs de rendement connexes ont été fixés pour la majorité des services pour lesquels des droits sont perçus. Les normes de service de Mesures Canada sont diffusées dans le site Web strategis.gc.ca .	Le rendement en ce qui concerne la prestation des services fait l'objet d'un rapport annuel. Les objectifs d'amélioration des services sont exposés dans le plan d'activités annuel de Mesures Canada.
Inspection des instruments Type de frais : service réglementaire	1 265	1 084	2 714			
Accréditation (initiale et renouvellement) Type de frais : service réglementaire	35	29	52			
Approbation des compteurs et agrément des appareils de mesure Type de frais : service réglementaire	230	124	165			
Inspection des compteurs Type de frais : service réglementaire	510	522	1 459			
Accréditation (initiale et renouvellement) Type de frais : service réglementaire	45	22	32			
	Total : 2 100	Total : 1 786	Total : 4 427			
Années de planification						
Recettes prévues (milliers de dollars)			Coût total estimatif (milliers de dollars)			
2004-2005	2005-2006	2006-2007	2004-2005	2005-2006	2006-2007	
1 900	1 900	1 800	4 675	4 675	4 427	

Bureau du surintendant des faillites Canada						
Pouvoirs d'établissement de frais : Loi sur la faillite et l'insolvabilité et règles connexes						
Activité d'imposition de frais	2003-2004 (milliers de dollars)			Date de la dernière modification	Norme de rendement	Résultats en matière de rendement
	Recettes prévues	Recettes réelles	Coût total			
Droits d'enregistrement; prélèvement du surintendant; frais de renseignement; frais relatifs aux dividendes non réclamés; droits de licence de syndic (initiaux, renouvellement et entreprises) Type de frais : service réglementaire	32 557	33 300	43 167	2001	Des normes de service et des objectifs de rendement connexes ont été fixés pour les principaux services.	Le rendement en ce qui concerne le respect des normes de service fait l'objet d'un rapport annuel. Les objectifs d'amélioration des services sont exposés dans le plan d'activités du Bureau.
Années de planification						
Recettes prévues (milliers de dollars)			Coût total estimatif (milliers de dollars)			
2004-2005	2005-2006	2006-2007	2004-2005	2005-2006	2006-2007	
34 075	35 898	38 196	46 121	47 601	47 601	

Gestion du spectre						
Pouvoirs d'établissement de frais : Loi sur la radiocommunication, Loi sur le ministère de l'Industrie, Loi sur la gestion des finances publiques						
Activité d'imposition de frais	2003-2004 (milliers de dollars)			Date de la dernière modification	Norme de rendement	Résultats en matière de rendement
	Recettes prévues	Recettes réelles	Coût total			
Nouvelles demandes de licence : délivrance initiale d'une autorisation radiocommunication (y compris les renouvellements de licence et les droits de réactivation) Type de frais : service réglementaire	205 000	208 294		Droits de licence radio — Date de la dernière modification : 2000 Droits de licence d'utilisation du spectre — Date de la dernière modification : 2001	Les licences sont délivrées en 7 semaines si aucune coordination internationale n'est nécessaire, et en 13 semaines, dans le cas contraire (strategis.gc.ca).	Délivrance de licence
Vente aux enchères du spectre Type de frais : service réglementaire	161 000	160 292*		s. o. (Les droits sont fonction des forces du marché.)	s. o.	Délivrance de licence
Approbation de matériel radio et terminal Type de frais : service réglementaire	3 700 Total : 369 700	2 839 Total : 371 425	Total : 93 290	Droits d'évaluation et d'essais des appareils de télécommunications — Date de la dernière modification : janvier 1998	De trois à cinq semaines : Le Bureau n'est désormais plus le seul agent d'homologation. De plus en plus, ce sont de nouveaux organismes d'homologation canadiens et étrangers du secteur privé qui remplissent cette fonction.	Cinq semaines (délai habituel) : La réaffectation d'autres ressources n'est pas justifiée, vu l'existence d'autres organismes d'homologation.
Années de planification						
Recettes prévues (milliers de dollars)			Coût total estimatif (milliers de dollars)			
2004-2005	2005-2006	2006-2007	2004-2005	2005-2006	2006-2007	
Nouvelles demandes de licence : délivrance initiale de l'autorisation radio			81 117	81 117	81 117	
205 000	205 000	205 000				
Ventes aux enchères du spectre**						
165 400	165 400	165 400				
Approbation du matériel radio et terminal			2004-2005	2005-2006	2006-2007	
1 000	1 500	1 500	5 343	5 343	5 343	

* Les recettes réelles de vente aux enchères ne comprennent pas les pénalités encourues, qui se chiffraient à 735 510 \$ pour la vente aux enchères de 1999-2000.

** Les recettes reportées réelles ne comprennent pas les recettes de la vente aux enchères de la bande de fréquences de 2,3/3,5 GHz, qui a eu lieu en février 2004. On connaîtra le montant des recettes reportées une fois l'examen sur la propriété et le contrôle terminé et après que toutes les licences auront été délivrées. Les chiffres ne prennent pas non plus en compte les recettes des ventes aux enchères à venir, car elles dépendent du marché et on ne peut donc pas en prévoir le montant.

3.6 Achats et marchés

Les achats et la passation de marchés à Industrie Canada visent à obtenir les biens et les services nécessaires à l'exécution des programmes. Ces activités, qui sont menées de manière à ce que la concurrence joue équitablement entre toutes les entreprises, entraînent le meilleur rapport qualité-prix ou, s'il y a lieu, elles permettent un équilibre optimal entre les avantages globaux pour l'État et la population canadienne.

À Industrie Canada, le pouvoir de passation des marchés est décentralisé. C'est pourquoi les directions générales (les gestionnaires opérationnels ou d'autres utilisateurs des services d'achat) sont chargées d'un large éventail d'activités relatives aux achats. Il incombe aux groupes suivants de veiller à la bonne marche de ces activités :

- *Contrats et gestion du matériel (CGM)* : L'unité des CGM est chargée d'élaborer des stratégies d'achat, de voir à la planification logistique, de calculer le coût du cycle de vie des diverses options d'achat, d'afficher les marchés dans le service électronique d'appels d'offres du gouvernement, de voir à l'exécution des contrats, d'exercer un contrôle de la qualité de ces derniers, de fournir des services de secrétariat au Conseil d'examen des marchés, de rédiger les politiques et d'assurer la formation.
- *Conseil des programmes et des services : examen des marchés (CPS : EM)* : Le Conseil est une tribune où les hauts fonctionnaires du Ministère conseillent et appuient le contrôleur en ce qui a trait à l'orientation que le Ministère suit pour mettre en œuvre les politiques, les procédures de fonctionnement et les mécanismes de surveillance du rendement adoptés par l'administration fédérale et le Ministère pour les activités d'achat à Industrie Canada.

Le Conseil mis à part, l'unité des CGM est chargée de fournir des services de consultation, de surveillance et de contrôle pour s'assurer que le processus d'achat est conforme aux politiques du SCT et du Ministère.

En 2003, le Ministère a passé 13 965 marchés, évalués à environ 95 millions de dollars. Ce chiffre ne comprend ni les achats faits avec des cartes d'achat (6,8 millions), ni les marchés passés par appel dans le cadre des offres à commandes établies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ni les offres à commandes mises sur pied par le Ministère même.

Après l'évaluation de son cadre de passation des marchés, commandée en 2000 par l'ancienne Direction générale du contrôleur, la Direction générale de la vérification et de l'évaluation s'est engagée à vérifier chaque année la passation des marchés dans deux directions générales d'Industrie Canada. Elle examine aussi la passation de marchés dans le cadre de vérifications ordinaires systématiques, comme les vérifications de programme et les vérifications régionales.

Par suite de l'évaluation du cadre de passation des marchés d'Industrie Canada, le Ministère a élaboré un plan d'action de gestion pour renforcer la responsabilisation des cadres ainsi que les méthodes d'achat et de passation de marchés moyennant des mesures de contrôle, des formations, une surveillance, la présentation de rapports ainsi que des examens et des vérifications supplémentaires. La première mesure, soit la création d'un conseil d'examen des marchés, a été prise en mars 2001. Le Conseil des programmes et des services s'en occupe. Son secrétariat relève du gestionnaire de l'unité des CGM, au Secteur de la fonction de contrôleur et de l'administration.

D'autres mesures ont été prises, telles que les suivantes :

- Un aide-mémoire sur la conformité des contrats de service a été établi. Cet outil fournit des renseignements utiles à la rédaction d'un contrat de service, d'une commande directe ou d'une modification. Il permet de s'assurer que les activités de passation de marchés du gouvernement sont conformes aux politiques et aux procédures du SCT et d'Industrie Canada en la matière.
- Le Ministère a examiné les méthodes d'approvisionnement et certains outils tels que les conventions d'offre à commandes et les accords d'approvisionnement, afin d'offrir aux gestionnaires de programme la meilleure stratégie d'achat possible qui répond à leurs besoins. Par exemple, en 2003, l'unité des CGM a mis sur pied des accords d'approvisionnement pour répondre aux besoins constants du Bureau du surintendant des faillites Canada.

3.7 Initiatives horizontales

Industrie Canada participe à un certain nombre d'initiatives horizontales pour lesquelles il travaille en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, d'autres paliers de gouvernement et des organismes non gouvernementaux. Cette participation l'aide à atteindre ses résultats stratégiques. La section 2.5 décrit comment ces initiatives contribuent à la réalisation de chacun.

En plus des renseignements fournis dans le présent rapport, des données détaillées sur les initiatives horizontales importantes suivantes, qu'Industrie Canada dirige ou codirige, sont présentées dans le site Web consacré aux résultats horizontaux du SCT (www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hr-rh_f.asp) :

- la Stratégie canadienne de la biotechnologie,
- Rescol.

Par suite des changements à l'appareil gouvernemental annoncés le 12 décembre 2003, l'initiative Équipe Canada inc et le programme Partenaires pour l'investissement au Canada ne relèvent plus d'Industrie Canada. Commerce international Canada fournira les renseignements ayant trait à ces deux initiatives horizontales.

3.8 Résumés des rapports des comités parlementaires et des recommandations du Bureau du vérificateur général

Comité permanent des banques et du commerce (37^e législature, 2^e session)

Après « La tempête du siècle » : Rétablir la confiance des investisseurs, novembre 2003.

Dans son rapport, le Comité recommande d'apporter plusieurs améliorations à la réglementation, afin de renforcer la confiance des investisseurs.

www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/com-f/bank-f/rep-f/rep12jun03-f.pdf

Réponse d'Industrie Canada au rapport du Comité

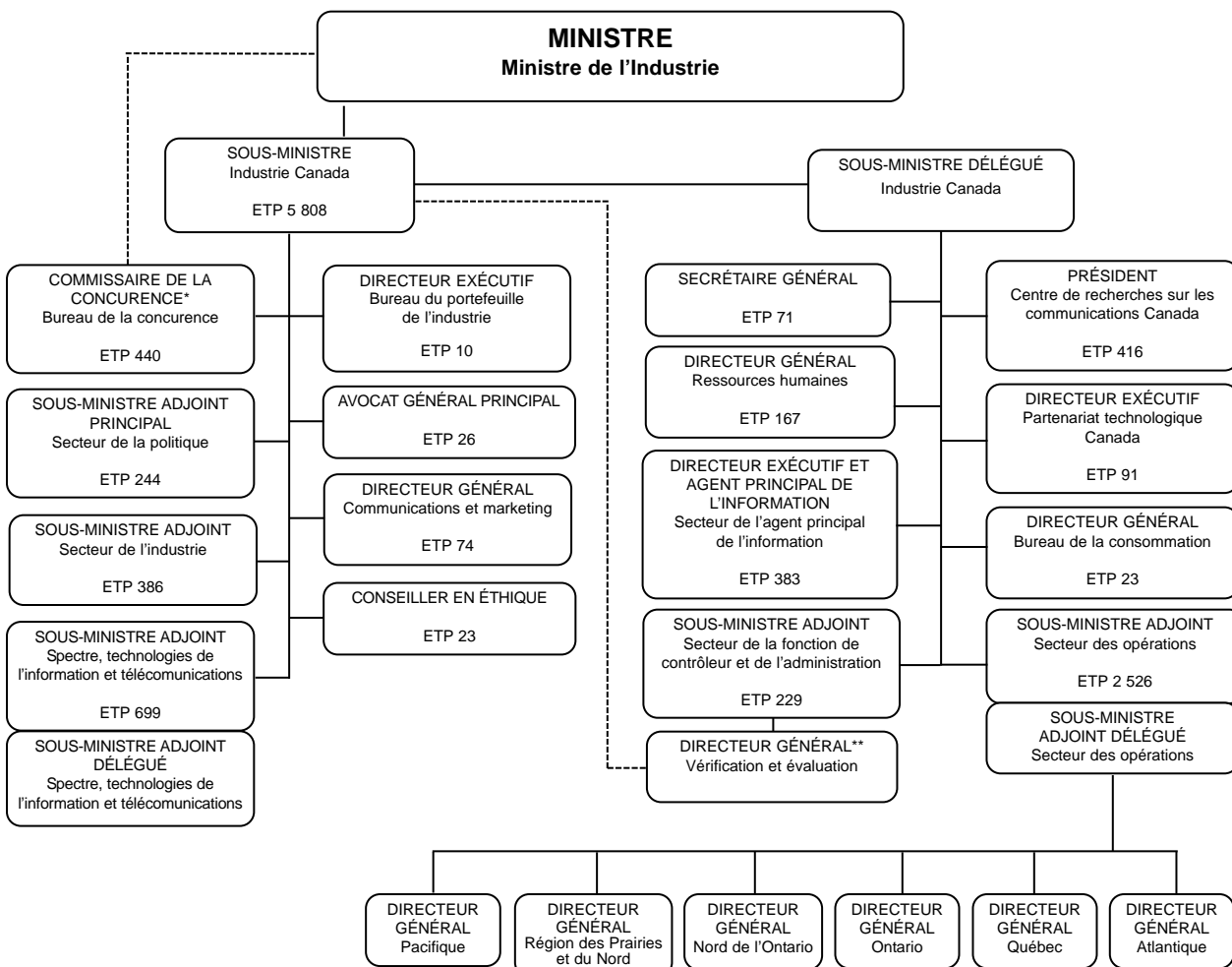
Le Ministère examine actuellement les recommandations formulées dans le rapport du Comité et prépare des propositions de modification à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, comme c'était annoncé dans le budget de 2004.

<p>Comité permanent des banques et du commerce (37^e législature, 2^e session)</p> <p><i>Les débiteurs et les créanciers doivent se partager le fardeau : Examen de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, novembre 2003.</i></p> <p>Le rapport du Comité contenait 53 recommandations sur la réforme de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> et de la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i>.</p> <p>www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/com-f/bank-f/rep-f/bankruptcy-f.pdf</p>
<p>Réponse d'Industrie Canada au rapport du Comité</p> <p>Le Ministère a entrepris un examen approfondi des recommandations formulées dans le rapport du Comité.</p> <p>(On trouve d'autres renseignements à la page 31.)</p>
<p>Comité permanent du patrimoine canadien (37^e législature, 2^e session)</p> <p><i>Rapport intérimaire sur la réforme du droit d'auteur, mai 2004.</i></p> <p>Dans son rapport, le Comité formule à l'intention du gouvernement des recommandations sur le plan de la politique en ce qui concerne un certain nombre de questions à court terme relatives au droit d'auteur. Il recommande, en outre, que le gouvernement agisse sans tarder au sujet des questions soulevées dans le rapport.</p> <p>www.parl.gc.ca/InfocomDoc/Documents/37/3/parlbus/commbus/house/reports/herirp01-f.htm</p>
<p>Réponse d'Industrie Canada au rapport du Comité</p> <p>Tenant compte du rapport du Comité, Industrie Canada poursuit son travail en collaboration avec Patrimoine canadien sur des questions prioritaires en matière de droit d'auteur afin de moderniser la <i>Loi sur le droit d'auteur</i> de manière à tenir compte des nouvelles technologies telles qu'Internet.</p> <p>strategis.ic.gc.ca/epic/internet/incrp-prda.nsf/fr/rp01134f.html</p> <p>(On trouve d'autres renseignements à la page 29.)</p>
<p>Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie</p> <p><i>Ouverture sur le monde pour les communications canadiennes, avril 2003.</i></p> <p>Dans son rapport, le Comité formule des recommandations concernant les restrictions à l'investissement étranger dans les entreprises de télécommunications.</p> <p>www.parl.gc.ca/InfoComDoc/37/2/INST/Studies/Reports/instrp03-f.htm</p>
<p>Réponse d'Industrie Canada au rapport du Comité</p> <p>Le 25 septembre 2003, le ministre de l'Industrie a déposé à la Chambre des communes la réponse du gouvernement du Canada au rapport du Comité. La réponse expose les intentions du gouvernement du Canada au sujet des restrictions à l'investissement étranger.</p> <p>www.parl.gc.ca</p> <p>(On trouve d'autres renseignements à la page 36.)</p>
<p>Bureau du vérificateur général du Canada, Rapport de novembre 2003 — Chapitre 2 : La reddition de compte et l'éthique au gouvernement</p> <p>Industrie Canada mise sur son Conseil des programmes et des services pour accorder des subventions et des contributions avec prudence et probité. Le Conseil fait des recommandations au sous-ministre et au Ministre en ce qui concerne l'approbation des subventions et des contributions. L'initiative d'Industrie Canada concernant les valeurs et l'éthique en est au stade préparatoire. Sa Direction générale du contrôleur (maintenant appelée Secteur de la fonction de contrôleur et de l'administration), qui coordonne les initiatives de ce genre, compte rédiger, d'ici 2004-2005, une déclaration ministérielle sur les valeurs et l'éthique. Les régimes d'assurance de la qualité adoptés par Industrie Canada renforcent la responsabilisation en exigeant des fonctionnaires qu'ils attestent que les politiques gouvernementales ont été respectées aux principales étapes du processus décisionnel.</p> <p>www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/20031102cf.html</p>
<p>Réponse d'Industrie Canada au rapport du Bureau du vérificateur général</p> <p>Aucune réponse n'était nécessaire de la part du Ministère. Toutefois, Industrie Canada continue de travailler à son projet relatif aux valeurs et à l'éthique.</p> <p>(On trouve d'autres renseignements à la page 44.)</p>

Section 4

Autres renseignements

4.1 Organigramme d'Industrie Canada



* Relève du sous-ministre pour les questions administratives et financières et rend compte au Parlement via le Ministre sur son rôle d'agent indépendant de mise en application de la loi.

** Relève du sous-ministre à titre de président du Comité de la vérification et de l'évaluation.

Index

A

Accord sur le commerce intérieur 14, 41
Article 41 de la *Loi sur les langues officielles* 48

B

BioProduits Canada 19
BIZPal 45
Bureau de la concurrence 28, 29, 31, 32, 50, 52, 74
Bureau de la consommation 29, 52, 80
Bureau du surintendant des faillites Canada 28, 29, 76

C

CA*net4 24, 26
Cadre de responsabilisation de gestion 44
Centre canadien de technologie créative (Shad International) 70
Centre de recherches sur les communications Canada (CRC) 9, 17, 26, 52, 73
Collectivités ingénieuses 23, 51, 52, 64
Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente 30
Conseil consultatif des sciences et de la technologie (CCST) 16
Conseil d'experts en sciences et en technologie (CEST) 16
Corporations Canada 29, 75

E

ebiz.facile 11, 25
Écoefficacité 10, 15, 20, 21, 48
Entreprise autochtone Canada 1, 13, 38, 50, 58
Équipe Canada inc 42, 43, 78
Équipes sectorielles commerciales Canada (ESCC) 14, 41, 42

F

Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJE) 70
Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) 70
Fondation Pierre-Elliott-Trudeau 69

G

Génome Canada 19, 53, 54, 69
Gestion du spectre 76
Gouvernement en direct (GED) 2, 11, 19, 27, 28, 44, 45

I

Initiative canadienne pour le commerce électronique (ICCE) 11, 25
Initiative d'adaptation économique de l'industrie et des collectivités touchées par le différend sur le bois d'œuvre 63
Initiative de représentation accrue 14, 41, 43
Initiative des villes durables (IVD) 41
Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor) 10, 13, 14, 18, 37, 43, 62, 63
Initiative pour l'administration ponctuelle et ordonnée des dossiers d'insolvabilité 12
Institut canadien de recherches avancées (ICRA) 71

L

Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique 29
Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation 31
Loi sur l'étiquetage des textiles 31, 74
Loi sur la concurrence 31, 32
Loi sur la faillite et l'insolvabilité 12, 31, 33, 76, 79
Loi sur la modernisation de la fonction publique 46
Loi sur le financement des petites entreprises du Canada (LFPEC) 60, 68, 72
Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies 31, 79
Loi sur les corporations canadiennes 12, 30, 75
Loi sur les poids et mesures 12, 75
Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE) 53, 54, 60, 68, 70

M

Mécanisme de financement structuré 65
 Medical and Related Sciences (MaRS) Discovery District 20, 63

O

Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) 12, 28, 29, 33, 34, 52, 54, 68, 72

P

Partenariat technologique Canada (PTC) 10, 18, 19, 21, 49, 50, 51, 52, 66, 80
 Petites et moyennes entreprises (PME) 1, 8, 13, 14, 17, 18, 20, 25, 26, 34, 37, 38, 39, 40, 43, 58, 60, 61, 62, 63, 65, 66
 Piles à combustible Canada 19
 Portaildesaffaires.ca 45, 46
 Programme d'accès à large bande en régions rurales et éloignées 23
 Programme d'aide à la recherche industrielle 1, 18, 63
 Programme d'assurance-prêt pour les entreprises autochtones 59
 Programme d'infrastructures Canada-Ontario (PICO) 38, 60
 Programme de développement des collectivités en Ontario 51, 63
 Programme des adhérents pionniers h2 10, 21
 Programme pilote de services à large bande pour le développement rural et du Nord 59
 Programme de développement des entreprises autochtones 58, 59
 Projet de réglementation intelligente 12

R

Recherche-développement (R-D) 9, 10, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 34, 35, 37, 66

S

Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) 13, 37, 63, 38
 SourceCAN 14, 24, 41
 Stratégie canadienne de la biotechnologie 78
 Stratégie d'innovation du Canada 15, 18, 39, 63, 67

Stratégie de développement durable 10, 21, 48, 49, 51

Stratégie emploi jeunesse (SEJ) 51, 62, 64, 67
 Strategis 16, 17, 28, 45

T

Technologies de l'information et des communications (TIC) 11, 17, 19, 23, 24, 25, 26, 27, 32, 34, 35, 61, 64, 67
 Technologies d'aide 27

U

Union internationale des télécommunications (UIT) 58

V

Valeurs et éthique 44, 79